



# RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES  
PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT









# SOMMAIRE

## ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT...5-27

GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES .....	6-8
RESSOURCES HUMAINES .....	9-13
TEMPS FORTS 2022 .....	14-17
INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	18-26
EAU .....	19-22
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	23-26
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	26
CHIFFRES CLÉS EAU ET ASSAINISSEMENT .....	27-28

## L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE.....29-49

PRODUIRE .....	30-35
DISTRIBUER .....	36-49

## L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES .....50-70

COLLECTER .....	51-63
TRAITER .....	64-70

## PROJETS ET INNOVATIONS .....71-79

ANTICIPER .....	72-76
INNOVER .....	78-78
PARTAGER .....	79-80

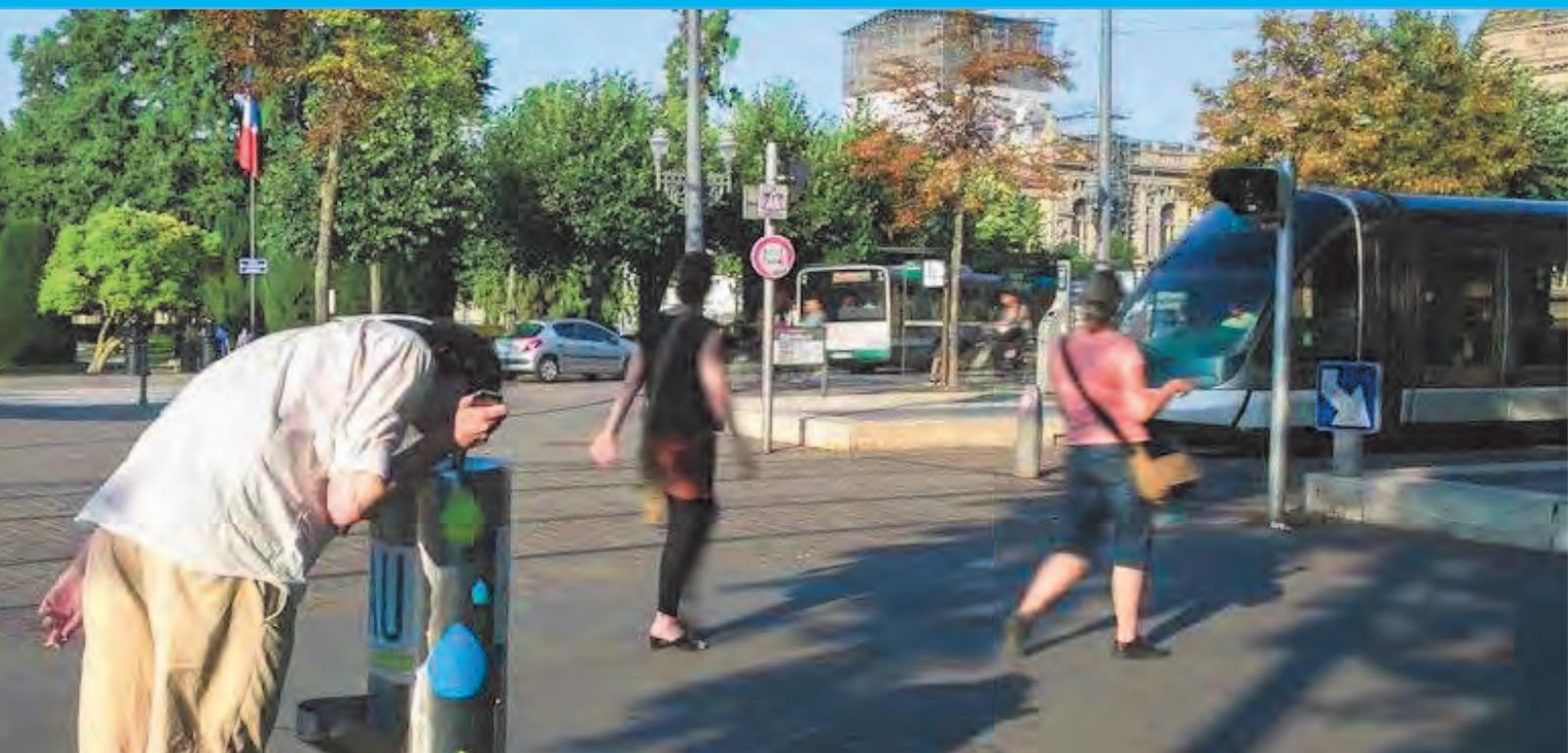
## FINANCES ET GESTION DES ABONNÉ·ES .....81-107

FACTURER .....	82-97
GÉRER .....	98-107

## ANNEXES .....108



# ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



# GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

## L'EUROMÉTROPOLE, GARANTE D'UN SERVICE PUBLIC ÉQUITABLE SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'ensemble de ses communes membres (33 communes). Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- maintien d'un service d'Eau et d'Assainissement d'excellente qualité,
- programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...),
- définition du prix de l'eau,
- garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur,
- garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficaces dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts,
- protection de l'environnement de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau

## PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire.

Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole : Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfsheim (soit 90 % de la population de l'Eurométropole),
- par le SDEA sur les 21 communes périphériques (soit 10 % de la population de l'Eurométropole) : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lampertheim, La Wantzenau, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Plobsheim et Vendenheim.

## ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg mène en régie propre l'essentiel des missions d'assainissement et assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg les communes de Strasbourg, Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfsheim,
- par le SDEA dans les 23 autres communes de l'Eurométropole.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, l'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau est confiée à Valeaurhin en contrat de délégation de service public pour 5 ans. Les autres stations (Plobsheim et Achenheim, ainsi que les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim) sont gérées par la régie de l'Eurométropole.

## LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Instituée en 2014, la Commission Eau et Assainissement poursuit ses travaux avec ses nouveaux représentants désignés par le conseil de l'Eurométropole du 28 août 2020.

Cette commission a un rôle consultatif sur toute question ou tout projet en matière d'eau et d'assainissement.

Elle fait des propositions et participe à la politique en matière d'eau et d'assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- elle est consultée par la présidente sur toute question ou tout projet intéressant les services publics et équipements d'eau et d'assainissement ;

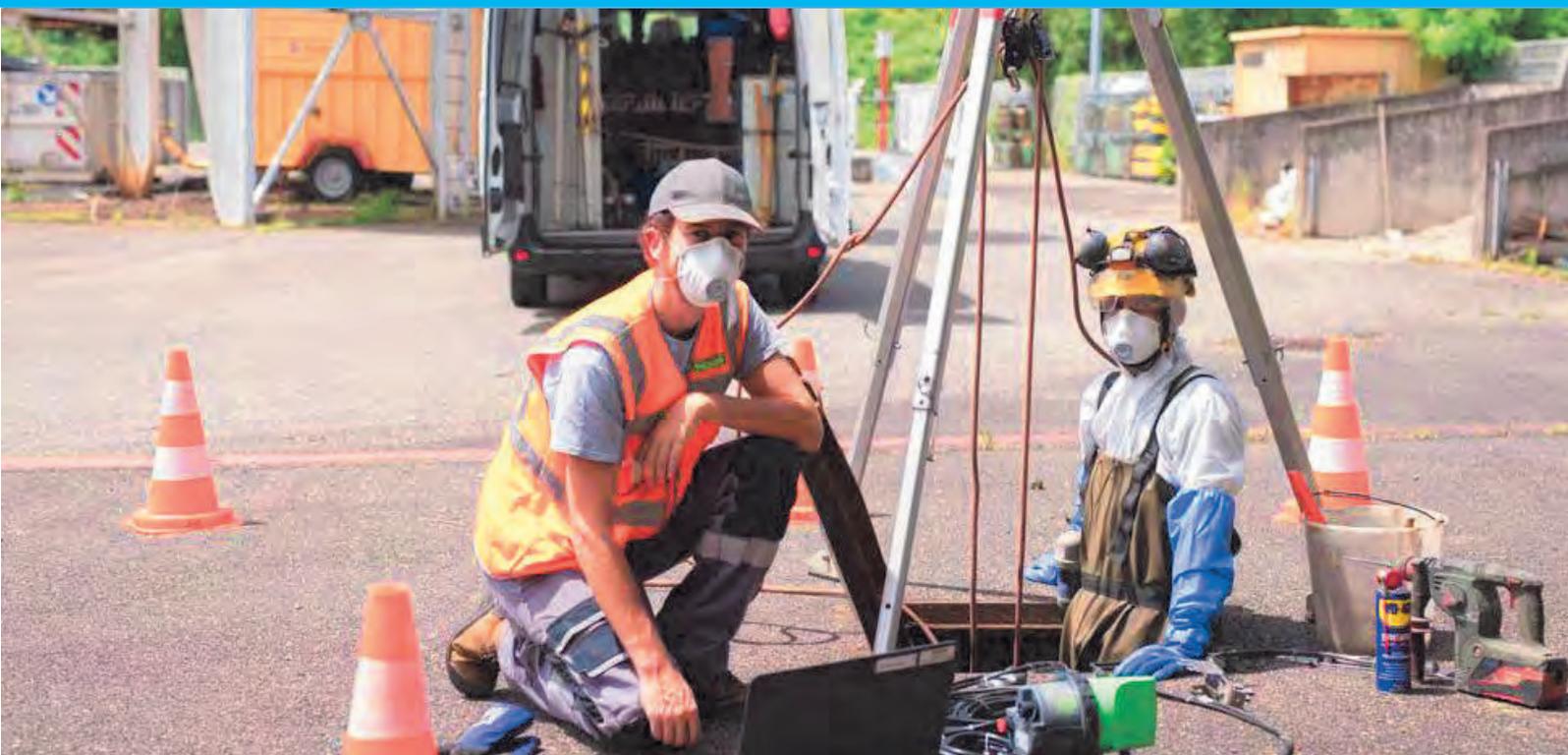
- elle peut transmettre à la présidente toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec l'eau et l'assainissement ;
- elle peut se saisir, examiner et rendre un avis sur tous les sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement, et notamment ceux spécifiques à la fonction d'autorité organisatrice de la compétence eau et assainissement sur son territoire, définie au IX de l'article L 5217-2 du CGCT ;
- elle peut être chargée de rendre plus particulièrement un avis préalable à une délibération qui serait proposée au conseil de l'Eurométropole sur ces mêmes domaines ;
- elle participe aux réflexions sur l'évolution de la gouvernance eau et assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

## **BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT**

La Commission Eau et Assainissement s'est réunie six fois en 2022.

La Commission a poursuivi ses travaux sur les thématiques suivantes :

- le mode de gestion de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau,
- la création d'un fonds de coopération de solidarité internationale pour des projets d'eau et d'assainissement,
- le suivi du projet de l'Ostwaldergraben en lien avec l'ENGEES,
- la gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement,
- le projet de station d'épuration au Sud du territoire,
- la défense incendie,
- le plan sécheresse,
- les paiements pour services environnementaux,
- la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).



# RESSOURCES HUMAINES

## DES AGENT·ES AU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ

L'eau est un bien commun et le service public de l'Eau et de l'Assainissement a pour vocation d'œuvrer quotidiennement dans l'intérêt de tous.

Cette vocation et cette responsabilité sont partagées par l'ensemble des agents du service. Leur implication permet de fournir aux usagers l'eau potable et l'assainissement des eaux usées au juste prix tout en préservant un haut niveau de qualité et d'investissements.

L'Eau et l'Assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial qui fonctionnent 7j/7 et 24 h/24, 365 jours par an, grâce à des équipes de permanence et d'astreinte.

## LES MÉTIERS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de remplir ses missions, le service de l'Eau et de l'Assainissement intègre de nombreux métiers.

Pour produire l'eau destinée à la consommation : agents de maintenance, électromécaniciens, automaticiens, ingénieurs...

Pour distribuer l'eau aux abonnés et assurer la continuité du service : terrassiers, monteurs, chauffeurs de pelles et de camions, surveillants de travaux, opérateurs en recherche de fuites, magasiniers, ingénieurs, agents et responsables de permanence...

Pour entretenir le réseau d'assainissement : égoutiers, électromécaniciens, métalliers, mécaniciens, maçons, magasiniers, surveillants de travaux, techniciens, ingénieurs...

Pour traiter les eaux usées : conducteurs de station d'épuration, électromécaniciens, agents de maintenance, techniciens, ingénieurs...

Pour suivre la qualité de l'eau potable, ainsi que surveiller et adapter les réseaux : techniciens qualité, ingénieurs d'études, instrumentistes, préleveurs-contrôleurs, dessinateurs-projeteurs, opérateurs-géomètres...

Pour assurer la gestion des abonnés et le suivi administratif : releveurs de compteurs, gestionnaires de clientèle, enquêteurs, comptables, secrétaires, cadres administratifs.

Près de 45 métiers différents sont nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'eau et d'assainissement.

## FORMATION

En 2022, 169 agents du service de l'Eau et de l'Assainissement ont suivi 720 jours de formation.

Les formations en sécurité ont représenté 51 % du nombre total de jours de formation et ont concerné principalement le certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC), le secourisme, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), le recyclage des habilitations électriques, CACES et permis...

Les autres formations étaient destinées à maintenir à jour les connaissances des agents (formations techniques, évolutions réglementaires, outils informatiques, management...) et à accompagner leur évolution professionnelle (préparation aux concours et examens).

Au cours de l'année 2022, le service de l'Eau et de l'Assainissement a accueilli 9 stagiaires du stage découverte collègue au stage ouvrier. Nous avons également accueilli 7 apprentis, du CAP au bac+5.

## SÉCURITÉ

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels du service de l'Eau et de l'Assainissement (64 analyses de risques) et l'analyse des accidents survenus en 2022 ont permis d'identifier de nouvelles actions de prévention à mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents.

Plusieurs actions de prévention ont été mises en œuvre en 2022 au service de l'Eau et de l'Assainissement :

- réalisation d'un audit de surveillance ISO 9001 (qualité) et ISO 45001 (sécurité) et de certification ISO 14001 (environnement),
- réalisation de différentes mesures d'exposition (poussières de silice, poussières/fumées de soudage, poussières de bois et de mesures de débits d'air/ventilation),

- organisation d'une formation sur le blindage de fouille,
- mise en place d'un nouveau système d'alarme incendie au Centre Technique de l'Assainissement et mise à jour des plans d'évacuation,
- identification et sensibilisation de nouveaux guides d'évacuation pour le Centre Technique de l'Assainissement, le bâtiment Fustel-Belin et le bâtiment 3 au Centre Technique de la Fédération,
- installation de nudges de sensibilisation des automobilistes sur deux véhicules du service,
- acquisition de nouveaux détecteurs de gaz et déploiement au sein du service,
- présentation des résultats du baromètre social aux agents du service.

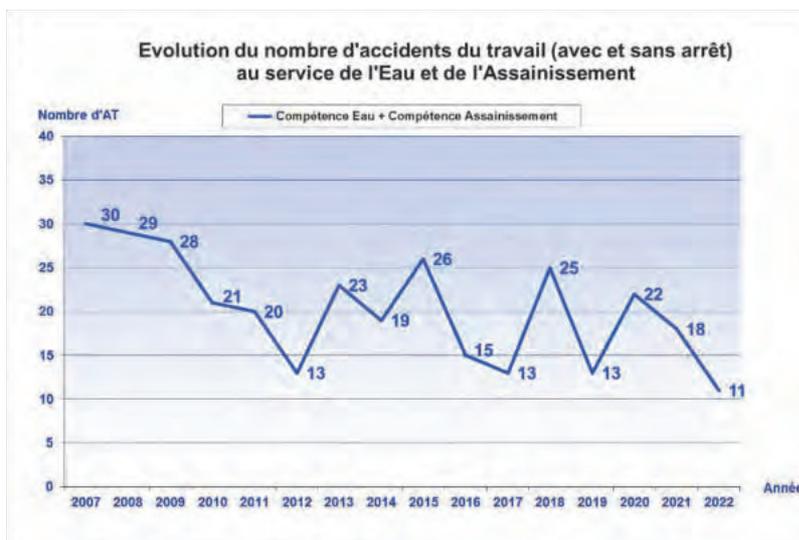
### Indicateurs de sécurité du service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2022

Indicateurs 2022	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taux de fréquence cumulé*	29,86	29,82	29,77	29,85	27,27	24,94	25,11	29,51	22,68	20,47	18,21	20,55
Taux de gravité cumulé**	1,74	1,71	1,75	1,75	1,72	1,63	1,63	1,64	1,58	1,41	1,34	1,29

Taux de fréquence cumulé (sur 12 mois glissants) \* =  $\frac{\text{Nombre d'A.T. avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

Taux de gravité cumulé (sur 12 mois glissants) \*\* =  $\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

### Évolution du nombre d'accidents du travail (avec et sans arrêt) au service de l'Eau et de l'Assainissement



Au cours de l'année 2022, le service de l'Eau et de l'Assainissement a enregistré 11 accidents du travail (avec et sans arrêt). Le nombre d'accidents du travail est donc en baisse par rapport à l'année 2021 (-7AT).

## Évolution du nombre total de jours d'arrêt suite à un accident du travail au service de l'Eau et de l'Assainissement



Le nombre total de jours d'arrêt à la suite d'un accident du travail est en baisse en 2022 par rapport à l'année 2021 (- 139 jours d'arrêt de travail).

En 2022, le service de l'Eau et de l'Assainissement a également enregistré :

- 4 accidents de trajet (dont 3 avec arrêt),
- 8 accidents bénins,
- 4 presque accidents.

Chaque accident survenu fait l'objet d'une analyse afin de pouvoir identifier ses causes, de définir et mettre en œuvre des actions adaptées.

## EXERCICES DE SITUATION D'URGENCE

En 2022, plusieurs exercices de situation d'urgence ont été organisés au service de l'Eau et de l'Assainissement :

- 1 exercice d'évacuation du bâtiment 3 au Centre Technique de la Fédération,
- 1 exercice d'évacuation du Centre Technique de l'Assainissement,
- 1 exercice d'évacuation à la station de pompage du Polygone,
- 1 exercice d'évacuation du bâtiment Fustel-Belin,
- 4 exercices DATI (Dispositifs d'Alarme pour Travailleur Isolé),
- 4 exercices sur la thématique « déversement accidentel de produit »,
- 1 exercice sur la thématique « intervention en espace confiné » en lien avec le SDIS et le SDEA.

L'objectif principal de ces exercices est de tester la capacité à réagir des agents en fonction de la situation d'urgence rencontrée.

## SENSIBILISATION / COMMUNICATION SÉCURITÉ

40 « quarts d’heure de sécurité » ont été réalisés en 2022 dans les différents départements du service de l’Eau et de l’Assainissement. Ces quarts d’heure de sécurité ont porté sur des thématiques telles que les mesures de prévention sur les chantiers, le retour d’expérience suite à accidents ou encore les risques liés aux gaz toxiques.

Par ailleurs, 1 réunion du Comité Qualité Sécurité a également été organisée en 2022 au service de l’Eau et de l’Assainissement afin de recueillir l’avis des agents de terrain sur les principales caractéristiques à prendre en compte dans le cadre du renouvellement du marché pour les chaussures hautes de sécurité.

## VISITES DE TERRAIN

En 2022, 47 visites de sécurité ont été réalisées par les encadrants du service pour les équipes en régie et pour les entreprises privées.



# TEMPS FORTS 2022

## LABEL ÉCO-DÉFIS : ACCOMPAGNER LES ARTISAN·ES AUX BONNES PRATIQUES



*Photographie de groupe des représentants des premières entreprises labellisées éco-défis (octobre 2022)*

Afin d'accompagner et de valoriser les entreprises artisanales qui agissent pour réduire leur impact environnemental, l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre de Métiers d'Alsace ont lancé en mars 2022 le label éco-défis. Le projet est mené avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les candidats doivent choisir et réaliser 3 actions parmi les 43 proposées dans 6 thématiques différentes : l'eau, l'énergie, les déchets, le choix des produits, les transports et le volet sociétal. Pour conserver le label, les professionnels doivent justifier de la réalisation d'un nouveau défi chaque année. Les professionnels qui se sont engagés dans cette première édition du Label ont mis en œuvre des actions concrètes telles que l'installation de luminaires économes en énergie, l'équipement en vélo à assistance électrique ou encore l'équipement en système de prétraitement des eaux usées issues de l'activité professionnelle.

Les 12 lauréats ont été récompensés lors d'une cérémonie célébrée en octobre 2022 en présence de Pia Imbs, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et de Jean-Luc Hoffmann, président de la Chambre de Métiers d'Alsace :

- Janzti à Strasbourg, menuiserie, agencements intérieur, isolation,
- La Bäckerstub à Strasbourg, boulangerie, pâtisserie, alimentation,
- La Pince à linge à Mundolsheim, pressing,
- Krieger Rimmelin Sarl à Schiltigheim, fabricant et vente de grillages et clôtures,
- Claude Lehmbecker à Illkirch Graffenstaden, réparation et vente de moteurs électriques, VMC, pompes,
- Peintures et finitions à Schiltigheim, peinture en bâtiment et décoration,
- Atelier de reliures Marchal à Illkirch Graffenstaden, atelier de reliure et restauration de livres anciens,
- La cuisine de demain à Strasbourg, préparation de plats à emporter ou à livrer,
- Schierer & Jung électricité à Strasbourg, installation électrique et vente,
- L'essentiel chez Raphaël à Strasbourg, préparation de plats à emporter ou à livrer,
- Kartal propreté à Ostwald, nettoyage, désinfection et entretien de locaux,
- Franck Harter Maître Coiffeur à Strasbourg, salon de coiffure.

Ils ont bénéficié d'un kit de communication et leurs actions ont été valorisées auprès du grand public via différents médias locaux.

Plus d'information : [www.strasbourg.eu/eco-defis](http://www.strasbourg.eu/eco-defis)

## ETUDIER LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES (REUT) COMME LEVIER DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Dans un contexte de changement climatique, la préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur. La réduction des prélèvements d'eau dans la nappe phréatique est un objectif chiffré du Plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg (-20% d'ici 2030). Une des solutions qui se développe en France est la réutilisation des eaux usées traitées (ou REUT). Elle consiste à appliquer un traitement supplémentaire aux eaux usées traitées de sortie de station d'épuration pour pouvoir la réutiliser pour divers usages (réglementés ou possibles via des expérimentations) : irrigation agricole, des golfs, des terrains de sport, des espaces verts, nettoyage des voiries, utilisation industrielle, etc. En utilisant ces eaux réutilisées, les usagers ne prélèvent plus dans la nappe phréatique ou dans le réseau d'eau potable. L'Eurométropole de Strasbourg, via le projet CIRCEAUX, a mené une étude d'opportunité sur son territoire pour identifier de potentielles opportunités de mettre en place des projets de REUT autour des stations d'épuration qu'elle gère. Des échanges avec les usagers concernés ont permis d'établir un diagnostic des besoins et de dimensionner différents scénarios de projets. Une méthodologie a été construite pour évaluer chaque scénario sur les plans environnementaux, techniques, économiques et sociologiques. Cette réflexion va se poursuivre pour confirmer l'implication des différentes parties prenantes et identifier des modèles économiques viables et pérennes.

## UNE OPÉRATION COLLECTIVE POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Le captage du Polygone a été créé en 1879 près de la forêt alluviale le long du Rhin. Avec l'industrialisation du XXème siècle, les entreprises se sont petit à petit rapprochées du Rhin pour des problématiques de fret. Ainsi, l'aire d'alimentation de la zone de captage de Strasbourg est située dans une zone fortement industrialisée.

Pour éviter toute pollution, le service de l'Eau et de l'Assainissement mène depuis 1999 une démarche de sécurisation du captage. Des visites de sensibilisation des artisans et industriels du Port autonome de Strasbourg sont réalisées tous les 4-5 ans pour faire un point sur les pratiques et proposer des améliorations.

Cette démarche permet dans un premier temps d'identifier et d'évaluer les risques induits par les activités industrielles et dans un second temps, de proposer des solutions pour limiter ces risques et mieux encadrer les pratiques. Cependant, depuis quelques années un ralentissement des travaux de mise en conformité est observé et des problématiques redondantes sont fréquemment constatées. C'est pourquoi, une étude a été menée en 2019 pour identifier les points bloquants et proposer des actions collectives viables susceptibles de faire adhérer les industriels et les différents partenaires. L'Eurométropole de Strasbourg est maître d'ouvrage. Le Port Autonome de Strasbourg et l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont co-financeurs. Un comité de pilotage suit et valide les différentes étapes. Il est composé de l'Agence régionale de santé, de la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, du service départemental d'incendie et de secours, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Port Autonome de Strasbourg, et de Groupement des Utilisateurs du Port Autonome.

La conclusion de cette étude est la faisabilité de la mise en œuvre d'une opération collective et son opportunité en raison de l'intérêt manifesté pour celle-ci par la majorité des industriels de la zone d'étude.

Cette opération collective a l'ambition de permettre aux industriels qui le souhaitent de réaliser des travaux de sécurisation et/ou de les accompagner dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement avec pour objectif la protection de la ressource en eau.

Ainsi de 2019 à 2020, l'Eurométropole a poursuivi les études préalables consacrées à la consolidation, l'organisation, la planification du déploiement des actions collectives prioritaires et des prérequis nécessaires à la réhabilitation des réseaux d'assainissement privés défectueux.

Depuis l'automne 2020, l'Eurométropole a entamé le diagnostic des réseaux d'assainissement des industriels situés au Port du Rhin Sud. Au printemps 2022, un tiers des 110 sites concernés a déjà été traité.

Enfin, depuis l'automne 2021, l'opération collective proprement dite, c'est-à-dire la phase de réalisation des travaux, a débuté. Ces actions qui constituent l'opération collective concernent :

- la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la suppression des dispositifs d'infiltration et des dispositifs d'assainissement individuels ;
- la sécurisation ou la neutralisation des puits et piézomètres ;
- l'aménagement des zones de circulation ou d'aires d'activité (étanchéité) ;
- la suppression des systèmes de chauffage au fioul ;
- et la mise sur rétention des produits dangereux. Cette opération durera jusqu'en 2025.

## UN SERVICE TRIPLEMENT CERTIFIÉ

Après les obtentions des certifications Qualité (ISO 9001) et Sécurité (ISO 45001), le service de l'Eau et de l'Assainissement a décroché la certification Environnement (ISO 14001) grâce à l'implication et au professionnalisme de tous ses agents.

Ces certifications sont des reconnaissances :

- d'un service public performant, soucieux du niveau de qualité du service rendu aux usagers, particuliers et professionnels, comme de ses coûts et de sa réactivité,
- d'un service attentif aux évolutions et innovations, sensible à la prévention des pollutions, à la gestion de ses déchets,
- d'un service visant à être économe et juste tout en assurant, au quotidien, la sécurité de ses agents et une amélioration continue et participative des conditions et du bien-être au travail,
- d'un service agissant pour la préservation des milieux et des ressources afin de garantir durablement l'accès à l'eau, patrimoine commun et bien public d'intérêt général.





# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### EAU

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2019	2020	2021	2022	Commentaire
D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	Strasbourg Sud-Châteaux	23 332	23 574	23 838	24 386	
		Ill Andlau	18 268	18 423	18 478	18 772	
		La Wantzenau	5 948	5 948	5 993	6 022	
		Strasbourg Nord	18 809	19 202	19 459	19 782	
		Osthoffen	842	837	833	828	
		Strasbourg	432 158	437 932	442 117	447 243	
D102.0 Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	f/m <sup>3</sup>	Strasbourg Sud-Châteaux	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Ill Andlau	1,60	1,60	1,60	1,60	
		La Wantzenau	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Strasbourg Nord	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Osthoffen	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Strasbourg	1,60	1,60	1,60	1,60	
D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	Strasbourg Sud-Châteaux	1	1	2	2	
		Ill Andlau	1	1	2	2	
		La Wantzenau	1	1	2	2	
		Strasbourg Nord	1	1	2	2	
		Osthoffen	1	1	2	2	
		Strasbourg	1	1	2	2	
Indicateurs de performance	Unité	Unité de distribution	2019	2020	2021	2022	
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	99,6	100	99,8	99	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2019	2020	2021	2022	Commentaire
<p>P102.1</p> <p>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</p>	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	77,80	38	Le taux de conformité correspond au taux de conformité pour les pesticides et métabolites pertinents. En 2022, des dépassements des seuils réglementaires ont été constatés. Ces faibles dépassements restent inférieurs aux seuils sanitaires et ne présentent aucun risque pour la santé. La consommation d'eau ne fait l'objet d'aucune contre-indication.
		Ill Andlau	100	100	94,10	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	99,40	95	Le taux de conformité correspond au taux de conformité pour les pesticides et métabolites pertinents. En 2022, des dépassements des seuils réglementaires ont été constatés. Ces faibles dépassements restent inférieurs aux seuils sanitaires et ne présentent aucun risque pour la santé. La consommation d'eau ne fait l'objet d'aucune contre-indication.
<p>P103.2b</p> <p>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)</p>	points	Strasbourg Sud-Châteaux	108	118	118	118	
		Ill Andlau	110	120	120	120	
		La Wantzenau	105	115	115	115	
		Strasbourg Nord	109	120	119	120	
		Osthoffen	105	115	115	115	
		Strasbourg	110	119	119	119	
		GLOBAL		119	119	119	
<p>P104.3</p> <p>Rendement du réseau de distribution</p>	%	Strasbourg Sud-Châteaux	83,16	81,76	77,17	82,05	
		Ill Andlau	85,16	79,55	88,03	88,31	
		La Wantzenau	94,50	91,54	87,50	95,62	
		Strasbourg Nord	87,44	88,77	88,25	84,99	
		Osthoffen	79,05	97,33	96,65	84,42	
		Strasbourg	88,55	88,12	89,91	90,59	
		GLOBAL	87,98	87,42	89,23	89,89	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2019	2020	2021	2022	Commentaire
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	4,77	5,28	4,88	4,87	
		Ill Andlau	5,92	7,86	4,35	4,03	
		La Wantzenau	1,56	2,60	2,75	0,95	
		Strasbourg Nord	3,70	3,64	3,00	4,11	
		Osthoffen	4,01	0,46	0,58	2,27	
		Strasbourg	10,31	10,02	7,82	8,36	
		GLOBAL			6,63	7,01	
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	4,67	5,17	4,74	4,73	
		Ill Andlau	5,79	7,70	4,19	3,88	
		La Wantzenau	1,46	2,60	2,60	0,82	
		Strasbourg Nord	3,59	3,51	2,87	3,98	
		Osthoffen	3,71	0,46	0,46	2,18	
		Strasbourg	8,86	9,13	7,44	7,15	
		GLOBAL			6,32	6,14	
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Strasbourg Sud-Châteaux	0,80	0,94	0,99	1,03	Les chiffres antérieurs à 2020 correspondent aux valeurs annuelles et pas moyennées sur 5 ans (cf. définition de l'indicateur). La valeur globale correspond à la moyenne pondérée suivant le linéaire (cf. définition de l'indicateur).
		Ill Andlau	1,04	0,71	0,60	0,60	
		La Wantzenau	0,00	0,52	0,45	0,22	
		Strasbourg Nord	0,76	0,84	0,78	1,04	
		Osthoffen	0,53	0,36	0,27	1,66	
		Strasbourg	0,63	0,84	0,78	0,66	
		GLOBAL		0,84	0,78	0,72	
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Strasbourg Sud	0	0	0	0	Montant non valeurs 2022 27K € Montant créances éteintes 2022 86K €
		Ill Andlau	0	0	0	0	
		La Wantzenau	0	0	0	0	
		Strasbourg Nord	0	0	0	0	
		Strasbourg	0	0	0	0	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2019	2020	2021	2022	Commentaire
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb / 1000 ab.	Strasbourg Sud-Châteaux	0,79	1,68	1,04	0,76	
		Ill Andlau	1,64	1,68	1,04	0,76	
		La Wantzenau	0,98	1,68	1,04	0,76	
		Strasbourg Nord	1,98	1,68	1,04	0,76	
		Osthoffen	9,40	1,68	1,04	0,76	
		Strasbourg	1,10	1,56	1,18	1,40	
		GLOBAL	-	-	1,14	1,21	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Strasbourg Sud	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Ill Andlau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg Nord	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Strasbourg Sud	2,50	2,90	2,60	2,70	
		Ill Andlau	2,50	2,90	2,60	2,70	
		La Wantzenau	2,50	2,90	2,60	2,70	
		Strasbourg Nord	2,50	2,90	2,60	2,70	
		Strasbourg	2,50	2,90	2,60	2,70	
P155.1 Taux de réclamations	nb / 1000 hab.	Strasbourg Sud	-	-	-	-	
		Ill Andlau	-	-	-	-	
		La Wantzenau	-	-	-	-	
		Strasbourg Nord	-	-	-	-	
		Strasbourg	0,29	0,21	0,12	0,14	

## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2018	2019	2020	2021	2022	Commentaire
D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées. Unitaire ou séparatif	hab.	Achenheim	6 708	6 811	6 720	6 999	7 087	
		Blaesheim	1 343	1 335	1 327	1 321	1 323	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	4 475	4 482	4 535	4 507	4 412	
		Strasbourg - La Wantzenau	485 701	486 729	493 140	497 694	502 304	
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	Achenheim	0	0	0	0	0	Autorisations caduques au bout de 10 ans
		Blaesheim	0	0	0	0	0	
		Kolbsheim	-	-	0	0	0	
		Plobsheim	0	0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	107	104	114	114	114	
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	Achenheim	225	125	138	141	140	
		Fegersheim	163	189	200	inlcus Stbg	inlcus Stbg	
		Geispolsheim	160	133	155	inlcus Stbg	inlcus Stbg	
		Plobsheim	70	67	63	inlcus Stbg	inlcus Stbg	
		Strasbourg - La Wantzenau	11 954	12 227	12 083	12 609	12 238	
D204.0 Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	Achenheim	1,39	1,26	1,26	1,26	1,28	
		Blaesheim	1,25	1,26	1,26	1,26	1,28	
		Kolbsheim	-	1,26	1,26	1,26	1,28	
		Plobsheim	1,25	1,26	1,26	1,26	1,28	
		Strasbourg - La Wantzenau	1,25	1,26	1,26	1,26	1,28	
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Achenheim	-	-	-	-	99,92	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	99,77	
		Strasbourg - La Wantzenau	91,46	91,48	91,58	99,63	99,82	
P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	Achenheim	29	29	30	30	30	Autorisations caduques au bout de 10 ans
		Blaesheim	30	30	30	30	30	
		Kolbsheim	30	30	30	30	30	
		Plobsheim	110	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	106	107	107	107	107	
		GLOBAL	-	-	104	104	104	
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2018	2019	2020	2021	2022	
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim	100	100	100	100	100	
		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim	100	100	100	100	100	
		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	Achenheim	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	
		Fegersheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Geispolsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Plobsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Strasbourg - La Wantzenau	100 dont 87,3 incinération et 12,7 en compostage	100 dont 92,8 incinération et 7,2 en compostage	100 dont 89 incinération et 11 en compostage	100 dont 95 incinération et 5 en compostage	100 dont 90 incinération et 10 en compostage	
P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Achenheim	0	0	0	0	0	Montant non recouvrés 2022 20K € Montant créances éteintes 2022 140K €
		Blaesheim	0	0	0	0	0	
		Kolbsheim	-	-	-	0	0	
		Plobsheim	0	0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	0	0	0	0	0	
P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000 hab.	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,00201	0,00200	0,00605	0,02210	0,02190	

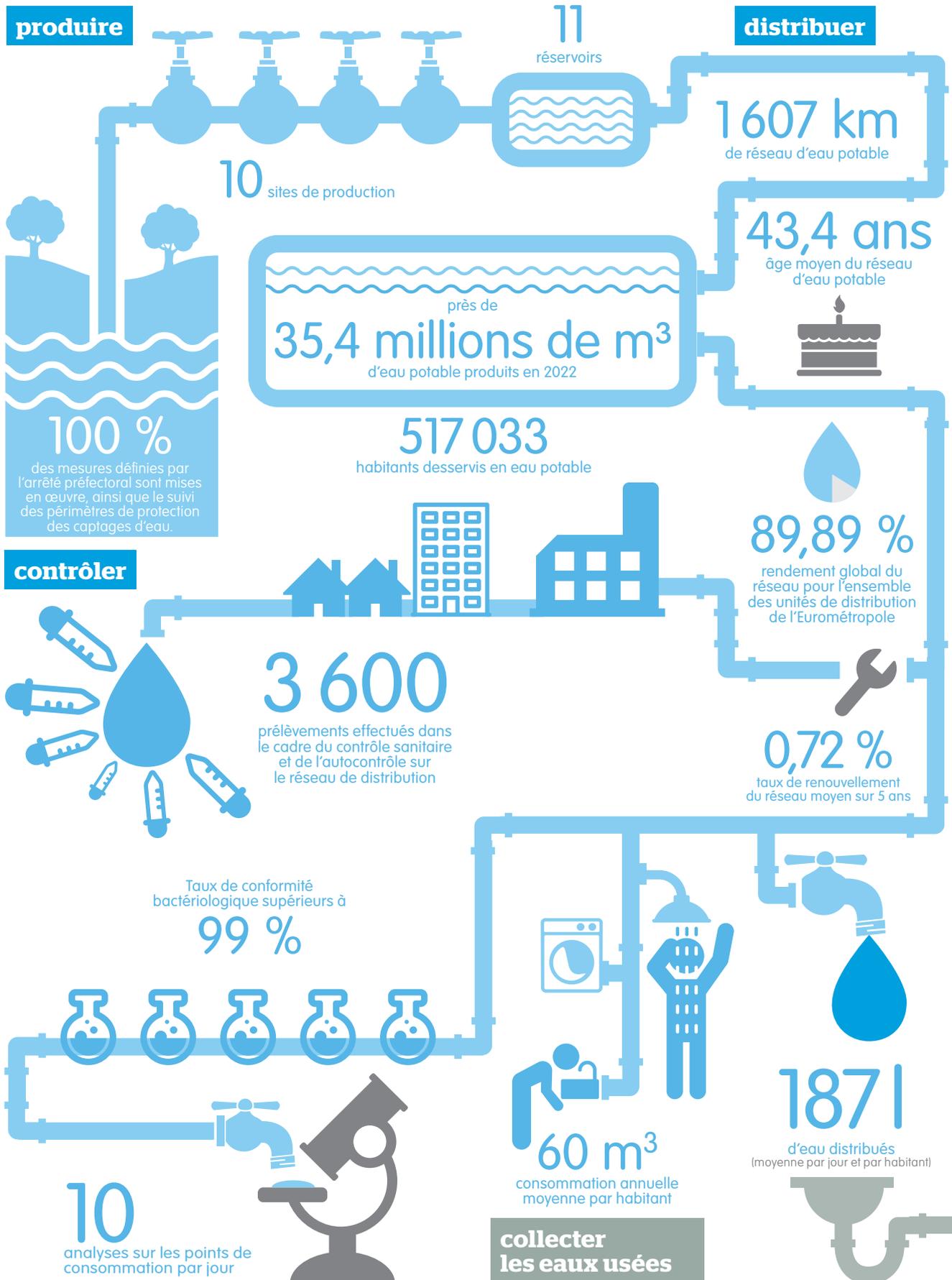
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2019	2020	2018	2021	2022	
P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/ 100 km	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	5,50	6,96	7,90	7,59	6,95	
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	Achenheim	0,193	0,282	0,410	0,523	0,661	Chute du taux pour Blaesheim car les travaux SDA ne rentrent plus dans le calcul (moyenne sur 5 ans)
		Blaesheim	3,865	4,600	3,014	3,362	0,785	
		Kolbsheim	0,000	0,000	0,000	0,000	2,817	
		Plobsheim	0,000	0,000	0,000	0,000	0,278	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,912	0,947	0,905	0,884	0,888	
		GLOBAL	-	-	0,739	0,872	0,880	
P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	Achenheim	100	100	96	100	100	
		Fegersheim	Absence d'acte individuel					
		Geispolsheim	Absence d'acte individuel					
		Plobsheim	Absence d'acte individuel					
		Strasbourg - La Wantzenau	99	100	99,7	100	100	
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	Achenheim	110	110	110	110	110	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	Pas de compétence sur ce système
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	Pas de compétence sur ce système
		Plobsheim	110	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	110	110	110	110	110	
P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Achenheim	< 1 an					
		Blaesheim	< 1 an					
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	< 1 an					
		Strasbourg - La Wantzenau	< 1 an					

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2018	2019	2020	2021	2022	
P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Achenheim	2,40	2,00	2,50	2,60	2,20	
		Blaesheim	2,40	2,00	2,50	2,60	2,20	
		Plobsheim	2,40	2,00	2,50	2,60	2,20	
		Strasbourg - La Wantzenau	2,40	2,00	2,50	2,60	2,20	
P258.1 Taux de réclamations	nb/1000 hab.	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,14	0,20	0,04	0,08	0,06	

## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Système d'assainissement	2018	2019	2020	2021	2022	Commentaire
D301.0 Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	hab.	Achenheim	81	75	75	75	93	
		Blaesheim	15	15	15	15	15	
		Kolbsheim	-	24	24	27	21	
		Plobsheim	102	99	138	138	111	
		Strasbourg - La Wantzenau	1 416	1 305	1 333	1 332	1 377	
D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	Achenheim	80	100	100	100	100	zonage délibéré
		Blaesheim	100	100	100	100	100	
		Kolbsheim	-	-	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	Global	51,74	51,52	52,87	55,52	53,22	

# distribution de l'eau



# assainissement des eaux usées

traiter

68 millions de m<sup>3</sup>

d'eaux usées traitées (dont eaux pluviales)



2

stations de prétraitement



3

stations d'épuration

98,6 %

des eaux usées de l'Eurométropole sont traitées à la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

0,88 %

taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans

103 508

ouvrages (bassins et déversoirs d'orage, stations de pompage et de relevage, séparateurs d'hydrocarbures, regards, siphons, puisards...)

43,4 ans

âge moyen du réseau



1 792 km

de réseau d'eaux usées

14,9 %

taux de curage des réseaux



100 %

taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration définie en application de l'arrêté du 21 juillet 2015

# L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE



# PRODUIRE

## DE LA NAPPE AU ROBINET

L'eau consommée par les habitants de l'Eurométropole provient exclusivement de la nappe phréatique rhénane. C'est l'une des plus importantes réserves d'eau potable d'Europe. Accessible à une profondeur de quelques mètres seulement, profonde de 140 m au niveau de Strasbourg, son volume d'eau est estimé à 35 milliards de m<sup>3</sup> côté alsacien. Le renouvellement est estimé à 1,3 milliard de m<sup>3</sup> chaque année.

## UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

Le service de l'Eau et de l'Assainissement met en œuvre une démarche de sensibilisation des industriels et des exploitations agricoles présents dans les zones d'emprunt des captages. Des visites de sites sont régulièrement menées afin de rappeler les mesures préventives et éventuellement curatives à mettre en œuvre sur chaque site.

## PRÉLEVER

Sur le territoire de l’Eurométropole de Strasbourg, 10 sites de production permettent de satisfaire les besoins en eau des habitants, des industriels, des artisans et des services publics (espaces verts, services d’incendie et de secours...).

### Unité de distribution de Strasbourg

(Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim).

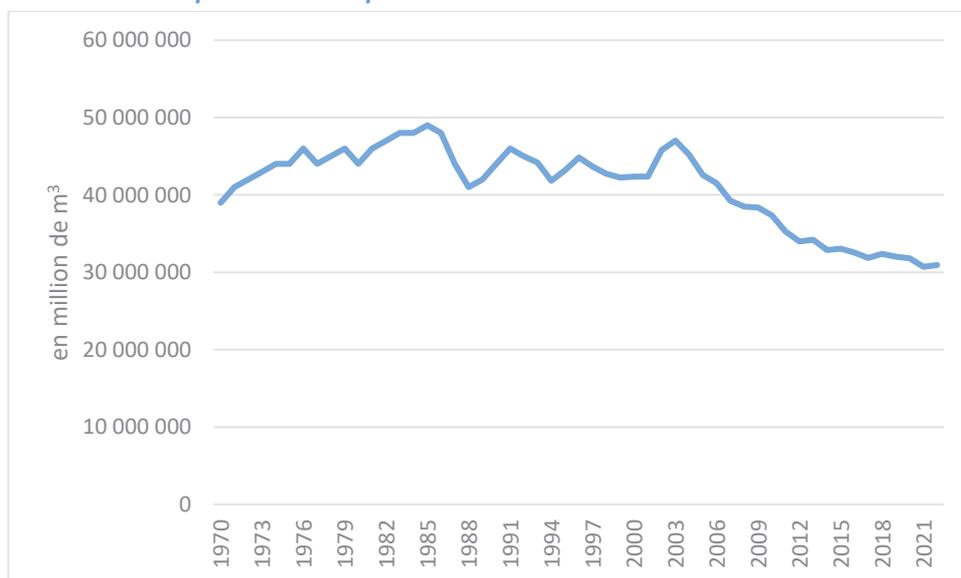
Cette unité possède un réservoir à Oberhausbergen de 30 000 m<sup>3</sup>. L’évolution des volumes d’eau produits est présentée ci-dessous.

### Évolution de la production annuelle

Production annuelle en m <sup>3</sup> /an	2020	2021	2022
Station du Polygone	25 102 044	27 323 252	28 427 125
Station Oberhausbergen	5 979 968	2 535 830	1 969 103
Lingolsheim	714 671	826 817	508 986
Strasbourg - Robertsau	15 893	15 460	15 486
Production totale	31 812 576	30 701 359	30 920 700
Volume refoulé dans le réseau*	31 040 206	29 935 546	30 428 613

\* Production totale - eaux de service

### Évolution de la production depuis 1879 dans l’unité de distribution de Strasbourg



Jusqu’au début des années 1980 la production en eau n’a cessé d’augmenter parallèlement à l’augmentation de la population et à l’augmentation des besoins en eau par habitant. Depuis les années 1980, on constate une diminution de la production en eau qui s’explique notamment par une baisse des besoins en eau par habitant et par les efforts réalisés pour réduire les pertes en eau. Il s’agit d’une tendance nationale.

## Unité de distribution de Ill-Andlau

(Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim)

Cette unité comprend un réservoir à Fegersheim de 880 m<sup>3</sup>. Deux captages sont présents sur le territoire de l'Eurométropole : le captage d'Eschau et le captage de Fegersheim. Un troisième forage est situé à Ichtratzheim (hors Eurométropole).

Captages	Volume produit en 2020	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022
Eschau	394 031	387 724	336 462
Fegersheim	672 447	617 657	626 045

## Unité de distribution de Strasbourg Sud

(Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim et Oberschaeffolsheim)

Cette unité de distribution comprend cinq réservoirs :

- le réservoir de Blaesheim 480 m<sup>3</sup>,
- le réservoir du Lerchenberg 5 000 m<sup>3</sup>,
- le réservoir de Kobsheim 202 m<sup>3</sup>,
- le réservoir de Breuschwickersheim 280 m<sup>3</sup>,
- le réservoir de Hangenbieten 800 m<sup>3</sup>.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Sud, trois puits sont présents à Geispolsheim et à Holtzheim.

Captages	Volume produit en 2020	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022
Production Geispolsheim	1 880 182	1 941 982	2 121 401
Production Holtzheim Puits 1	473 963	341 233	176 650
Production Holtzheim Puits 2	611 486	405 096	177 355

## Unité de distribution de La Wantzenau

Cette unité comprend un réservoir à La Wantzenau de 535 m<sup>3</sup>.

Sur l'unité de distribution de La Wantzenau, deux puits sont présents.

Captages	Volume produit en 2020	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022
Production La Wantzenau Puits 2	141 045	119 910	136 068
Production La Wantzenau Puits 3	256 889	249 637	259 024

### INDICATEUR DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

#### 100

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau. Cette valeur signifie que l'ensemble des mesures définies par les arrêtés préfectoraux est mis en œuvre ainsi que le suivi des périmètres de protection des captages d'eau.

### Unité de distribution de Strasbourg Nord

(Eckwersheim, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen et Vendenheim)

Cette unité comprend deux réservoirs :

- le réservoir de Niederhausbergen 1 800 m<sup>3</sup>,
- le réservoir de Vendenheim 388 m<sup>3</sup>.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Nord, trois puits sont présents à Lampertheim.

Captages	Volume produit en 2020	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022
Production puits 1 et puits 2 Lampertheim	707 580	783 847	882 768
Production puits 3 Lampertheim	443 050	37 156	103 000

### Unité de Production du Kochersberg (Osthoffen)

Osthoffen relève de l'unité de distribution rattachée au Kochersberg et ne dispose pas de puits sur son territoire mais dispose d'un château d'eau d'un volume de 325 m<sup>3</sup>.

## INTERCONNEXIONS ET ÉCHANGES D'EAU

Les différents réseaux de l'Eurométropole de Strasbourg sont non seulement interconnectés entre eux mais également avec d'autres réseaux des collectivités périphériques (Syndicat des Eaux de Bruche-Scheer, Syndicat des Eaux de Kilstett / Gamsheim, Syndicat des Eaux du Kochersberg...).

Les échanges d'eau réalisés dans le cadre de ces interconnexions permettent de pouvoir assurer un service de meilleure qualité aux abonnés mais également un secours en eau en cas de besoin et d'incident tel qu'une casse sur une conduite.

## CONTRÔLER LA QUALITÉ DE L'EAU

### De la nappe phréatique d'Alsace à la carafe, il n'y a qu'un robinet d'eau froide à ouvrir...

Produit naturel pompé dans la nappe phréatique d'Alsace, l'eau distribuée au robinet des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg est disponible au robinet 24 heures sur 24 et 365 jours par an, elle ne demande pas d'usine d'embouteillage, pas d'emballage, pas de transport, pas de traitement des déchets ni de recyclage ! Elle est écologique et économique.

### Garantir la qualité

L'Eau de Strasbourg respecte l'ensemble des paramètres de potabilité définis par le Code de la santé publique dans le cadre des normes européennes.

### L'eau : l'aliment le plus contrôlé en France

Deux niveaux de contrôle permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer sa conformité aux normes françaises et européennes.

## Le contrôle sanitaire du préfet

Un contrôle sanitaire est exercé par le préfet. Il comprend notamment :

- l'inspection des installations,
- le contrôle des mesures sanitaires mises en œuvre,
- la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant et agréé par le Ministère chargé de la Santé.

Captages	Strasbourg	Strasbourg-Nord	Strasbourg- Sud	Ill-Andlau	La Wantzenau	Osthoffen
Nombre prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire	692	50	65	35	19	93
Taux conformité bactériologique	99%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux conformité physico-chimique	95%*	100%	38%*	100%	100%	100%

(\*) le taux de conformité correspond au taux de conformité pour les pesticides et métabolites pertinents. En 2022, des dépassements des seuils réglementaires ont été constatés. Ces faibles dépassements restent inférieurs aux seuils sanitaires et ne présentent aucun risque pour la santé. La consommation d'eau ne fait l'objet d'aucune contre-indication.

## L'auto-contrôle du service de l'Eau et de l'Assainissement

Il s'exerce en complément du contrôle du préfet et comprend notamment :

- une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource et du fonctionnement des installations,
- un programme d'analyses effectuées en différents points des installations.

## UN RÉSEAU DE MÉDECINS SENTINELLES POUR SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, une veille sanitaire d'alerte en matière de pathologie digestive pouvant être en rapport avec la consommation d'eau est mise en œuvre.

Celle-ci est organisée afin d'identifier l'occurrence de situations anormales et d'en informer les autorités sanitaires et administratives compétentes qui prendront les mesures adéquates (enquête, analyses complémentaires, information des usagers...).

Elle repose sur un réseau de professionnels de santé, coordonné par un bureau d'étude spécialisé en épidémiologie. La société OPEN ROME assure cette prestation.

En cas de survenue d'une contamination du réseau ou d'une suspicion d'incident, le système est en mesure d'informer rapidement tous les professionnels de santé concernés pour leur permettre de mettre en œuvre des pratiques thérapeutiques adaptées à la situation et de servir de relais auprès de leurs patients en matière d'information sanitaire.

**35 430 876 m<sup>3</sup>** produits en 2022 sur le territoire métropolitain



**187 litres**

C'est le volume moyen d'eau distribuée par jour et par habitant (tous usages confondus).



**83 366 m<sup>3</sup>**

C'est le volume moyen distribué chaque jour sur l'unité de distribution de Strasbourg.



**96 088 m<sup>3</sup>**

C'est le volume distribué le 16 juin 2022, jour de la plus forte consommation pour l'unité de distribution de Strasbourg.

**10** analyses sur les points de consommation par jour



**3 600**

prélèvements effectués sur l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle sur le réseau de distribution.



Taux de conformité bactériologique supérieurs à **99 %**



**11** réservoirs de stockage d'eau sur l'Eurométropole de Strasbourg

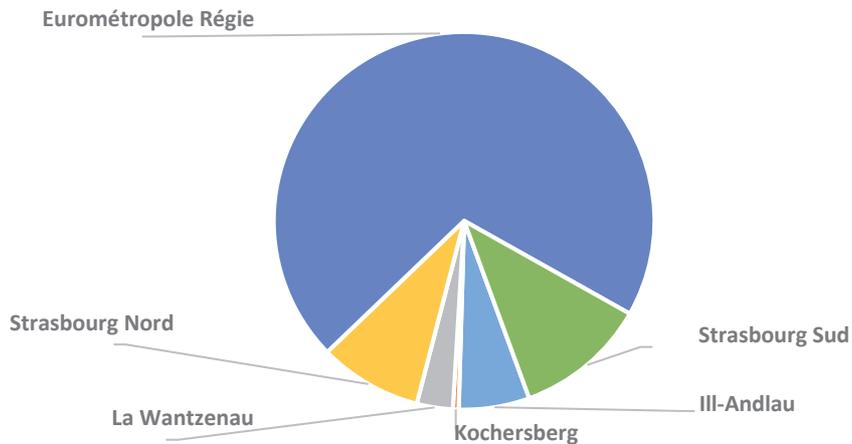
pour un volume total de **40 690 m<sup>3</sup>**.



## DISTRIBUER

La distribution de l'eau sur le territoire de l'Eurométropole est assurée par refoulement associé à 11 réservoirs. Ces réservoirs se remplissent essentiellement la nuit et permettent de répondre aux variations de la demande le jour. La pression en sortie des stations de pompage est d'environ 5 à 6 bars. Un réseau de 1 608 km de conduites assure le transport de l'Eau de Strasbourg et sa distribution jusqu'aux abonnés : 1 121 km sur le secteur de la Régie Eurométropole et 487 km sur les secteurs exploités par le SDEA, y compris certains réseaux des secteurs SDEA situés en dehors du territoire de l'Eurométropole. Ce réseau est actuellement divisé en plusieurs unités de distribution, elles-mêmes divisées en secteurs de manière à optimiser la surveillance et la détection de fuites éventuelles.

### Répartition des linéaires de réseau en fonction des unités de distribution



### UN PATRIMOINE UNIQUE

Construit à partir de 1878, ce réseau a sans cesse été étendu, entretenu et renouvelé au fil des ans. Les conduites, dont certaines mesurent jusqu'à 1 m de diamètre, sont régulièrement inspectées et renouvelées.

### AMENER L'EAU AU ROBINET

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué des éléments suivants :

		Secteur Régie Eurométropole	Secteur SDEA	Total Eurométropole
Robinets-Vannes		17 910	4 744	22 654
Vannes papillon Ø > 300 mm		370	51	421
Fosses de prélèvements (qualité de l'eau)		294	0	294
Fosses de sectorisation (lutte contre les fuites)		55	21	76
Branchements		42 081	22 253	64 123
Équipements de lutte contre les incendies	- Hydrants(*)	4 087	144	4 231
	- Poteaux incendie	7 529	1 999	8 528

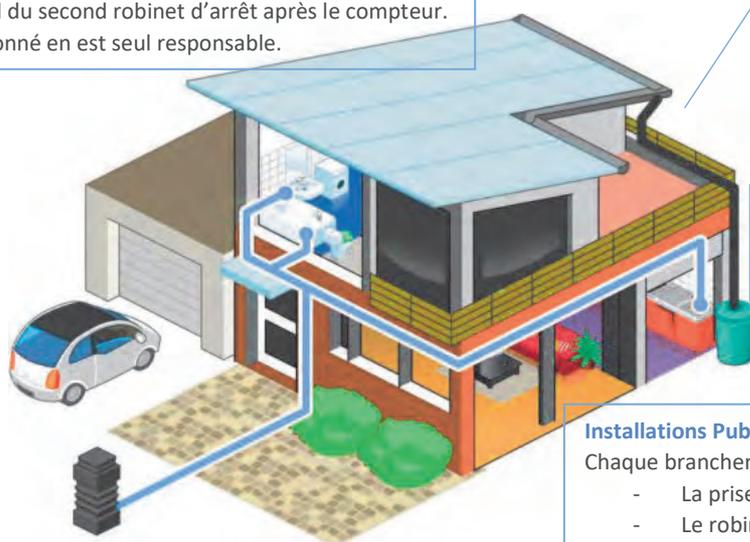
(\*) Sans distinction des hydrants servant pour l'exploitation du réseau (point de purge, point de prise d'eau) et ceux définis comme équipement de défense incendie.

## L'ACHEMINEMENT DE L'EAU JUSQUE DANS LES HABITATIONS



### Installations intérieures

Canalisations et appareils de toute nature situés à l'aval du second robinet d'arrêt après le compteur. L'abonné en est seul responsable.



L'utilisation d'eau de pluie (ou de puits) n'est autorisée que pour des usages non domestiques (arrosage).

### Installations Publiques

Chaque branchement comprend depuis la canalisation publique :

- La prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- Le robinet de prise et la bouche à clé
- La canalisation de branchement située tant sous le domaine public que privé jusqu'au regard compteur.

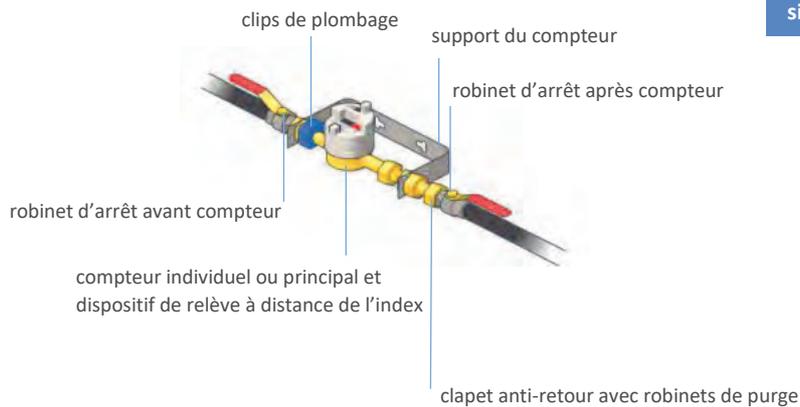
L'ensemble du branchement défini ci-dessus, parfois qualifié de branchement dans sa partie publique, est un équipement propre de l'abonné qui fait cependant partie du service public et qui appartient à la collectivité. Les travaux d'entretien et de renouvellement du branchement sont à la charge de la collectivité.



#### Regard compteur compact incongelable

Le regard compteur installé sur la parcelle privée en limite parcellaire au plus près de l'alignement public doit être conforme aux prescriptions techniques figurant en annexe du règlement de l'eau. Le regard sur la parcelle privée est un équipement propre de l'abonné, son entretien est en particulier l'accès au tampon d'ouverture doit être permanent.

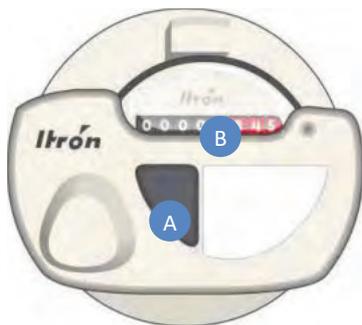
En cas de fuite dans son installation intérieure, l'utilisateur doit se limiter à fermer le robinet d'arrêt situé après le compteur.



#### Compteur

Appareil destiné à mesurer le volume de consommation d'eau et dont les indications permettent d'établir la facture d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un modèle agréé par la réglementation en vigueur et son diamètre est adapté aux besoins de fourniture en eau.

Il est la propriété de la COLLECTIVITÉ qui en assure l'entretien et le renouvellement lorsqu'il arrive en fin de vie réglementaire.



#### A Dispositif de relève à distance

Équipement permettant de relever à distance l'index des compteurs, communément appelé « radio relève ». Ce dispositif comprend un émetteur d'impulsions fixe sur le compteur qui émet des ondes uniquement lors de son activation à l'occasion du passage du releveur à l'extérieur de l'immeuble (2 fois par an).

#### B Index des volumes

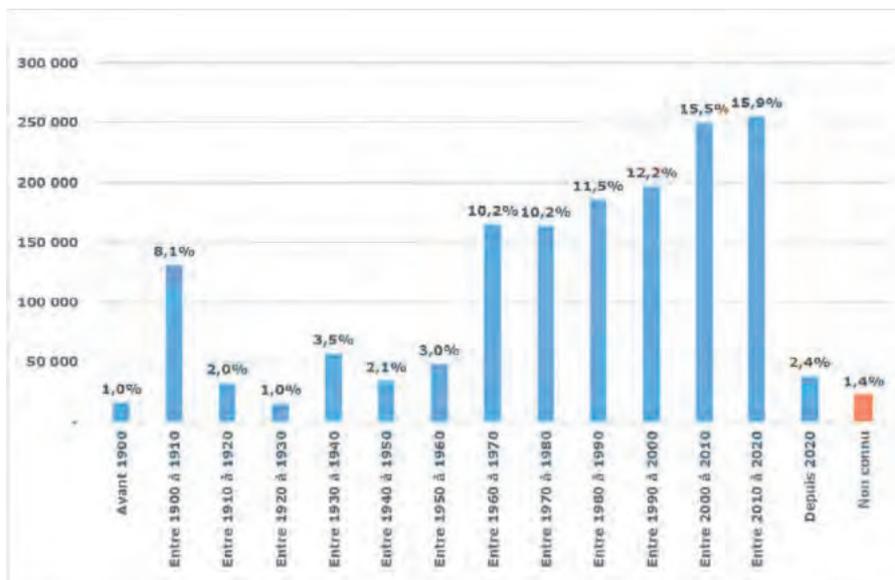
Les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur en mètres cubes. C'est sur la base de cet index que votre consommation sera facturée. Les chiffres sur fond rouge (hectolitres, décalitres, litres voire décilitres) ne figurent pas sur votre facture. Ils nous aident à surveiller votre consommation et à détecter une éventuelle fuite.

## MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Âge moyen des conduites du réseau d'eau (pourcentage de la longueur totale)

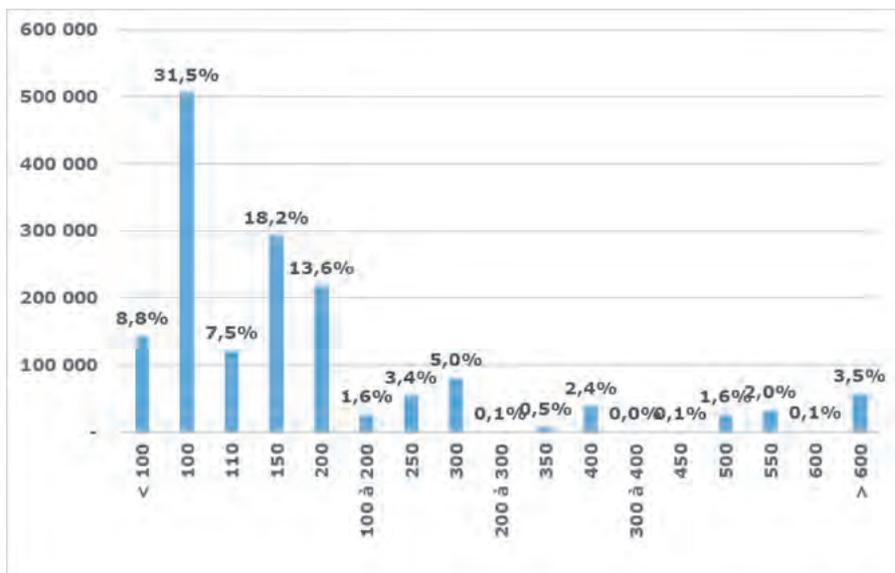
Âge moyen du réseau d'eau potable : 43,4 ans

(moyenne pondérée par le linéaire, à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg)

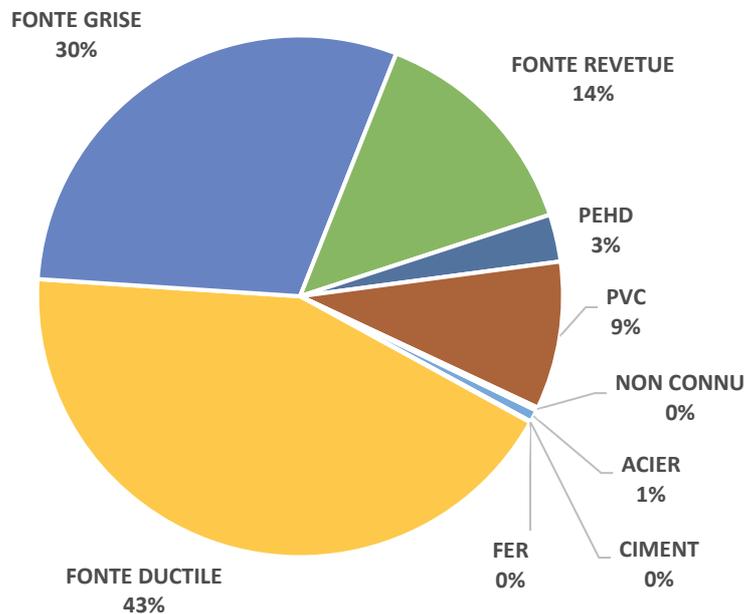


Répartition des conduites par diamètre nominal

Diamètres en mm



## Répartition des conduites d'eau en fonction de la nature des matériaux (en%)



## ABONNEMENTS ET BRANCHEMENTS

À chaque branchement son type d'abonnement. C'est le diamètre du branchement qui définit le type d'abonnement. Pour les particuliers, le branchement standard est d'un diamètre de 25 mm. Il peut aller jusqu'à 100 mm voire au-delà pour des besoins spécifiques.

## ASSURER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est garant de l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

À partir de son centre de contrôle, il adapte la production à la demande et régule la circulation de l'eau dans le réseau.

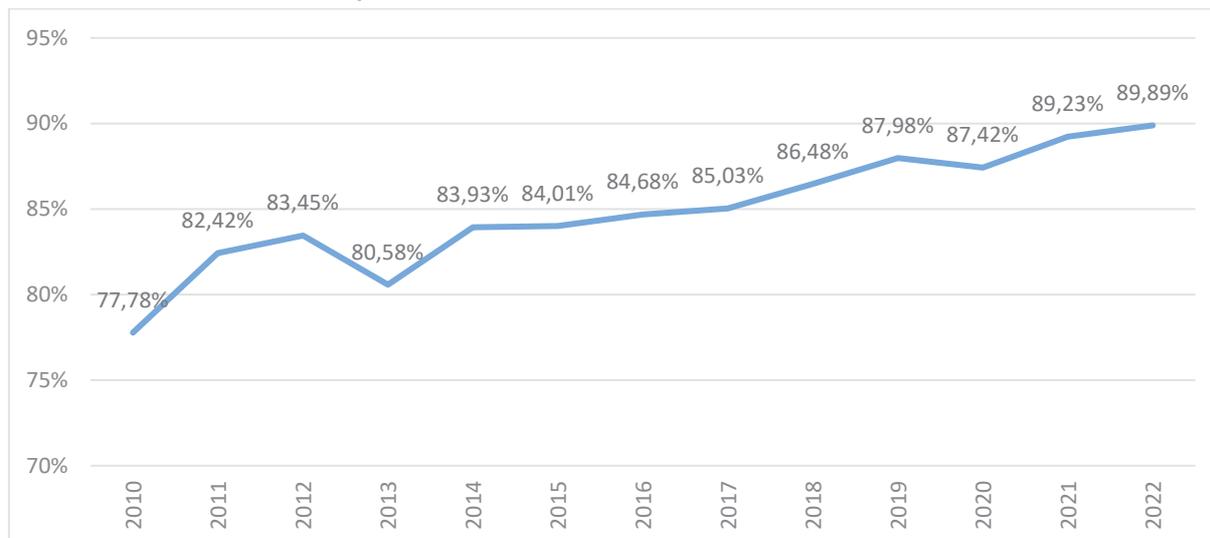
Les multiples stations de mesure en continu localisées sur le réseau assurent une vision permanente de la qualité de l'eau et des paramètres de fonctionnement hydraulique.

Cette surveillance permanente se complète d'un programme de recherche de fuites et d'amélioration du rendement du réseau.

Sur les secteurs dont il assure l'exploitation, le SDEA procède aux mêmes contrôles et suivis sur l'ensemble des installations, de la production à la distribution.

## RÉDUIRE LES PERTES EN EAU

### Rendement du réseau d'eau potable



### Rendement du réseau de distribution (Rdt) = 89,89 %

Cet indicateur global du réseau est déterminé sur l'ensemble des périmètres sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir 33 communes depuis 2017.

#### Rendement du réseau de distribution

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

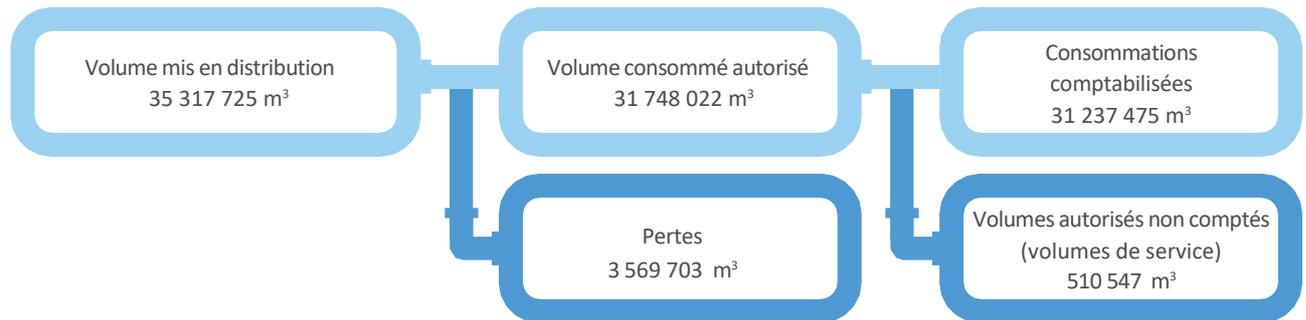
### Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) = 7,01 m<sup>3</sup>/km/j

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau et par jour, la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de sa distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

### Indice linéaire des pertes en réseau (ILP) = 6,14 m<sup>3</sup>/km/j

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui sont consommés sans autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

### Récapitulatif des différents volumes



#### Recherche active des fuites sur le réseau d'eau potable

La totalité du linéaire de réseau d'eau potable est suivie en détection de fuite par des dispositifs de surveillance combinés :

- sectorisation du réseau (suivi et analyse des débits de nuit),
- 170 km de linéaire de réseau surveillé par prélocalisation acoustique installée à demeure sur Strasbourg,
- campagne de recherche de fuite systématique par sous-secteur, sur le principe de pose / relève / dépose de capteurs acoustiques.

Le déploiement au 1er trimestre 2021 de 90 prélocalisateurs acoustiques télérelevés acquis fin 2020 a permis d'améliorer encore la surveillance de secteurs sensibles des galeries sur les communes de Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Reichstett et Strasbourg et ainsi gagner en réactivité pour une augmentation du rendement global.

### LA RADIO-RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Plus de 99 % des compteurs de l'Eurométropole de Strasbourg sont équipés d'un module de radio-relève des données de consommation.

Toujours accessibles, ces modules permettent une facturation plus juste sur la base de l'index réel et une détection facilitée de toute anomalie chez les abonnés (fuite, retour d'eau...). L'amélioration de l'outil de relève en 2022 nous a permis d'expérimenter la relève compteur rapide (Drive by).

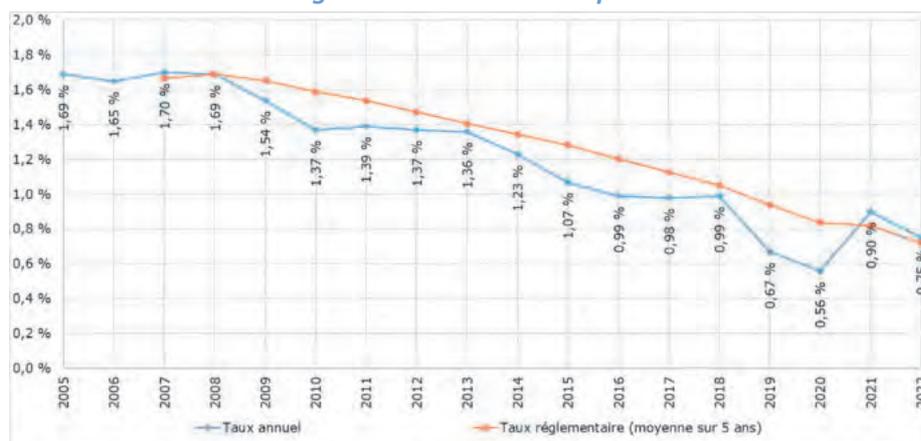
Une expérimentation en cours sur de la télérelève pour des abonnés sensibles ou des « gros consommateurs » permet de démontrer les bénéfices d'un tel mode de relève pour des consommateurs particuliers mais également d'éprouver l'exploitation de ces nouvelles installations (mise en place, gestion des batteries, transmission du signal, ...).

Ce dispositif permet un suivi plus fin des consommations grâce à ce procédé distant. L'évolution à terme des modes différenciés de relèves (radio et télérelève) permettra de mieux répondre aux attentes des abonnés en fonction de leurs besoins.

## Renouvellement du réseau

	Total Eurométropole de Strasbourg
Linéaire de réseau (en km)	1 608
Linéaire de réseau renouvelé en 2022 (en km)	11 863
Taux de renouvellement : année 2022	0,74
P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)	0,72

## Taux de renouvellement global du réseau d'eau potable

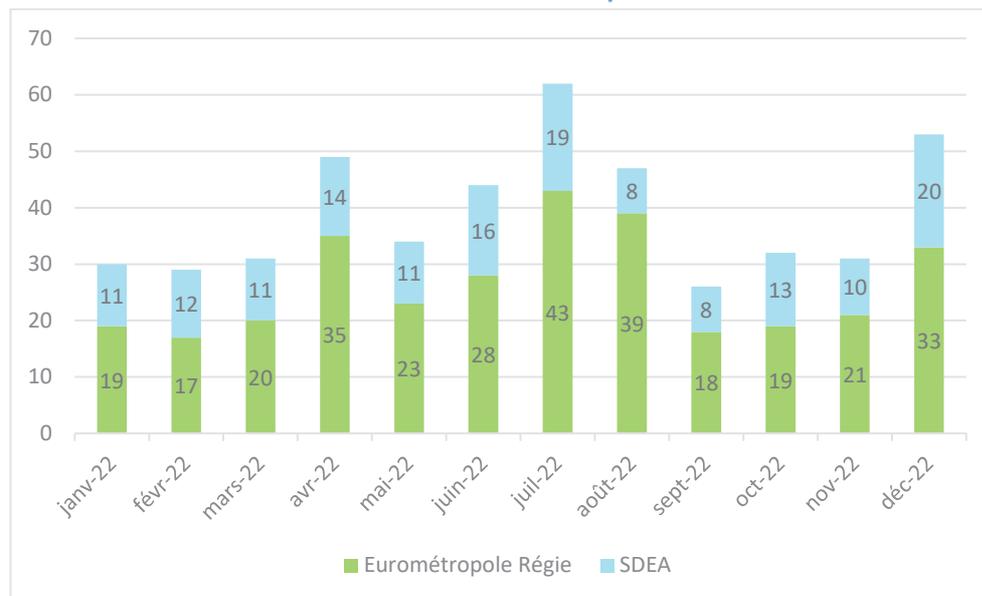


Après une forte baisse en 2019 et 2020, le taux de renouvellement 2022 atteint l'objectif minimal de 0,73%.

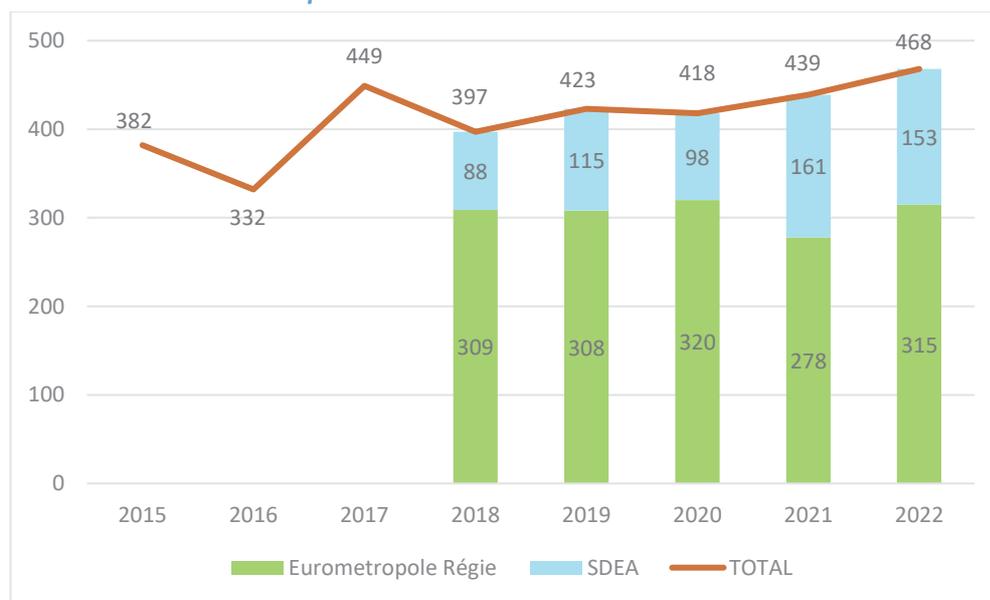
## LES INTERVENTIONS D'URGENCE

Les équipes d'astreintes du SDEA et du Service de l'Eau et de l'Assainissement interviennent 7j/7 et 24h/24 sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elles assurent les interventions d'urgence sur le réseau d'eau potable (ruptures, fuites...) ainsi que sur les ouvrages de production d'eau pour remédier à tout type de pannes ou d'incidents.

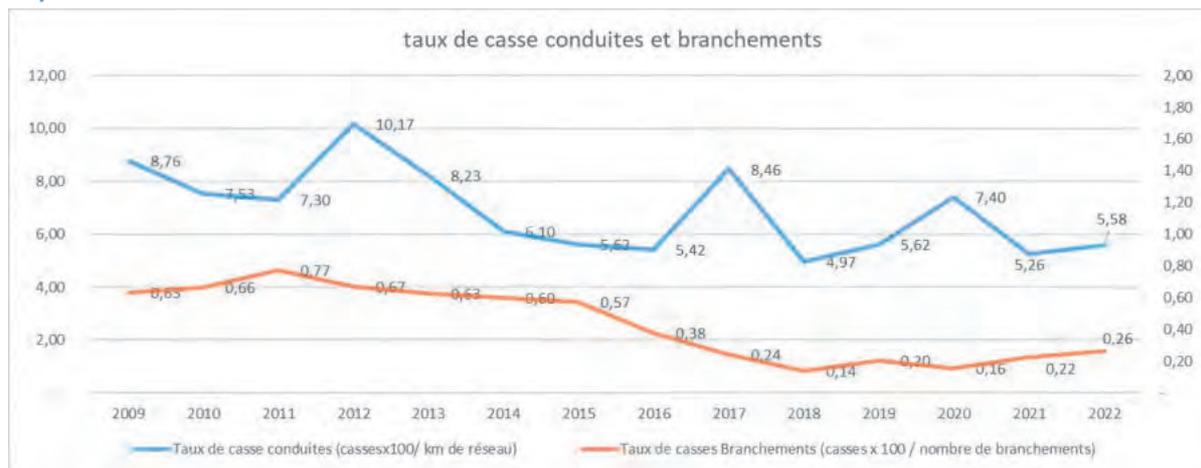
Nombre d'interventions d'astreinte sur le réseau par mois



Nombre d'interventions par an



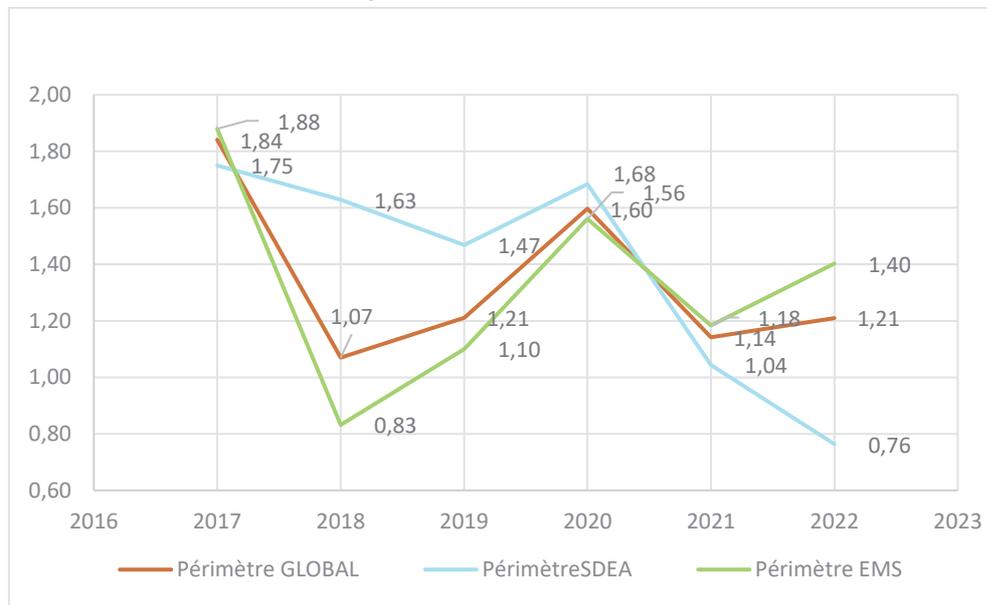
## Réparations et interventions curatives



### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Ce taux concerne le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, ce nombre étant rapporté au millier d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonnés, en considérant que les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est en moyenne de 1,21 pour l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg.

### Taux d'occurrence des interruptions de service (nb/1 000 abonnés)



## GESTION PATRIMONIALE

L'ensemble des canalisations du réseau de l'unité de distribution de Strasbourg Régie a fait l'objet d'une classification patrimoniale en fonction de plusieurs critères de performance techniques et financiers tels que :

- la continuité de service (taux de casse des conduites, indice linéaire de casse des conduites...),
- la qualité de l'eau (problématiques liées aux paramètres de couleur d'eau),
- les pertes en eau (rendement du secteur),
- l'amortissement des conduites.

Cette classification a permis d'établir un programme de renouvellement des conduites et de prioriser les travaux à mener pour les prochaines années.

Une cartographie associée permet d'identifier ces tronçons, les 2 classes les plus critiques correspondant aux 10% du linéaire de réseau sur lesquels les actions du service sont à prioriser.

Un travail similaire est en cours pour identifier les tronçons les plus vieillissants et nécessitant des travaux prioritaires sur les secteurs sous exploitation du SDEA.

## DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Depuis le 15 février 2017 le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) est entré en application. La DECI s'appuie sur une démarche de sécurité par objectifs en fixant un dimensionnement des ressources disponibles en fonction des risques.

Le service public de la DECI est distinct du service de distribution d'eau potable et assure la gestion matérielle qui porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement et l'organisation des contrôles techniques des Points d'Eau Incendie (PEI) et l'échange d'informations avec les autres services (dont le SIS 67).

Pour les projets de constructions ou d'aménagements, une analyse de risque est réalisée par le service pour vérifier l'adéquation des moyens publics et éventuellement définir des moyens complémentaires privés de la DECI à mettre en œuvre (puits, réserves d'eau naturelle ou artificielle, PEI privé).



Test de puits incendie avec le SIS67 sur le site de la Fédération

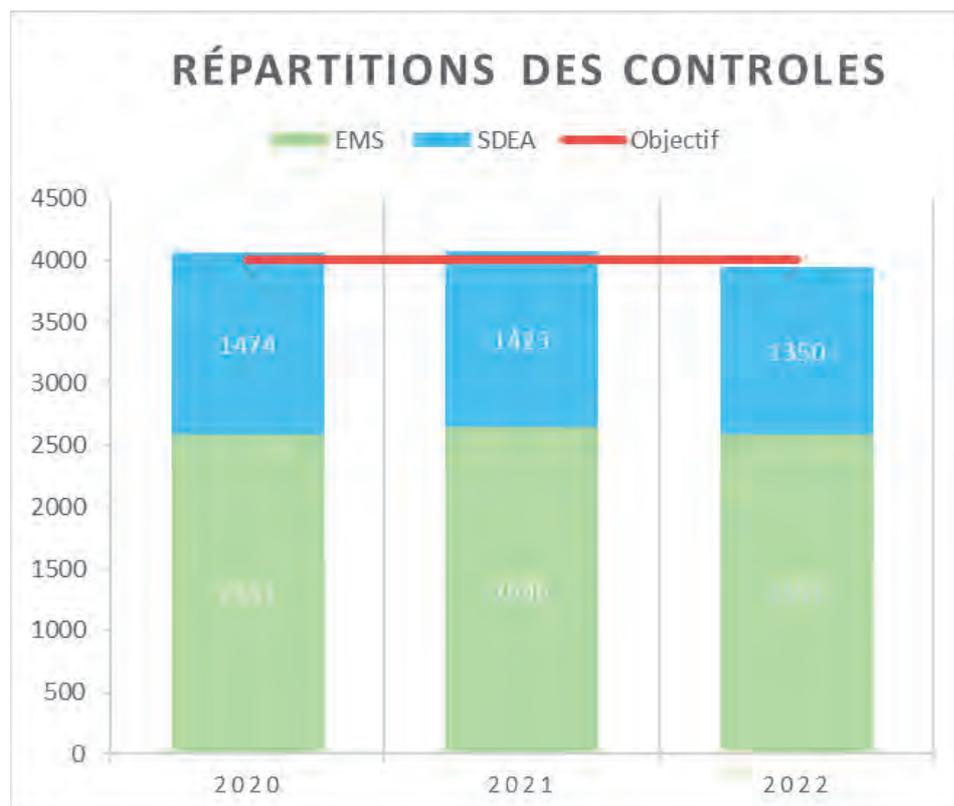
Le SDEA réalise sur le périmètre où l'exploitation lui est confiée les contrôles règlementaires sous contrôle de l'Eurométropole. Le service s'assure de récolter les résultats des contrôles et définit les actions à mener pour améliorer le schéma eurométropolitain général de la DECI.

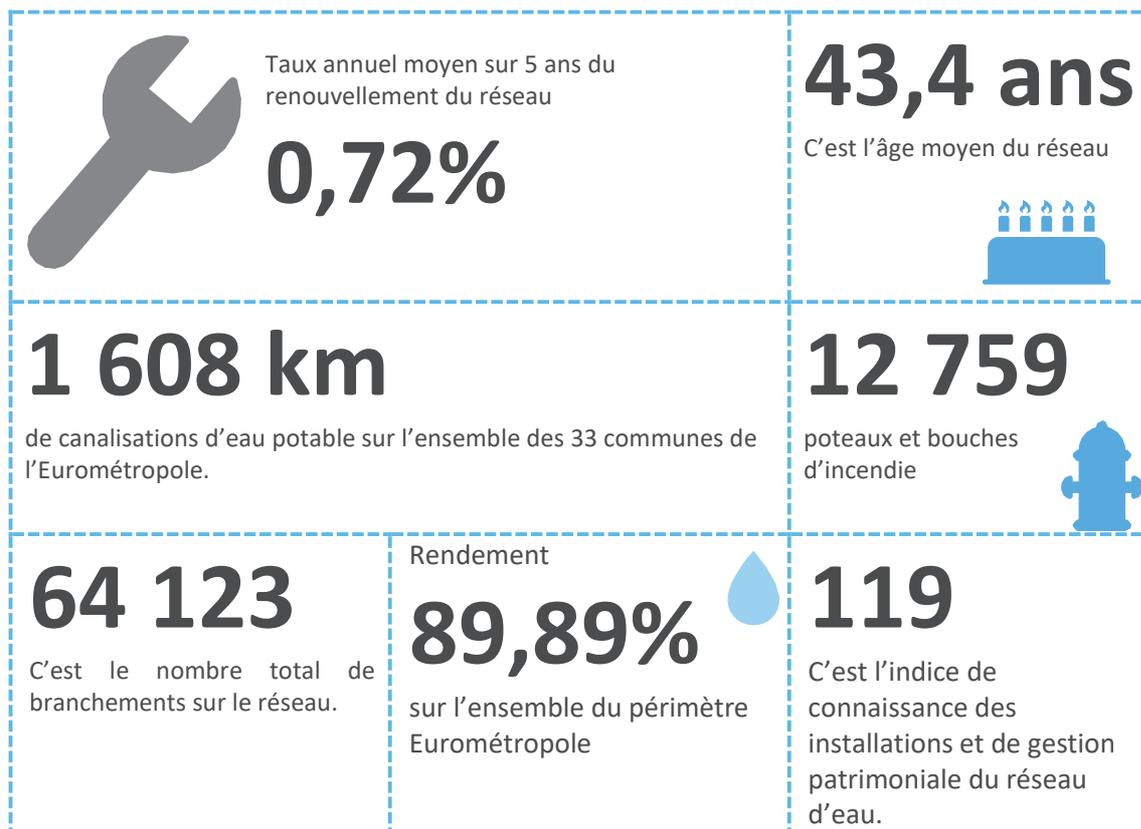
Les contrôles de type C1\*, C2\*\* et C3\*\*\* se déroulent sur un cycle de 3 ans sur l'ensemble du parc des PEI.

\*C1 : Contrôles de débit et pression (essais débitométriques, accessibilité, état général)

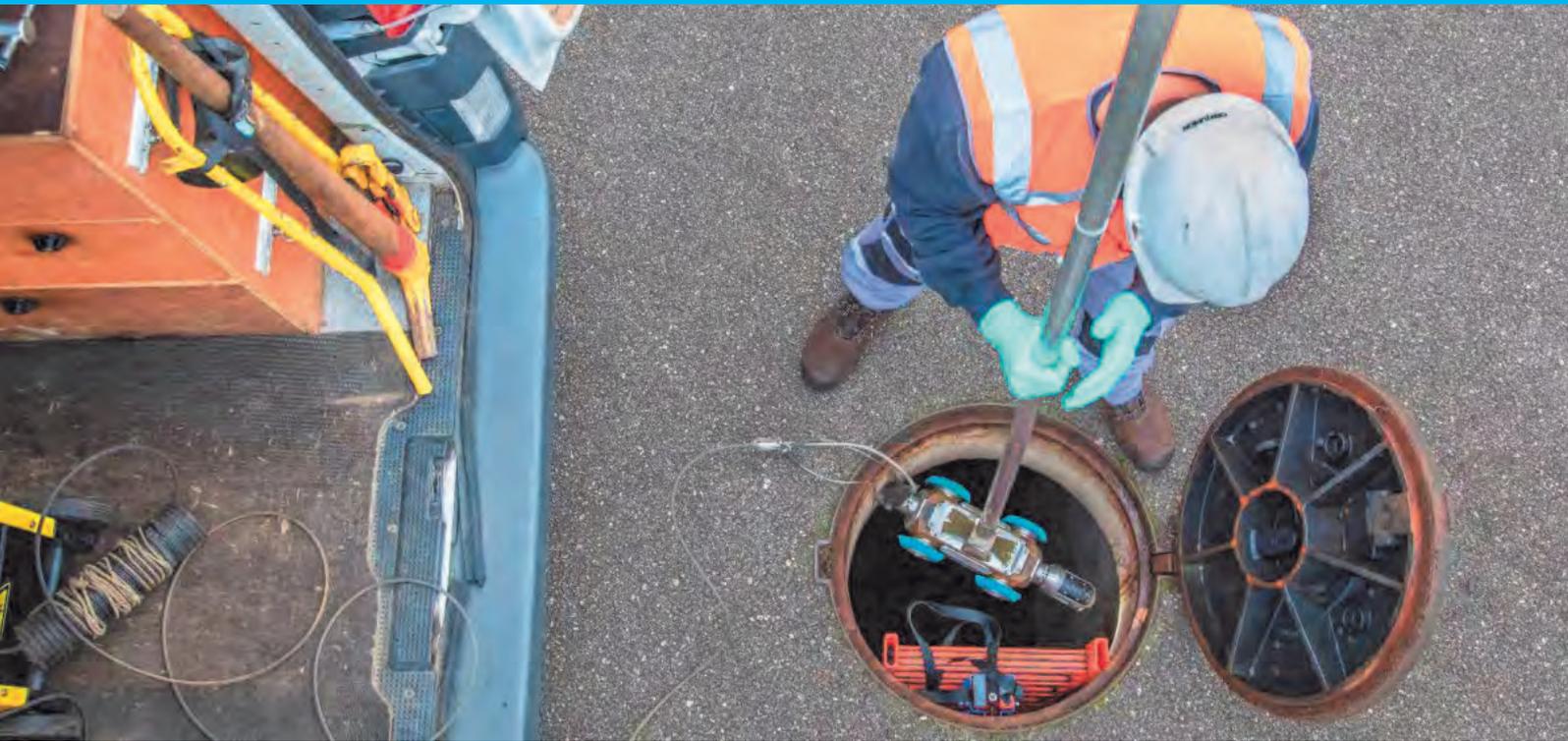
\*\*C2 : Contrôles fonctionnels (présence d'eau, accessibilité, état général)

\*\*\*C3 : reconnaissances opérationnelles par le SIS uniquement (accessibilité, signalisation, état général)





# L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



# COLLECTER

## PRÉSENTATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

### DE VOTRE LOGEMENT AU MILIEU NATUREL

Après utilisation, les eaux usées sont évacuées vers le réseau d'assainissement qui les achemine vers les stations d'épuration où elles sont traitées avant d'être restituées au milieu naturel.

### UN RÉSEAU MAJORITAIREMENT UNITAIRE

D'une longueur totale de 1 792 km, le réseau d'assainissement s'étend sur toute l'Eurométropole de Strasbourg. Majoritairement unitaire, il collecte dans les mêmes conduites les eaux usées et les eaux de pluie. Lors d'événements pluvieux importants, des déversoirs d'orage permettent de délester les eaux unitaires directement vers les cours d'eau ou vers des bassins d'orage, où elles sont stockées temporairement.

## Le réseau d'assainissement est composé de la manière suivante :

Linéaire de réseau en km	Système d'assainissement					Total
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	
Eaux usées	1 393,1	44,6	8,9	21,3	6,2	1 474,1
dont Unitaire	1 238,8	41,4	8,7	18,8	5,6	1 313,3
Eaux pluviales	308,4	5,5	0,7	3,1	0,8	318,5
<b>Total</b>	<b>1 701,5</b>	<b>50,1</b>	<b>9,6</b>	<b>24,4</b>	<b>7,0</b>	<b>1 792,6</b>
Branchements	Linéaire de branchement construit sur le SIG à ce jour					292,7

## Tableau des ouvrages du réseau

Ouvrages	Système d'assainissement					Total
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	
Bassin d'orage	91 <sup>1</sup>	7	1	4	2	105
Déversoir d'orage	273	24	7	10	4	318
Station de pompage	195	8	1	9	0	213
Limiteur de débit	117	6	0	4	2	129
Séparateur d'hydrocarbure	166	3	1	4	1	175
Regard de visite	40 929	1 309	263	639	189	43 329
Tête de déversement	662	33	7	19	3	725
Puisards	54 616	1 471	294	754	237	57 372
<b>Total</b>	<b>97 049</b>	<b>2 861</b>	<b>574</b>	<b>1 443</b>	<b>438</b>	<b>102 366</b>
<b>Ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales</b>						
Bassin à ciel ouvert	78	0	1	0	0	79
Fossés et noues	611	98	42	9	8	768
Structures d'infiltrations	281	4	0	9	1	295
<b>Total</b>	<b>970</b>	<b>102</b>	<b>43</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>1 142</b>
<b>Total global</b>	<b>98 019</b>	<b>2 963</b>	<b>617</b>	<b>1 461</b>	<b>447</b>	<b>103 508</b>

Nota : les chiffres évoluent chaque année avec la précision ou une reclassification de la domanialité de certains réseaux ou ouvrages.

<sup>1</sup> Le nombre des bassins intègre notamment des ouvrages de gestion des eaux pluviales des ex-autoroutes du territoire métropolitain. Certains ouvrages identifiés comme des bassins par le gestionnaire historique pourront être requalifiés pour s'accorder avec la nomenclature du service de l'Eau et de l'Assainissement.

## Taux de raccordement

## Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Bischheim	043	17 735	17 726	2 070	17 707	99,89%
Eckbolsheim	118	7 208	7 157	1 658	7 133	99,66%
Eckwersheim	119	1 395	1 359	544	1 338	98,45%
Entzheim	124	2 510	2 501	786	2 495	99,76%
Eschau	131	5 708	5 627	1 698	5 627	100,00%
Fegersheim	137	5 845	5 818	1 719	5 799	99,67%
Geispolsheim	152	7 682	7 556	2 360	7 382	97,70%
Hoenheim	204	11 531	11 522	1 841	11 504	99,84%
Holtzheim	212	3 850	3 832	1 131	3 814	99,53%
Illkirch-Graffenstaden	218	27 671	27 574	4 438	27 505	99,75%
Lampertheim	256	3 513	3 504	1 039	3 498	99,83%
Lingolsheim	267	19 943	19 907	3 092	19 865	99,79%
Lipsheim	268	2 696	2 678	754	2 669	99,66%
Mittelhausbergen	296	2 131	2 128	541	2 116	99,44%
Mundolsheim	309	4 981	4 970	1 558	4 967	99,94%
Niederhausbergen	326	1 682	1 682	529	1 679	99,82%
Oberhausbergen	343	5 516	5 489	955	5 477	99,78%
Oberschaeffolsheim	350	2 465	2 420	820	2 408	99,50%
Ostwald	365	13 118	13 050	2 342	12 960	99,31%
Reichstett	389	4 431	4 353	1 498	4 338	99,66%
Schiltigheim	447	34 206	34 164	3 890	34 131	99,90%
Souffelweyersheim	471	8 120	8 063	1 922	8 045	99,78%
Strasbourg	482	293 538	293 196	25 799	292 980	99,93%
Vendenheim	506	6 080	6 008	2 029	5 966	99,30%
La Wantzenau	519	6 022	5 866	2 094	5 863	99,95%
Wolfisheim	551	4 226	4 154	969	4 142	99,71%
<b>Total</b>		<b>503 803</b>	<b>502 304</b>	<b>68 076</b>	<b>501 408</b>	<b>99,82%</b>

## Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Plobsheim	378	4 523	4 412	1 493	4 402	99,77%
<b>Total</b>		<b>4 523</b>	<b>4 412</b>	<b>1 493</b>	<b>4 402</b>	<b>99,77 %</b>

## Système d'assainissement d'Achenheim et de Dahlenheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Achenheim	001	2 471	2 447	845	2 447	100,00%
Breuschwickersheim	065	1 357	1 357	504	1 354	99,78%
Dahlenheim (maîtrise d'ouvrage SDEA)	081	800	788	284	788	100,00%
Hangenbieten	182	1 721	1 655	553	1 652	99,82%
Osthoffen	363	828	828	334	828	100,00%
<b>Total</b>		<b>7 177</b>	<b>7075</b>	<b>2 520</b>	<b>7 069</b>	<b>99,92%</b>

## BRANCHEMENTS

### Nombre d'arrêtés

#### Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Bischheim	5	1	6
Eckbolsheim	3	0	3
Eckwersheim	4	0	4
Entzheim	1	0	1
Eschau	23	0	23
Fegersheim	7	0	7
Geispolsheim	24	0	24
Hoenheim	8	0	8
Holtzheim	2	0	2
Illkirch Graffenstaden (SDEA)	15	0	15
Illkirch Graffenstaden (EMS)	1	0	1
Lampertheim	1	0	1
Lingolsheim	5	0	5
Lipsheim	3	0	3
Mittelhausbergen	7	1	8
Mundolsheim	18	0	18
Niederhausbergen	6	0	6
Oberhausbergen	8	0	8
Oberschaeffolsheim	3	0	3
Ostwald	8	0	8
Reichstett	7	1	8
Schiltigheim	13	0	13
Souffelweyersheim	6	0	6
Strasbourg	146	2	148
Vendenheim	9	2	11
La Wantzenau	8	0	8
Wolfisheim	3	0	3
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>7</b>	<b>351</b>

### Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Plobsheim	7	0	7

### Système d'assainissement d'Achenheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Achenheim	1	0	1
Breuschwickersheim	2	0	2
Dahlenheim (SDEA)	2	0	2
Hangenbieten	3	0	3
Osthoffen	3	0	3
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>

### Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

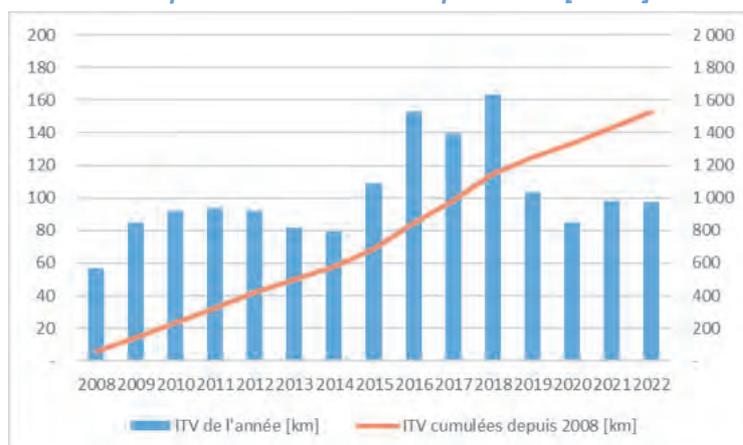
Achenheim	110
Plobsheim	110
Strasbourg - La Wantzenau	110

## RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Le service de l'Eau et de l'Assainissement s'assure de l'aptitude des réseaux et ouvrages à assurer la continuité du service public. À ce titre, il effectue non seulement les opérations de maintenance, de nettoyage et de surveillance mais il programme et s'assure également de la réalisation des travaux de renouvellement et de modernisation des réseaux.

En 2022, 97 km d'inspection télévisée du réseau ont été réalisés. Quelques tronçons de grand diamètre ont également été inspectés au moyen d'inspections visuelles pédestres et à l'aide d'un radeau flottant. L'expérimentation est à poursuivre et le dispositif est à perfectionner. Depuis 2008, près de 1529 km ont été analysés, soit près de 85 % du réseau. Les constats de défaut sont priorisés et donnent lieu à une surveillance ou des travaux de réparation ou de réhabilitation.

### Linéaire d'inspection télévisuelle depuis 2008 [en ml]



La réhabilitation des réseaux s'effectue principalement selon deux techniques : avec ou sans tranchée (repose ou chemisage). Le choix se fait non seulement sur la base de critères techniques (profondeur, diamètre, état de la chaussée...) mais également sur la base de critères économiques et de durée de vie. C'est la solution la meilleure à long terme qui est retenue même s'il s'avère qu'immédiatement elle est plus coûteuse. En complément des extensions et des dévoiements de réseau sont réalisés pour s'adapter à l'évolution de l'urbanisation.

**À l'échelle de l'Eurométropole, le taux de renouvellement global de réseau est de 0,88%** soit une durée de vie moyenne de 115 ans. Néanmoins, durant toute sa vie, le réseau sera inspecté et surveillé 4 à 5 fois ce qui permet de détecter généralement les premiers signes d'une dégradation prématurée et d'y remédier avant que le réseau ne soit plus opérationnel.

## INTERVENTION / CURAGE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge de la maintenance du patrimoine et de la création des nouveaux ouvrages en vue de l'extension ou de la restructuration du réseau.

Le service dispose d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés par la régie de l'Eurométropole et le SDEA.

## L'ENTRETIEN DU RÉSEAU, UNE MISSION CAPITALE

Débordements, inondations : tout défaut de fonctionnement du réseau d'assainissement peut avoir des conséquences dramatiques.

L'ensemble du réseau bénéficie d'un suivi quotidien qui comprend le curage du réseau, l'entretien des puisards et des siphons.

- 2 884 t de boues de curage ont été extraites des collecteurs,
- Taux de curage : 14,9% du linéaire de réseau,
- Taux de nettoyage des puisards: 89,2%.

## UNE MOBILISATION PERMANENTE

En 2022, 984 interventions de maintenance ont été réalisées sur les ouvrages d'assainissement.

À ces interventions se rajoutent les opérations de contrôle et de vérification de l'état de fonctionnement des ouvrages et des équipements (station de pompage, clapets anti-retour, séparateurs d'hydrocarbures, vannes...).

Dans le cadre de la permanence réseau 24h/24h, 133 interventions ont été réalisées (sur l'ensemble du territoire métropolitain).

## LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES « USAGERS ET USAGÈRES » DE L'EUROMÉTROPOLE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement en plus des interventions sur le réseau public peut assurer sur simple appel téléphonique et cela 24h/24 les prestations suivantes sur le domaine privé :

- intervention en cas de défaut de fonctionnement de la conduite principale du branchement,
- entretien des séparateurs à graisses sur demande de l'utilisateur (compte tenu de l'impact des graisses sur le fonctionnement du réseau public, encrassement récurrent des collecteurs),
- récupération d'objets en cas de perte dans les ouvrages d'assainissement (puisards de rue),
- appui technique en cas de diagnostic et d'expertise de l'état de fonctionnement des branchements et des équipements privés,
- en cas d'urgence uniquement (débordements, inondations), intervention sur :
  - les puisards de dessablement,
  - les puisards de cour, de cave, de buanderie, ou d'urinoir,
  - les vidanges de fosse de relevage suivant la carte de répartition des acteurs Eurométropole et SDEA.

**En 2022 la cellule « Urgences et Graisses » est intervenue 1 156 fois. 87 interventions concernent la cellule « EXPERTISE ».**

## LES AFFAISSEMENTS ET LES INTERVENTIONS D'EXPERTISE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est intervenu sur 76 signalements d'affaissements. Après diagnostic, 13 affaissements concernaient le service de l'Eau et de l'Assainissement.

La cellule « Expertise » de la régie a diagnostiqué 22 défauts sur les 87 inspections télévisées nécessitant une intervention immédiate (casse, rupture, déboîtement...).

## DES POINTS NOIRS À SURVEILLER

Ce sont des points du réseau qui nécessitent au minimum deux interventions par an.

Sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont essentiellement des siphons situés en zone centrale. On recense en moyenne 6.95 points/100 km sur le réseau de l'Eurométropole de Strasbourg.

## SYSTÈME D'INFORMATION PATRIMONIALE

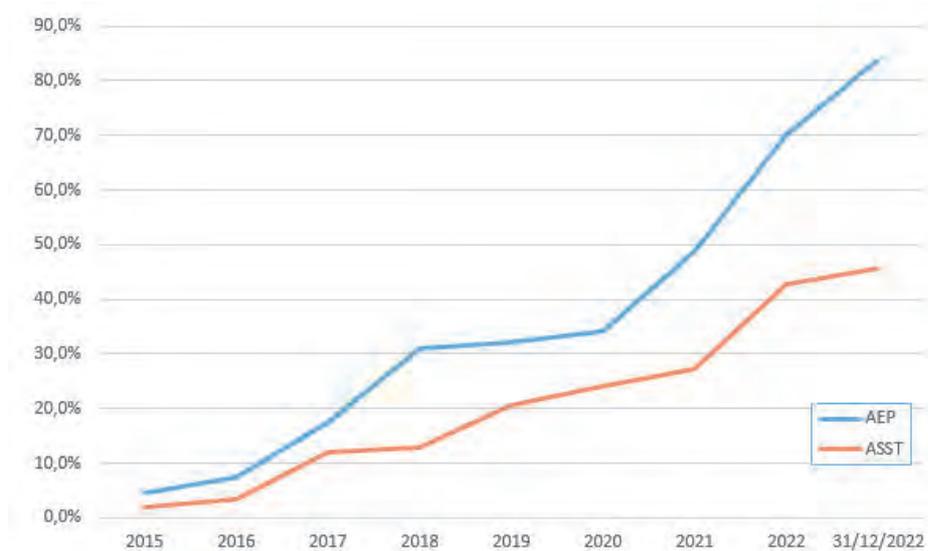
### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU RÉSEAU

L'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser l'inventaire géographique des réseaux d'eau et d'assainissement alimente le Système d'Information Géographique exploité avec les applications Elyx et Qgis. Il répond aux nécessités de connaissance du réseau dans le cadre de la prospective et des études préalables, de la conduite des projets d'amélioration des réseaux (chantier de création ou de renouvellement). La communication de renseignements issus du système d'information, notamment via les réponses aux DT-DICT contribuent notamment à réduire le risque d'endommagement lors des chantiers conduits à proximité des réseaux ou lors des interventions sur les réseaux par les exploitants.

### D'IMPORTANTES MOYENS MOBILISÉS

Cette année encore, des moyens importants ont été mobilisés pour une amélioration en continue de la connaissance des réseaux permettant, grâce à une plus grande précision, d'augmenter la part des données en classe de précision A, correspondant à l'objectif réglementaire de localisation le plus précis. Fin 2022 il s'établit à 83% en eau potable et à 45% en assainissement, soit une progression significative par rapport à l'année précédente.

#### *Évolution de la classe de précision A depuis 2015 [en %]*



Parmi les moyens engagés pour préciser la localisation des réseaux, des inspections télévisées du réseau d'assainissement et des branchements avec relevé de localisation (X,Y,Z) ont été réalisées. En 2022, 6,5 km de branchements ont été inspectés avec cette technique sur 1 450 branchements. Cumulé à d'autres sources d'informations, ce sont 5000 nouveaux branchements d'assainissement qui ont été intégrés au SIG en 2022.

D'autres types de levés, réalisés notamment à partir d'outils lidar, permettent un relevé en 3 dimensions d'ouvrages du réseau, pour un gain de précision et plus de réalisme dans leur représentation. Ce sont 76 ouvrages complexes du réseau d'assainissement qui ont été modélisés en 2022.

## GÉRER LES INONDATIONS

En 2022, 107 plaintes ont été recensées.

Le service de l'Eau et de l'Assainissement a installé et entretient depuis plusieurs années 28 pluviomètres répartis sur le territoire de l'Eurométropole. Ils mesurent la hauteur d'eau en mm toutes les minutes pendant toute la durée de l'évènement pluvieux. Les données sont rapatriées à distance via la télégestion du système d'assainissement. Ensuite ces données brutes sont traitées pluviomètre par pluviomètre, ce qui permet de localiser les orages et de connaître leur intensité (probabilité de retour ou période de retour souvent donnée en année).

En 2022 :

Certains épisodes pluvieux ont généré des plaintes sur le territoire de l'Eurométropole de manière dispersée. L'été 2022 a été sec avec des pluies très localisées.

## MAÎTRISER LA QUALITÉ DES EFFLUENTS

Parmi les nombreux paramètres mesurés en différents points du réseau, la pluviométrie, le débit dans le réseau, la qualité des effluents ainsi que la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel sont particulièrement suivis.

Ces données sont essentielles pour analyser le fonctionnement du système d'assainissement et déceler toute pollution accidentelle. Elles permettent également d'anticiper les besoins futurs.

## **LES OUTILS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE COLLECTE**

Le système de collecte est soumis à un dispositif d'autosurveillance qui a pour objectifs de caractériser et d'analyser le comportement du réseau d'assainissement, de suivre en continu le fonctionnement de certains ouvrages et de mesurer les rejets vers le milieu naturel.

Sur le système de collecte de Strasbourg - La Wantzenau, les déversoirs d'orage dont le cumul des volumes représente 70 % des rejets annuels sont instrumentés ainsi que l'ensemble des ouvrages situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 et déversant plus de dix jours par an. Pour répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, le modèle hydraulique général du réseau est mis à jour afin de pouvoir compléter les mesures par les résultats des simulations.

Sur le système de collecte de Plobsheim, les deux déversoirs d'orage soumis à autosurveillance sont équipés.

Enfin, sur le système d'Achenheim, les 4 déversoirs d'orage visés par la réglementation sont instrumentés.

Les mesures réalisées au niveau des déversoirs d'orage, mais également au niveau des stations de pompage et des bassins d'orage sont suivies 7j/7 24h/24 grâce à la télégestion. En cas de dysfonctionnement, des alarmes sont générées pour permettre d'intervenir au plus vite et garantir une continuité hydraulique des écoulements dans le réseau d'assainissement.

Ces mesures sont analysées quotidiennement au regard de la pluviométrie, enregistrée par 28 pluviomètres répartis de manière uniforme sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Des

bilans sont constitués et transmis mensuellement aux services de la Police de l'Eau, conformément aux prescriptions réglementaires. Trois documents permettent de suivre les actions de l'Eurométropole : le manuel d'autosurveillance qui explique les modalités de mise en œuvre des mesures sur le territoire, le bilan annuel qui permet de réaliser une autocritique du fonctionnement du système d'assainissement sur l'année écoulée et de prévoir des axes d'amélioration et le rapport de diagnostic permanent qui détaille les pratiques mises en œuvre dans le but d'évaluer l'état et le fonctionnement du système d'assainissement afin de d'améliorer son exploitation et de programmer les aménagements nécessaires.

Les résultats des mesures et de la modélisation (volume déversé) sont utilisés pour évaluer la conformité de la collecte au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015. La modélisation permet de rechercher des actions à mettre en œuvre sur le réseau pour atteindre les objectifs fixés par le texte.

## LE SUIVI DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES SUR LE RÉSEAU

Le suivi des pollutions est assuré par la régie de l'Eurométropole et le SDEA. Les services disposent d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Afin d'éviter ou de réduire les impacts sur le système d'assainissement et sur le milieu naturel, toute pollution suite à une plainte ou constatée sur le réseau fait l'objet d'une enquête. Les services ont mené 13 enquêtes de pollution au cours de l'année 2022. 8 pollutions étaient en lien avec le réseau d'eaux usées, 3 étaient liées au réseau eaux pluviales connecté au milieu et 2 n'avaient pas de lien avec le réseau d'assainissement.

## LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Le service a des usagers industriels conventionnés qui rejettent un volume d'effluents très important, comme les brasseurs ou les levuriers. Le nombre d'établissements conventionnés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est de 20. Leurs rejets font l'objet d'un suivi administratif, technique et financier et de contrôles internes autant qu'externes. Ces conventions sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution des rejets des industriels en fonction de leur activité et en tenant compte des capacités et contraintes de collecte et de traitement des stations d'épuration.

Des analyses de recherche des substances dangereuses dans les effluents des industriels conventionnés ont été réalisées dans le cadre du diagnostic amont de la station d'épuration lors de 4 contrôles inopinés en 2019 et 2020.

Ces analyses ont été réalisées également sur les points caractéristiques du réseau et ont permis d'établir une cartographie des micropolluants sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de proposer fin 2021 un plan d'actions de réduction de ces substances. Plusieurs actions afin de réduire les émissions de micropolluants dans les eaux usées ou de sensibiliser les usagers sont en cours de déploiement.

D'autres rejets, dits de « déversement temporaire », sont réalisés dans le cadre d'un besoin ponctuel d'évacuation d'effluents notamment sur des chantiers de construction, de dépollution et dans le cadre de la création ou de l'entretien de puits de pompage et de rejet.

Toute demande de ce type nécessite une expertise technique. Il est systématiquement recommandé au demandeur de privilégier, dans la mesure du possible, les solutions alternatives à un rejet au réseau d'assainissement public. En fonction de la qualité, du débit de rejet et du point de déversement souhaité, le service délivre ou non une autorisation de déversement temporaire.

L'ensemble des établissements industriels ou artisans déversant des eaux usées non domestiques est recensé. Leurs effluents doivent être conformes aux conditions d'admissibilité fixées par le règlement d'assainissement et les déversements doivent être autorisés par un arrêté de l'Eurométropole de

Strasbourg suite à une demande de l'établissement. Pour s'assurer de la conformité des rejets industriels, des contrôles inopinés sont régulièrement organisés.

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, l'ensemble des communes a procédé au transfert de la compétence d'assainissement non collectif à l'Eurométropole de Strasbourg.

Depuis janvier 2006, date effective du transfert de compétence, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge des missions obligatoires suivantes :

- le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves sur l'ensemble du périmètre,
- le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations non collectives existantes en zone d'assainissement non collectif,
- le diagnostic avant une vente.

## ACTIVITÉS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) EN 2022

*Recensement des installations d'Assainissement non collectif sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :*

- 537 installations ANC en zonage d'assainissement non collectif, dont 138 installations Non Conformées, 127 Non Réglementaires, 189 Réglementaires et 83 qui n'ont pas été contrôlées.
- 334 installations d'assainissement non collectif en zone d'assainissement collectif.

*Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif :*

### **1 - Contrôles de conception des installations neuves**

12 contrôles de conception ont été réalisés par le SPANC afin de s'assurer que les projets sont conformes à la réglementation en vigueur et que la filière choisie est adaptée au contexte des habitations (nature du sol, configuration de la parcelle, présence de la nappe phréatique).

Ces contrôles concernent tant la création d'ouvrages d'assainissement non collectif dans le cadre d'une construction neuve que les réhabilitations d'ouvrages.

### **2 - Contrôles de bonne exécution des installations neuves**

5 contrôles ont été réalisés afin de vérifier, avant recouvrement des ouvrages, si le projet est respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

### **3 - Contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations**

Un contrôle des installations en fonctionnement est effectué selon une périodicité régulière n'excédant pas les 10 ans. En 2022, 53 contrôles ont été réalisés.

Ces contrôles permettent de donner aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif des conseils techniques et d'aide à l'entretien de ces installations.

Des contrôles occasionnels peuvent être en outre effectués en cas de nuisances constatées.

Un compte rendu du contrôle technique est remis au propriétaire, à l'utilisateur le cas échéant, ainsi qu'au maire de la commune concernée. Après contrôle de l'installation, si des non-conformités sont décelées, le propriétaire a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité de ses installations dans un délai de 4 ans en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation

auprès du SPANC. Dans le cadre d'une vente, le nouvel acquéreur a 1 an pour se mettre en conformité, en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC.

***Information aux particuliers sur les aides financières pour mettre en conformité les installations non conformes :***

Dans son dixième programme de financement, l'Agence de l'eau Rhin Meuse (AERM) ouvrait la possibilité de subvention des installations non conformes. Ainsi entre 2015 et 2018, la collectivité et l'AERM ont accompagné les propriétaires dans la réhabilitation de leurs installations. Le onzième programme de l'AERM ne permet plus cette possibilité. C'est pourquoi, afin de se conformer à la réglementation en améliorant la protection du milieu naturel (plus particulièrement la protection de la qualité des eaux) et en luttant contre la pollution des eaux d'origine domestique, la collectivité a décidé de se substituer aux financements apportés par l'AERM afin de continuer cette démarche dans un souci d'équité de traitement des usagers. La participation financière aux travaux de mise en conformité s'élève à 60% du montant des travaux et études plafonné à 12 000 € TTC par installation, soit un montant de subvention maximum de 7 200 € TTC.

***Bilan des installations contrôlées entre 2006 et 2022.***

Réglementaire	189	42%
Non conforme	138	30%
Non réglementaire	127	28%

 <p><b>369</b> arrêtés pour branchements neufs</p>	<p><b>984</b> interventions de maintenance sur les ouvrages</p> 	<p><b>0,88 %</b> taux moyen de renouvellement sur 5 ans</p>
<p><b>97 km</b> de réseau inspectés en 2022</p>	<p><b>304</b> interventions de la permanence électrique en 2022</p>	<p><b>20</b> conventions de déversement en vigueur</p>
<p><b>1 529 km</b> réalisés, depuis 2008, à partir des inspections télévisées des réseaux soit près de</p> <p><b>89 %</b> du réseau</p>	<p><b>1 156</b> interventions de la cellule « Urgences et Graisses » ;</p> <p><b>87</b> interventions concernent la cellule "EXPERTISE".</p>	<p><b>87%</b> taux de disponibilité des données de surveillance sur les sites instrumentés du réseau d'assainissement pendant l'année 2022</p>
<p><b>2 884 T</b> de boues de curage extraites des collecteurs</p>	<p><b>110 points</b> <b>/120</b> indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour le système de Strasbourg – La Wantzenau</p>	<p><b>13</b> enquêtes réalisées en 2022 suite à une pollution</p>
<p>Taux de curage du linéaire de réseau : <b>14.9%</b></p>	<p>Indice de connaissance patrimoniale du réseau d'eau usées : <b>104 points</b> <b>/ 120</b></p> 	<p><b>61</b> contrôles inopinés réalisés chez les industriels dont</p> <p><b>60</b> chez des conventionnés</p>
<p>Taux de nettoyage des puisards :</p> <p><b>89.2%</b></p> 	<p><b>61</b> établissements sensibilisés à la problématique micropolluants.</p>	<p><b>114</b> autorisations de déversement des eaux usées non domestiques en vigueur et suivies</p>



# TRAITER

L'eau ne constitue pas une ressource inépuisable. L'assainissement des eaux usées évite de polluer l'eau des rivières et de la nappe phréatique, il contribue à maintenir la qualité du milieu naturel.

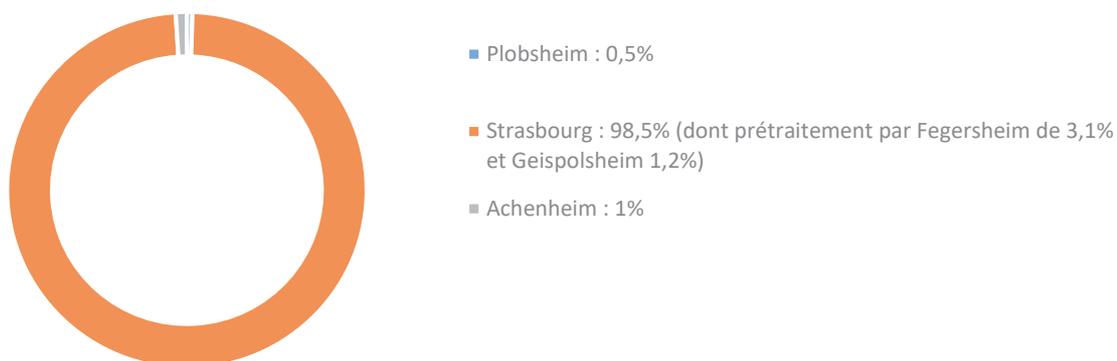
## L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Collectées dans le réseau d'assainissement, les eaux usées domestiques, industrielles ainsi que la majorité des eaux pluviales sont collectées puis transportées jusqu'aux stations de traitement des eaux usées.

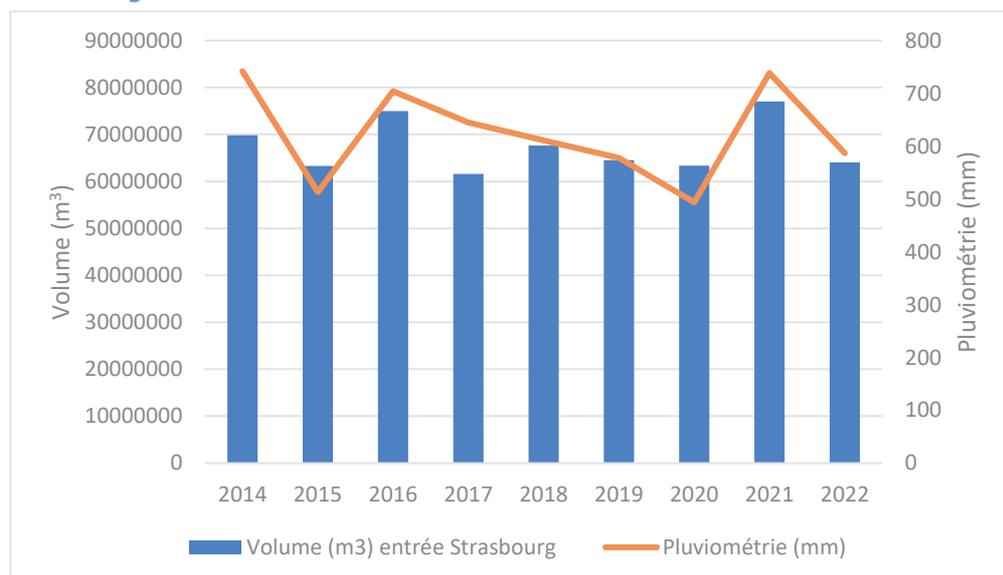
Les 3 stations d'épuration (Strasbourg - La Wantzenau, Achenheim et Plobsheim) et les 2 stations de prétraitement (Fegersheim et Geispolsheim) implantées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont traité en 2022 près de 68 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées soit en moyenne 186 000 m<sup>3</sup> /jour.

98.6 % des eaux usées domestiques et industrielles de l'Eurométropole sont traitées par la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

Répartition des eaux usées traitées en 2022 par les stations d'épuration en %



Évolution du volume d'eaux usées en entrée de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau



## BILAN DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Quantité d'eau traitée	64 085 553 m <sup>3</sup>	2 079 379 m <sup>3</sup>	817 112 m <sup>3</sup>	345 945 m <sup>3</sup>	617 223 m <sup>3</sup>
Quantité de matières externes reçues	18 256 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
<b>Sous-produits</b>					
Déchets de dégrillage	572 T	19,58 T	15,92 T	5,25 T	15,0 T
Sables évacués	243 T				6,76 T
Graisses	262 m <sup>3</sup>				12,0 T
Boues incinérées	46 034 T humides 11 016 TMS	100% des boues ont été évacuées vers la station de Strasbourg - La Wantzenau (164 TMS pour Fegersheim, 173 TMS pour Geispolsheim et 60 TMS pour Plobsheim)			0 T
Boues évacuées en compostage	5 612 T humides 1 222 TMS				578 T humides (140 TMS)
Cendres évacuées	2446 T	-	-	-	-
REFIB évacués	305 T	-	-	-	-
<b>Consommations (énergie - réactifs)</b>					
Électricité	26 496 133 kWh	838 642 kWh	434 309 kWh	186 614 kWh	511 953 kWh
Fioul	136 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Consommation de chlorure ferrique ou d'aluminium (traitement du phosphore et des boues)	1 627 T	-	-	-	20 T
Consommation de polymères	181 T MA	-	-	-	3,32 T MA

## LA POLLUTION TRAITÉE PAR LES STATIONS D'ÉPURATION

Entrée STEP	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Capacité nominale	1 000 000 EH	16 900 EH	10 400 EH	3 300 EH	9 930 EH
Équivalent habitant reçu en moyenne annuelle	728 611 EH	11 083 EH	11 950 EH	3 433 EH	4 617 EH
Débit moyen m <sup>3</sup> /j	175 577	5 697	2239	948	1 561
MES kg/j	43 800	936	734	240	499
DBO5 kg/j	44 600	665	717	206	277
DCO kg/j	96 600	1645	1436	492	768
Azote total kg/j	7490	178	146	47	82
Phosphore total kg/j	980	19.6	17.8	5	8

Les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim ont transféré la majorité de leurs eaux traitées vers la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau. Au-delà de la capacité des stations de refoulement, l'excédent est rejeté vers le milieu naturel, après prétraitement. La station de prétraitement de Fegersheim a ainsi rejeté 12,7 % du volume prétraité vers l'Andlau, représentant en moyenne 1,2 % de la charge reçue. La station de prétraitement de Geispolsheim a rejeté 2.5 % du volume prétraité vers l'Ehn, représentant 0,2 % de la charge reçue.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE DES STEP

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim	Geispolsheim	Plobsheim	Achenheim
<b>Rendement de dépollution</b>	97.8% en MES	93.6% en MES	96.2 % en MES	92,6% en MES	98.9% en MES
	98.3% en DBO5	95.7% en DBO5	98.5% en DBO5	97.9% en DBO5	98.6% en DBO5
	95.4% en DCO	88.9% en DCO	94.0% en DCO	89.5% en DCO	96.1 % en DCO
	83.5% en NGL	49.1% en NGL	75.1% en NGL	54.3% en NGL	94% en NGL
	90.5% en Pt	42.5 % en Pt	54.5% en Pt	42.8% en Pt	95.7% en Pt
<b>Concentration moyenne annuelle en sortie</b>	5.3 mg/l MES	9.8 mg/l MES	12.5 mg/l MES	18.7 mg/l MES	3.3 mg/l MES
	4.2 mg/l DBO5	5.0 mg/l DBO5	4.8 mg/l DBO5	6.5 mg/l DBO5	3 mg/l DBO5
	24.6mg/l DCO	32.7 mg/l DCO	39.8 mg/l DCO	56.2 mg/l DCO	20.7 mg/l DCO
	7.0mg/l NGL	17.3 mg/l NGL	19.8 mg/l NGL	27.8 mg/l NGL	3.9 mg/l NGL
	0.5 mg/l Pt	2.2 mg/l Pt	4 mg/l Pt	3.7 mg/l Pt	0.3 mg/l Pt

## NORMES DE REJETS DE LA STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

	MES	DBO5	DCO	N-NH4	NGL	Pt
<b>Temps sec Q &lt; 170 000 m³/j et DBO<sub>5</sub> &lt; 61 t/j</b>	30 mg/l et 90% rendement	25 mg/l et 90% rendement	100 mg/l et 75% rendement	10 mg/l et 75% rendement	10 mg/l et 70% rendement	1 mg/l et 80% rendement
<b>Temps pluie 170 000 &lt; Q &lt; Q référence et DBO<sub>5</sub> &lt; 61 t/j</b>	30 mg/l ou 90% rendement	25 mg/l ou 90% rendement	100 mg/l ou 75% rendement	10mg/l ou 75% rendement	10mg/l ou 70% rendement	1 mg/l ou 80% rendement
<b>Mode dégradé Q référence &lt; Q &lt; 380 000 m³/j ou DBO<sub>5</sub> &gt; 61 t/j</b>	Meilleure épuration possible en respectant les valeurs seuils					
	85 mg/l	50 mg/l	250 mg/l	-	20 mg/l	-
<b>Tolérance</b>	25 jours de dépassement par an tout en respectant les valeurs seuils ci-dessus			Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle et respect du seuil NGL		

Les performances du traitement des eaux sont conformes aux normes de rejet pour les 3 stations d'épuration.

Le traitement des fumées d'incinération de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été conforme tout au long de l'année. Une campagne annuelle d'étude d'impact environnemental de l'incinérateur est menée chaque année grâce à la méthode des lichens (recherche des dioxines, furannes et métaux). Celle-ci démontre une absence d'impact notable imputable aux rejets atmosphériques de la station d'épuration.

## BILAN 2022

### STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

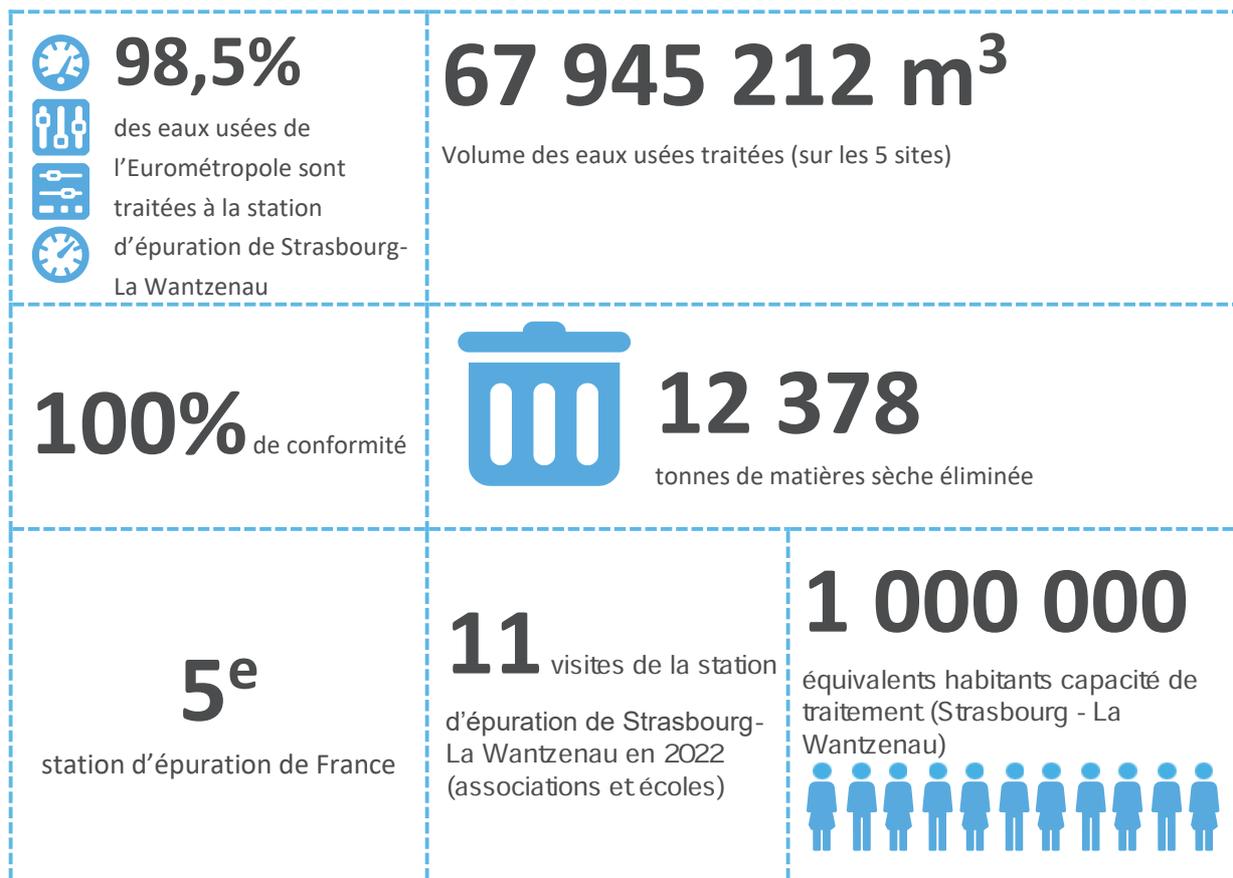
- Injection de 16.7 GWhPCS de biométhane sur le réseau RGDS,
- Valorisation de 100% des sous-produits générés (boues, sables, graisses, déchets de dégrillage...) dont 84% sur site de la station d'épuration,
- Diminution de la consommation d'électricité de 4%, notamment grâce à la poursuite de l'optimisation de l'aération.

### AUTRES SITES

Poursuite des études préalables et programmation du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (en remplacement de la station d'épuration de Plobsheim et des stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim).

### PERSPECTIVES 2023

- Fin du contrat de DSP de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau au 30/09/2023, et démarrage du nouveau contrat au 1/10/2023 pour 8 ans et 3 mois,
- Désignation d'un concepteur-réalisateur pour l'opération de rénovation de la filière de traitement des boues de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau (remplacement du four d'incinération et ses périphériques) et démarrage des études de conception,
- Poursuite du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : rédaction du DDAE (dossier de demande d'autorisation environnementale).



# PROJETS ET INNOVATIONS



# ANTICIPER

## SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Les changements climatiques se traduisent ces dernières années par une intensification des pluies et une augmentation des occurrences de ces dernières. Augmenter les capacités des réseaux n'est plus suffisant pour maîtriser ces flux supplémentaires d'eaux pluviales.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 a imposé d'atteindre dès 2015 l'objectif de « bon état » écologique des cours d'eau. Ce délai a été allongé à 2021 voire 2027 selon les cours d'eau.

Le schéma directeur d'assainissement, finalisé en 2012, a permis de définir les orientations stratégiques et les travaux à réaliser pour les 15 années à venir pour atteindre les objectifs de la DCE, en réduisant l'impact du système d'assainissement sur les cours d'eau, mais également pour lutter contre les débordements du réseau.

Cette étude a permis d'identifier, sur la base d'un modèle hydraulique représentant la partie structurante du réseau d'assainissement, le besoin de gestion d'un volume de 116 000 m<sup>3</sup> avant rejet réparti sur le territoire communautaire, complété par des aménagements ponctuels sur le réseau, soit une soixantaine d'opérations. Les solutions ont été hiérarchisées selon plusieurs critères : coût, sensibilité du milieu naturel, réduction de la pollution, opportunités de réalisation.

À partir de cette hiérarchisation, le plan d'action est affiné et décliné secteur par secteur, en s'appuyant sur des modélisations hydrauliques détaillées du réseau d'assainissement. Les aménagements définis permettent également de résoudre les inondations localisées et de répondre

aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatives à la collecte des eaux usées, entré en vigueur au 1er janvier 2016.

Les montants consacrés à l'ensemble de ces programmes de travaux sont de l'ordre de 100 M€ HT dont 70 M€ HT pour l'atteinte du bon état des cours d'eau et 30 M€ HT pour la lutte contre les inondations générées par le débordement du réseau d'assainissement. Une partie de ces travaux fait l'objet de financements de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement se traduit ainsi par :

#### **La réalisation d'études :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement, des modélisations hydrauliques fines du réseau d'assainissement ont été réalisées sur les communes suivantes : Blaesheim, Mundolsheim, Plobsheim, Geispolsheim, Vendenheim, Eckwersheim, Lingolsheim, Lipsheim, Eschau, Fegersheim, Oberschaeffolsheim, Wolfisheim, Entzheim, Eckbolsheim, Reichstett, La Wantzenau, Lampertheim, Souffelweyersheim, Mittelhausbergen, Oberhausbergen et Ostwald, ainsi que pour les quartiers Plaine des Bouchers, Elsau, Montagne Verte, Koenigshoffen, HautePierre et Cronembourg de Strasbourg. Ces études ont permis d'élaborer des programmes de travaux, donnant lieu à des aménagements de restructuration du réseau.

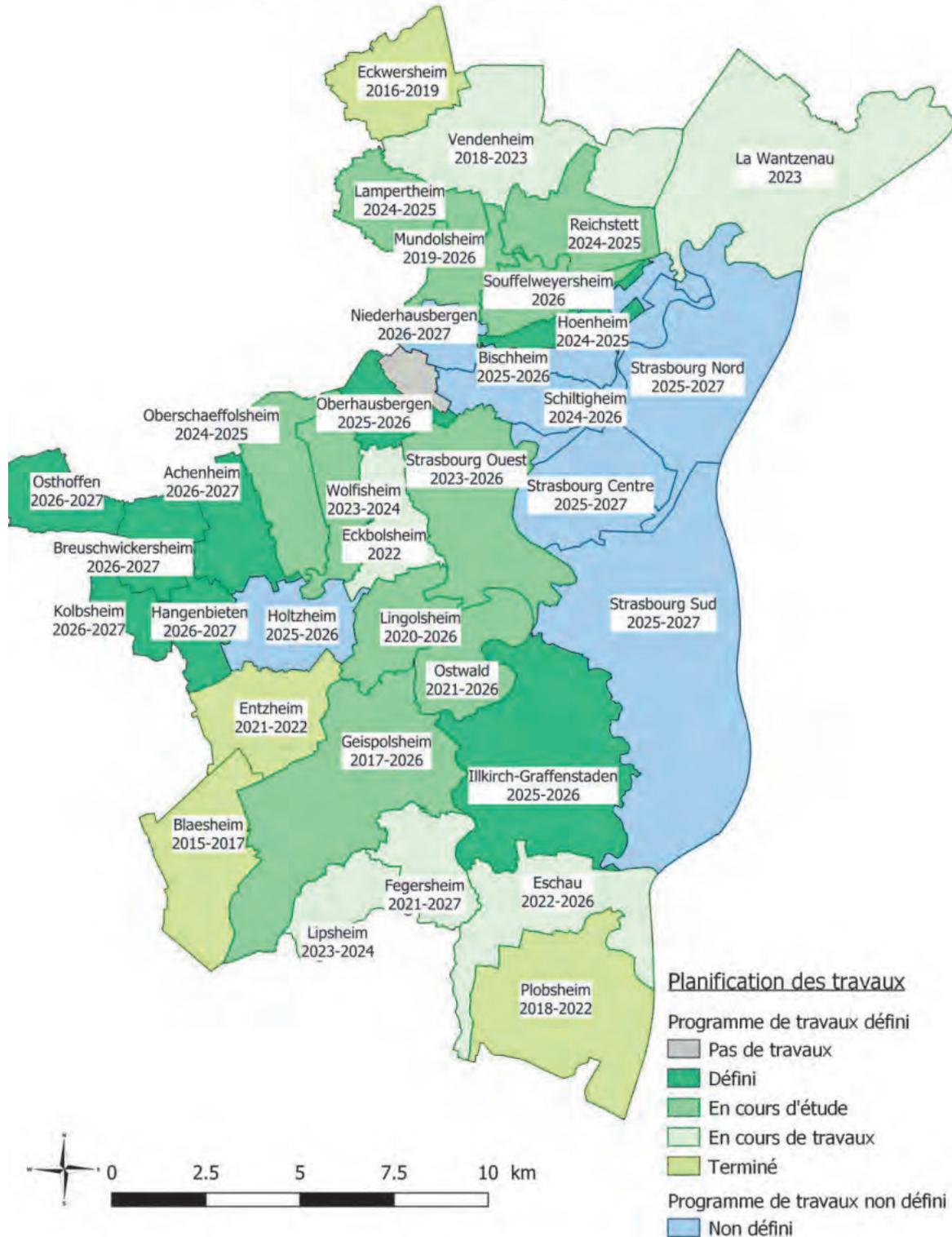
En 2022, les études de modélisation ont été finalisées pour les communes d'Illkirch-Graffenstaden, Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Osthoffen et Kolbsheim. Celles concernant la commune de Hoenheim et les quartiers Neudorf, Neuhof, Meinau et Port du Rhin de Strasbourg se sont terminées début 2023. Enfin, les études sont en cours sur les secteurs de Bischheim et Schiltigheim, et sur le centre-ville de Strasbourg.

#### **La réalisation de travaux :**

- Sur la commune d'Eckwersheim : les travaux de pose de conduite (2,1 km), du bassin (1 350 m<sup>3</sup>) et des ouvrages annexes ont été réalisés ;
- Sur la commune de Vendenheim : les travaux sur le réseau ont été en partie réalisés (1 km). Les travaux de construction du bassin de 7 400 m<sup>3</sup> ont débuté en 2022 ;
- Sur la commune de Geispolsheim, partie Village : les travaux de construction du bassin de 3 500 m<sup>3</sup>, ainsi que les travaux sur le réseau (1,7 km) sont terminés. Les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 1 500 m<sup>3</sup> sont en cours ;
- Sur la commune de Geispolsheim, partie Gare : les travaux de pose de décanteurs sur des rejets d'eaux pluviales sont terminés. Les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 2 000 m<sup>3</sup> et de restructuration du réseau sont en cours ;
- Sur la commune de Mundolsheim : les travaux de lutte contre les inondations ont été réalisés. Les travaux de construction d'un bassin de 200 m<sup>3</sup> sur le ban communal de Lampertheim ont été terminés début 2022. Les études d'avant-projet pour la construction du bassin de 5 500 m<sup>3</sup> sont en cours de réalisation et les travaux de renforcement du réseau rue de la Souffel ont été réalisés ;
- Sur la commune de Lipsheim : les travaux de construction du bassin de 830 m<sup>3</sup> débuteront en 2023 ;
- Sur la commune de Lingolsheim et sur la partie Nord de la commune d'Ostwald, les travaux de lutte contre les inondations sur le réseau sont terminés et les études d'avant-projet pour la construction du bassin de 1 800 m<sup>3</sup> sont en cours. Les travaux de construction d'un bassin de 2 300 m<sup>3</sup> débuteront en 2023. Les travaux de renforcement des réseaux et de restructuration de déversoirs d'orage sur le quartier Murhof à Strasbourg débuteront en 2023 ;

- Sur la commune d'Oberschaeffolsheim, les études d'avant-projet pour la pose de 500 m de conduites et la construction d'un bassin de 1 200 m<sup>3</sup> et d'une station de pompage sont en cours ;
- Sur la commune de Wolfisheim, les études de projet pour les travaux de pose de 600 m de conduites et de construction d'un bassin de 2 300 m<sup>3</sup> sont en cours ;
- Sur la commune de Fegersheim, la première phase des travaux de pose de 650 m de réseau est finalisée, la seconde phase a démarré en 2022 et se terminera en 2023. Les travaux de mise en place d'un traitement sur des rejets d'eaux pluviales sont terminés ;
- Sur la commune d'Eschau, les études d'avant-projet pour la mise en place de traitements sur des rejets d'eaux pluviales sont finalisées. Les travaux de renforcement du réseau et de restructuration à l'est du canal sont terminés. Les études d'avant-projet débuteront en 2023 sur la partie ouest-centre d'Eschau ;
- Sur la commune d'Eckbolsheim, les travaux de lutte contre les inondations sur le réseau sont en cours et les travaux de protection du milieu naturel par la mise en place de deux vannes basculantes en remplacement des deux déversoirs d'orage situés à l'aval du réseau se termineront début 2023 ;
- Sur la commune d'Entzheim, les travaux de renforcement de réseaux et les travaux de construction du bassin de 400 m<sup>3</sup> et de pose du réseau d'alimentation sont terminés.
- Sur la commune de Lampertheim, les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 1 500 m<sup>3</sup> sont en cours, les travaux de doublement du siphon en amont sont terminés ;
- Sur la commune de Reichstett, les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 3 000 m<sup>3</sup> et les travaux de lutte contre les inondations sont finalisées ;
- Sur la commune de La Wantzenau, les travaux de renforcement du réseau de la rue du Château et de modification de déversoirs d'orage débuteront en 2023 ;
- Sur la commune de Plobsheim, les travaux de lutte contre les inondations et la construction d'un bassin de 2 500 m<sup>3</sup> sont terminés ;
- Sur le quartier Cronenbourg de Strasbourg, les études d'avant-projet pour les travaux de lutte contre les inondations sont en cours.

## Avancement au 03/02/2023 et planification des travaux du schéma directeur d'assainissement



## DÉCONNEXION ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Depuis 2012, la collectivité en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse met en œuvre un dispositif incitatif de déconnexion des eaux pluviales de toitures.

Suite à l'opération pilote menée sur le territoire de la commune de Lipsheim, la collectivité a ouvert l'opération à l'ensemble du territoire métropolitain depuis fin 2013.

Les réunions publiques et les différentes communications en Mairie réalisées depuis 2014 ont permis d'expliquer la démarche et d'aboutir à la réalisation de 264 visites et 209 projets dont certains se sont concrétisés par des travaux.

En 2022, 25 demandes de visites ont été faites pour 18 projets étudiés. 4 chantiers ont été réalisés en 2022 pour une surface totale de toiture de 423 m<sup>2</sup> déconnectés. D'autres projets sont en cours d'études. Depuis 2012, 13 991 m<sup>2</sup> de toiture ont pu être déconnectés.

Des projets sont également en cours d'étude sur les projets de déminéralisation des cours d'école et dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Pour dynamiser cette opération, la collectivité continue à subventionner les travaux de déconnexion des eaux pluviales à hauteur de 85 % pour un montant plafond de 10 €/m<sup>2</sup> de surface déconnectée (toitures) pour le matériel et la main-d'œuvre.



## VALORISATION DES ACTIONS DU SERVICE

Afin d'échanger sur les pratiques, le service Eau et Assainissement prend part à des groupes de travail intercollectivités régionaux et nationaux portés par des structures telles qu'AMORCE, l'ASTEE, la FNCCR, l'ASCOMADE, France Eau Publique, Aqua Publica Europea, l'AWBR. Ces espaces sont des opportunités de bénéficier des retours d'expériences d'autres territoires et acteurs de l'eau mais aussi de valoriser ce qui est mis en œuvre sur le territoire eurométropolitain. De plus, le service a participé à de nombreux colloques et salons (notamment le colloque « Micropolluants, un enjeu pour le vivant », Bordeaux, 11/07/22 et le colloque « Micropolluants », Stuttgart, 05/05/22).

En 2022, les projets et réalisations du service eau et assainissement ont été valorisés sous plusieurs formes :

- 17 présentations orales lors de colloques ou webinaires ;
- 21 articles techniques publiés ou livrables de projets ;
- 20 articles de presse.

## LES ÉTUDES STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le département Prospective Réseaux réalise les études nécessaires à la détermination des évolutions à apporter au réseau d'eau potable et d'assainissement sur les 33 communes de l'Eurométropole (études stratégiques, études de définition, études de zonage, lutte contre les inondations...).

Il instruit et valide les permis d'aménager et accompagne les chantiers de lotissements et de ZAC notamment. Il participe aux projets de territoire d'envergure, tels que les extensions du tram à Strasbourg, la réalisation du Quartier Archipel au Wacken, des projets Citadelle et Starlette au Port du Rhin, de la ZAC Nord de Vendenheim, du lotissement les Prairies du Canal à Illkirch, des lotissements Strasse 1 et 2 à Achenheim ou encore de la ZAC des Vergers à Reichstett.

Il analyse et vérifie les projets de réaménagement d'espaces publics sur le territoire de l'Eurométropole et réalise des études de fonctionnement hydraulique et de raccordement à l'assainissement et à l'eau potable. Dans ce cadre, il analyse le programme annuel de voirie de l'Eurométropole, propose des renforcements de réseau quand cela est nécessaire et intègre des solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales lorsque cela est possible. Par ailleurs il produit également un programme de travaux pour les besoins propres du service comme par exemple la réhabilitation de stations de pompage, le renouvellement de conduites ou des extensions de réseaux. Il contrôle et enregistre les dossiers des ouvrages exécutés en lien avec les différentes entités concernées (SIG, exploitation, gestion patrimoniale). De plus, il participe à la validation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement et il contribue aux réflexions d'évolution urbaine et à la mise en place d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales intégrant les objectifs de développement durable et de limitation des rejets au milieu naturel.

## INNOVER

### DÉVELOPPER DES CULTURES FAVORABLES À LA PROTECTION DES CAPTAGES, MISE EN PLACE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pour développer les pratiques favorables à la protection de la ressource en eau.

Ainsi en 2022, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée auprès de 30 agriculteurs sur la période 2023-2028 dans le cadre du dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) à hauteur d'un million d'euros.

L'un des principaux objectifs des PSE est de rémunérer les exploitants agricoles pour leurs actions environnementales et notamment la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier d'herbicides. Les aires et périmètres de protection des captages sont prioritaires pour déployer ce dispositif centré sur la valorisation de pratiques agricoles permettant de limiter les risques de pollution des captages.

Le PSE vise également à encourager des pratiques de diversification des assolements pour limiter les risques d'érosion et favoriser la biodiversité. Enfin, le PSE ambitionne de favoriser le développement d'infrastructures agroécologiques en complément des initiatives mises en place et de la réglementation en vigueur.



# PARTAGER

## LE PARTENARIAT AVEC L'ENGEES

La convention cadre avec l'ENGEES a été renouvelée en 2018 pour 3 ans reconductibles successivement d'une année dans la limite de 3 fois.

Le partenariat avec l'ENGEES se poursuit avec :

- Le projet de recherche avec l'ENGEES et l'équipe de recherche « Hydraulique Urbaine » de l'Institut de Mécanique des Fluides et des Solides de Strasbourg portant sur le traitement alternatif des eaux pluviales par des systèmes plantés de roseaux (site de l'Ostwaldergraben). Une 3<sup>ème</sup> phase d'étude s'est terminée en 2022 - thèse de doctorat - avec pour axe de recherche, l'étude des impacts du vieillissement des techniques alternatives sur leurs fonctionnalités et leurs performances, la caractérisation de la biodiversité végétale des milieux et le devenir des boues accumulées dans le contexte des rejets urbains par temps de pluie.
- En 2022, dans le cadre du projet GIEMU le travail sur l'approche coûts et bénéfices des techniques alternatives (noues, fossés, bassins à ciel ouvert...) s'est achevé en prenant en compte les spécificités des ouvrages multifonctionnels et d'entretien multimétiers/multiservices qui ont été traduits en termes de coûts et de bénéfices. Ce travail a donné lieu à la rédaction d'un rapport : Gestion patrimoniale, coûts de gestion des eaux

pluviales - techniques alternatives - Méthodes d'analyse de coûts d'entretien en multi-services et multi-budgets pour la collectivité (Inrae UMR GESTE Engées Strasbourg).

- Projet NAVEBGO : l'étude sur l'impact des crépis et peintures extérieures menée par des chercheurs et des étudiants de l'Université de Strasbourg, du CNRS et de l'ENGÉES, en partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg et la municipalité de Schiltigheim, a été réalisée pour évaluer l'impact environnemental des micropolluants sur les eaux souterraines. En effet, les peintures et crépis d'extérieur peuvent contenir des substances permettant de réduire le verdissement des façades ou de retarder la propagation du feu par exemple. Ces substances sont ensuite entraînées par la pluie vers les sols et la nappe. Cette étude s'intègre dans le projet européen NAVEBGO qui associe des équipes de chercheurs et les municipalités de Freiburg, Landau et Lünebourg en Allemagne. Elle s'est achevée en 2022. Cette étude ciblée permettra dans un deuxième temps d'évaluer à l'aide d'un outil de calcul l'impact de l'utilisation de ces substances dans les crépis et les façades à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg (projet ReactiveCity soumis à validation en 2023). Des solutions alternatives à l'utilisation de ces substances, techniques ou architecturales, ont été discutées à l'issue du projet pour réduire cette source encore peu connue de micropolluants vers le milieu naturel.

## COMMUNICATION

En 2022, le service de l'Eau et de l'Assainissement a travaillé sur différents documents de communication à l'attention de ses usagers :

- Rapport annuel 2021 disponible en ligne sur le site strasbourg.eu,
- Diffusion d'une campagne pour faire connaître le guichet du service et installation d'une signalétique,
- Création d'un kit pour les artisan.es commerçant.es labellisés éco-défis et valorisation des lauréats de cette première édition,
- Plaquette pour le fonds de solidarité internationale pour l'accès à l'eau et l'assainissement.

# FINANCES ET GESTION DES ABONNÉ·ES



# FACTURER

L'eau a un coût, celui de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages, nécessaires à sa production, sa distribution, son évacuation et son épuration.

Ces coûts sont identifiés en toute transparence dans deux budgets annexes, l'un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement, dont les dépenses sont financées par le prix de l'eau.

## UNE CONVERGENCE DES TARIFS DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

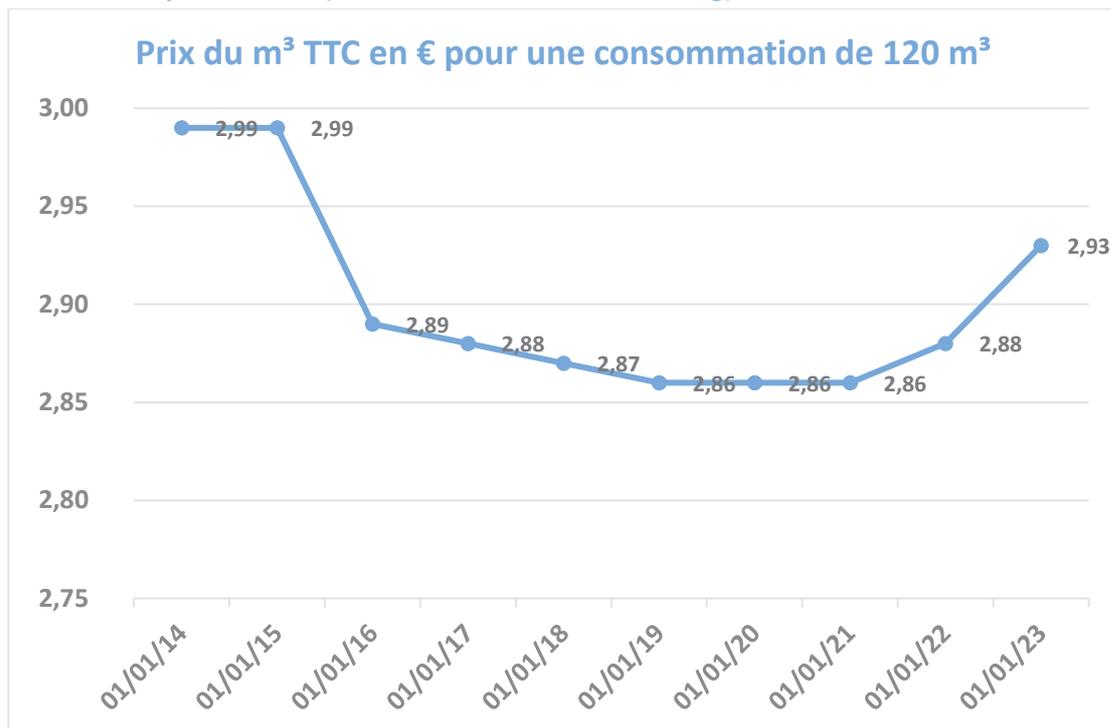
Depuis le 1er janvier 2020, les tarifs de ventes d'eau sont, pour les abonnements des compteurs de diamètre 15/20 et pour les premières tranches de consommation, identiques sur l'ensemble du territoire.

Au 1er janvier 2023, le prix moyen est de 2,93 € TTC (pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> an) soit une évolution de 5 centimes d'euro par rapport au 1er janvier 2022. Cette augmentation est liée à la révision de la redevance exploitant de la station d'épuration pour l'année 2022 (en 2022 0,4188 € par m<sup>3</sup> d'eau facturé, en 2023 0,4712 € par m<sup>3</sup> d'eau facturé).

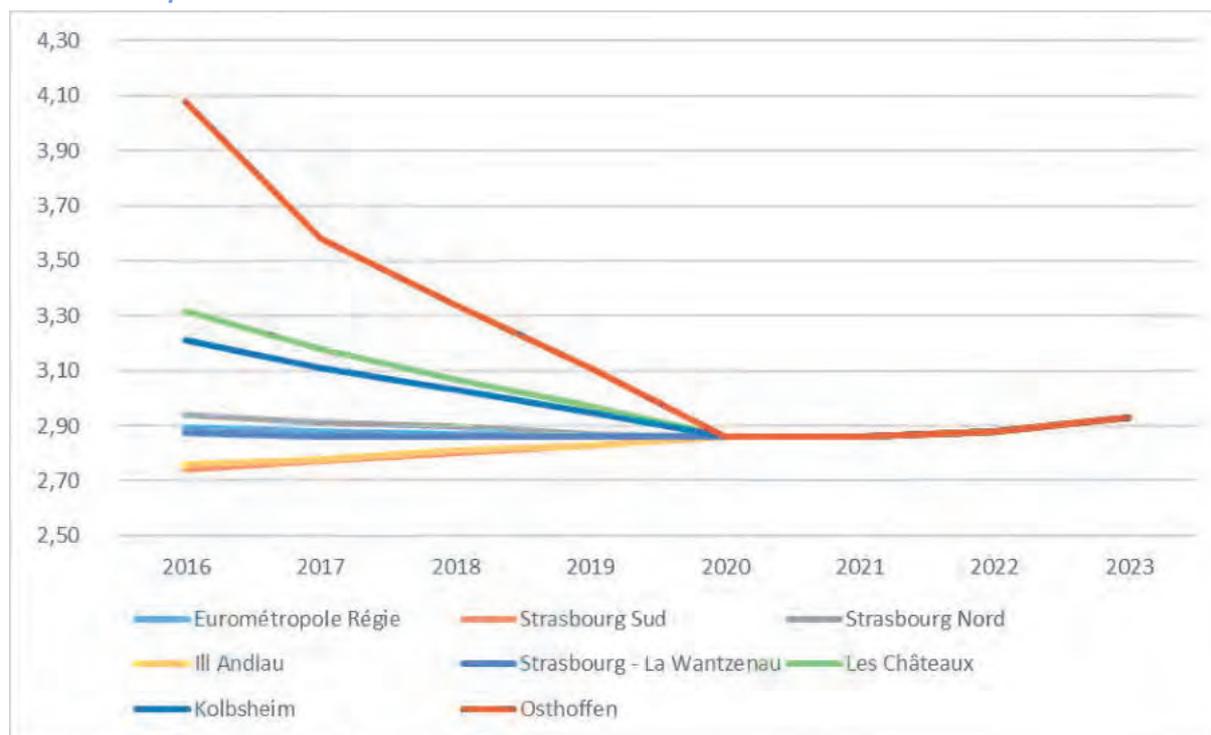
L'évolution des tarifs au cours des 6 dernières années est la suivante :

Prix global TTC du m <sup>3</sup> d'eau	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Eurométropole Régie</b>	2,87	2,86	2,86	2,86	2,88	2,93
<b>Strasbourg Sud</b>	2,80	2,83	2,86	2,86	2,88	2,93
<b>Strasbourg Nord</b>	2,90	2,87	2,86	2,86	2,88	2,93
<b>Ill Andlau</b>	2,81	2,83	2,86	2,86	2,88	2,93
<b>La Wantzenau</b>	2,86	2,86	2,86	2,86	2,88	2,93
<b>CCC - Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten</b>	3,07	2,97	2,86	2,86	2,88	2,93
<b>CCC - Kolbsheim</b>	3,03	2,95	2,86	2,86	2,88	2,93
<b>CCC - Osthoffen</b>	3,34	3,11	2,86	2,86	2,88	2,93

Évolution du prix de l'eau (Unité de distribution Strasbourg)



### Évolution du prix de l'eau en euros



## QUI DÉCIDE DU PRIX DE L'EAU?

Le prix de l'eau est composé de trois rubriques distinctes (arrêté du 10 juillet 1996) :

- une part destinée au financement du service public de l'Eau potable,
- une part destinée au financement du service public de l'Assainissement,
- une part destinée au financement des organismes publics apportant leur concours aux services d'Eau et d'Assainissement : Agence de l'eau et État.

Pour les deux premières parts (eau potable et assainissement), c'est la collectivité compétente pour organiser le service public local qui vote les tarifs.

Pour la dernière part, le montant est fixé directement par les organismes publics ou par les lois de finances.

## Composantes de la facture d'eau en €/m<sup>3</sup> – Pour les Unités De Distribution et communes de l'Eurométropole de Strasbourg suivantes :

- Unité De Distribution Strasbourg : Communes de Bischheim, d'Eckbolsheim, de Hoenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, d'Oberhausbergen, d'Ostwald, de Reichstett, de Schiltigheim, de Souffelweyersheim, de Strasbourg et de Wolfisheim ;
- Unité de distribution Ill-Andlau : Communes d'Eschau, de Fegersheim et de Lipsheim ;
- Unité de distribution de Strasbourg Nord : Communes d'Eckwersheim, de Lampertheim, de Mittelhausbergen, de Mundolsheim, de Niederhausbergen et de Vendenheim ;
- Unité de distribution de Strasbourg Sud : Communes d'Entzheim, de Geispolsheim, de Holtzheim, et d'Oberschaeffolsheim ;
- Unité de distribution de la Wantzenau : Commune de la Wantzenau.

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023
Eurométropole m <sup>3</sup> eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	-	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,4026	0,4014	0,4188	0,4712
TVA sur consommations *		0,1145	0,1144	0,1161	0,1214
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,00	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,10	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m <sup>3</sup> (hors abt.)	-	2,68	2,68	2,70	2,76
Prix moyen du m <sup>3</sup> TTC avec abonnement (120 m <sup>3</sup> )	-	2,86	2,86	2,88	2,93

\* Eurométropole assainissement non assujéti

## Composantes de la facture d'eau en €/m<sup>3</sup> – Pour les Unités De Distribution et communes de l'Eurométropole de Strasbourg suivantes :

- Unité De Distribution Ill-Andlau : Commune de Plobsheim ;
- Unité De Distribution de Strasbourg Sud : : Commune de Blaesheim ;
- Unité De Distribution des Châteaux : Communes d'Achenheim, de Breuschwickersheim, de Hangenbieten, de Kolbsheim et d'Ostoffen.

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023
Eurométropole m <sup>3</sup> eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000

Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau		-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330

Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,0253	1,0239	1,0431	1,1007
TVA sur consommations *	-	0,0743	0,0743	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,00	20,00	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole		-	-	-
TVA sur abonnement	-	1,10	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m <sup>3</sup> (hors abt.)	-	2,68	2,68	2,70	2,76

Prix moyen du m <sup>3</sup> TTC avec abonnement (120 m <sup>3</sup> )	-	2,86	2,86	2,88	2,93
--	---	------	------	------	------

\* Eurométropole assainissement non assujetti

## LES DIFFÉRENTS POSTES DE FACTURATION

### La distribution de l'eau

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever, traiter et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

### La collecte et le traitement des eaux usées

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

### Les organismes publics

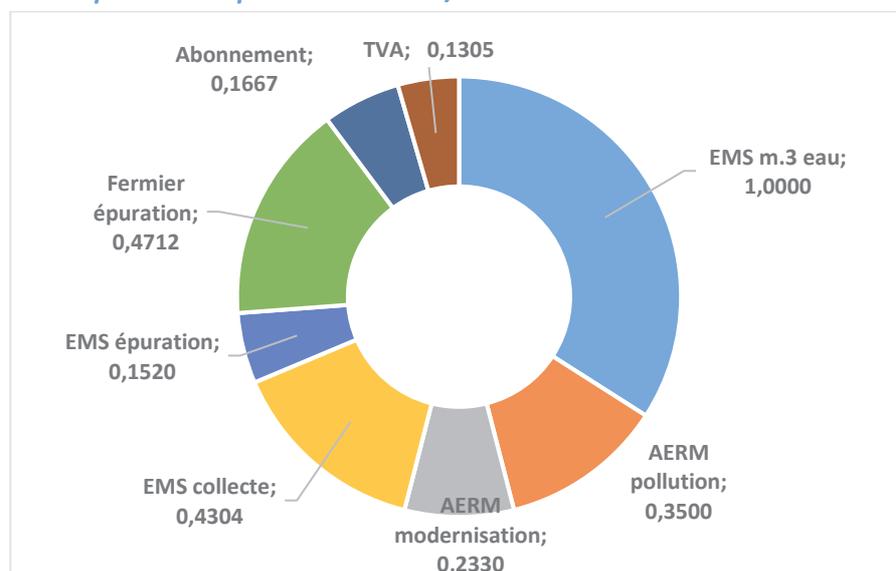
L'Agence de l'eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, les travaux de schémas directeurs d'eau potable ou d'assainissement, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

### La part fermier station épuration : Valeaurhin

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées.

Depuis le 1er octobre 2018, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à Valeaurhin (filiale de SUEZ Eau France).

### Décomposition du prix de l'eau en €/m<sup>3</sup> – Unité de distribution Eurométropole Régie



### BON À SAVOIR • DEPUIS 1992 : L'EAU PAIE L'EAU

La loi impose aux maires des communes de plus de 3000 habitants de séparer le budget de l'eau (distribution de l'eau potable et assainissement) du budget principal de la commune. C'est l'utilisateur, et lui seul, qui est appelé à financer les services de l'eau et non plus le contribuable. Les recettes de l'eau et de l'assainissement doivent couvrir toutes les dépenses des services. Chaque dépense, pour la distribution ou l'assainissement, est directement répercutée sur la facture de l'abonné.

## BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FACTURATION

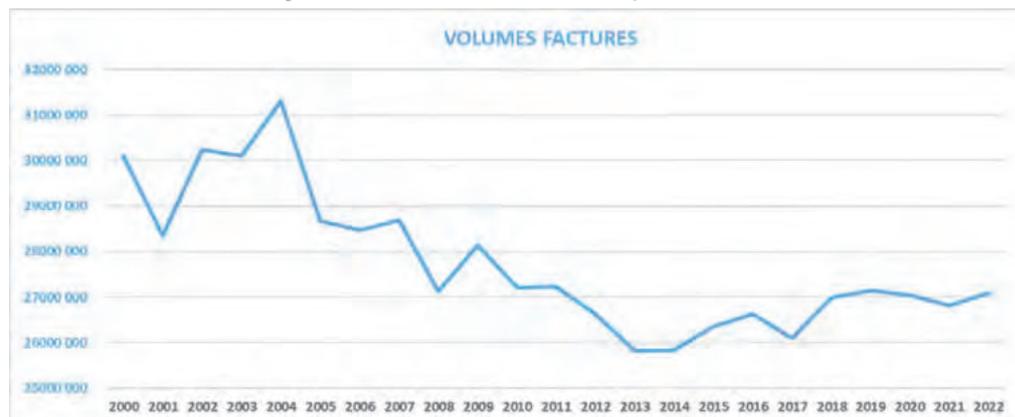
### **LE NOMBRE D'ABONNÉ·ES**

L'Eurométropole compte 74 059 abonnés au 31 décembre 2022, dont 51 806 sur l'unité de distribution Strasbourg.

En milieu urbain, sauf application des dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000 ou pose de compteurs secondaires pour les commerces, les abonnements sont gérés par immeuble. C'est pourquoi un abonnement dessert en moyenne 7 habitants sur l'agglomération (11 habitants sur Strasbourg).

	Habitants	Abonnés	Volumes	Vol/Hab	Hab/Abt
Bischheim	17 735	2 102	825 158	47	8
Eckbolsheim	7 208	1 684	323 335	45	4
Hoenheim	11 531	1 854	563 099	49	6
Illkirch-Graffenstaden	27 671	4 516	1 986 580	72	6
Lingolsheim	19 943	3 143	1 126 108	56	6
Oberhausbergen	5 516	966	295 761	54	6
Ostwald	13 118	2 376	743 259	57	6
Reichstett	4 431	1 559	332 461	75	3
Schiltigheim	34 206	3 961	1 974 354	58	9
Souffelweyersheim	8 120	1 937	407 003	50	4
Strasbourg	293 538	26 731	18 323 492	62	11
Wolfisheim	4 226	977	199 246	47	4
<b>Eurométropole Régie</b>	<b>447 243</b>	<b>51 806</b>	<b>27 099 856</b>	<b>61</b>	<b>9</b>
Achenheim	2 471	845	158 090	64	3
Blaesheim	1 323	556	68 112	51	2
Breuschwickersheim	1 357	505	72 855	54	3
Eckwersheim	1 395	544	76 643	55	3
Entzheim	2 510	786	187 971	75	3
Eschau	5 708	1 698	283 285	50	3
Fegersheim	5 845	1 719	542 408	93	3
Geispolsheim	7 682	2 360	419 052	55	3
Hangenbieten	1 721	555	91 911	53	3
Holtzheim	3 850	1 131	299 741	78	3
Kolbsheim	1 007	345	48 639	48	3
Lampertheim	3 513	1 039	172 846	49	3
Lipsheim	2 696	754	144 238	54	4
Mittelhausbergen	2 131	541	135 955	64	4
Mundolsheim	4 981	1 558	291 680	59	3
Niederhausbergen	1 682	529	87 599	52	3
Oberschaeffolsheim	2 465	820	119 953	49	3
Osthoffen	828	338	33 477	40	2
Plobsheim	4 523	1 507	198 095	44	3
Vendenheim	6 080	2 029	408 373	67	3
La Wantzenau	6 022	2 094	315 822	52	3
<b>Convention SDEA</b>	<b>69 790</b>	<b>22 253</b>	<b>4 156 745</b>	<b>60</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>517 033</b>	<b>74 059</b>	<b>31 256 601</b>	<b>60</b>	<b>7</b>

## Évolution des volumes facturés entre 2001 et 2022 (Unité de distribution Strasbourg)



Après une diminution sensible (-17,4%) entre 2004 et 2013, les volumes facturés sont relativement stables depuis 5 ans (+ 1,08% en 2022) : la hausse de la population et la diminution des consommations se compensent globalement.

Cette stabilité est générale dans les principales agglomérations françaises. Elle traduit une sensibilisation forte des usagers pour la maîtrise des consommations d'eau.

## LA RELATION AUX USAGERS ET USAGÈRES

### GARDER LE CONTACT

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est à l'écoute des abonnés les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. En 2022, le guichet a traité plus de 32 000 sollicitations.

Aux autres horaires ce sont les services d'urgence qui prennent le relais.

Facturation, ouverture de compteur, questions d'assainissement, chaque jour les services réceptionnent vos appels et vos courriers.

Toutes vos requêtes bénéficient d'un dispositif de suivi informatisé.

Pour toute question contactez le Guichet unique d'accueil

03 68 98 51 75 ou par mail : [eauassainissement@strasbourg.eu](mailto:eauassainissement@strasbourg.eu)

### ALLER AU-DEVANT DES USAGERS ET USAGÈRES

Sur le territoire métropolitain, près de 80 % de l'habitat est collectif.

Les factures d'eau et d'assainissement ne sont donc pas toujours adressées directement aux usagers.

### FORMULAIRES ET PROCÉDURES EN LIGNE

Pour accéder aux formulaires en ligne rendez-vous sur <https://www.strasbourg.eu/demarches-eau-assainissement>

**74 059 abonnés** dont 51 806 sur la ville de Strasbourg  
et les 12 communes de première périphérie

**7**

Nombre moyen d'habitants desservis par  
abonnement sur l'Eurométropole.

**2,93 euros TTC/m<sup>3</sup>**

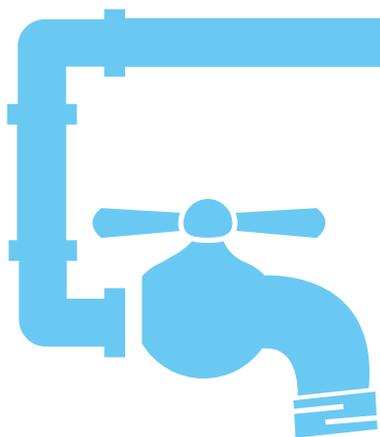
Prix de l'eau au 01/01/2022 sur la base d'un  
abonnement de 120 m<sup>3</sup>

**31 256 601 m<sup>3</sup>**

Volume facturé sur 33 communes  
Eurométropole

**61 m<sup>3</sup>**

Consommation annuelle moyenne par habitant



# EAU ET ASSAINISSEMENT TARIFS 2023

## Contact

Guichet unique d'accueil du service de l'eau et de l'assainissement

### Accueil physique :

11 Quai Fustel de Coulanges - Niveau 1

### Adresse postale :

1, Parc de l'étoile, 67076 Strasbourg Cedex

03 68 98 51 75

EauAssainissement@strasbourg.eu

strasbourg.eu/eau-assainissement

LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



## COMMENT EST CALCULÉ LE PRIX DE L'EAU :

La distribution de l'eau potable n'est qu'une des composantes du prix de l'eau. La collecte des eaux usées, l'assainissement, la préservation de la ressource et des milieux représentent des coûts facturés par les différents prestataires ou organismes.

Ils sont clairement détaillés sur votre facture d'eau :

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2022 (en euros TTC)
<b>01 DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>		
Eurométropole m <sup>3</sup> eau	Conseil métropolitain	1,0000
Abonnement annuel compteur 15 & 20 mm	Conseil métropolitain	20,00
TVA sur abonnement 5,5 %		1,10
<b>02 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>		
Eurométropole collecte	Conseil métropolitain	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil métropolitain	0,1520
Fermier station d'épuration	Traité d'affermage	0,4712
TVA sur consommations <sup>(1)</sup>		0,1214
<b>03 ORGANISMES PUBLICS</b>		
AERM <sup>(2)</sup> pollution	Agence de l'Eau	0,3500
AERM <sup>(2)</sup> collecte	Agence de l'Eau	0,2330
Prix unitaire TTC m <sup>3</sup> (hors Abt)		2,76
<b>Prix moyen du m<sup>3</sup><sup>(3)</sup></b>		<b>2,93</b>

Ce prix est celui facturé lorsque l'abonné est le client final.

<sup>(1)</sup> Taux de TVA applicables : Eau et pollution 5,5 % / Collecte et épuration 0 % / Fermier épuration 10 %

<sup>(2)</sup> Agence de l'eau Rhin-Meuse

<sup>(3)</sup> TTC avec abonnement (120 m<sup>3</sup>)



Carafe d'eau en vente au prix de 8 €

## Les différents postes de facturation

### > La distribution de l'eau :

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

### > La collecte et le traitement des eaux usées :

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

### > La part fermier station d'épuration : VALEAURHIN

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à VALEAURHIN (Suez Eau France).

### > Les organismes publics :

L'agence de l'eau Rhin-Meuse utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

# PRESTATIONS EAU POTABLE

(extrait de la délibération du 16 décembre 2022)

Les prestations eau potable sont soumises à la TVA aux taux en vigueur.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF(€ TTC)	
Location de prise d'eau	Tarif* de location de prise d'eau occasionnelle ou temporaire pour un compteur de diamètre inférieur ou égal 20 mm (prix auquel se rajoute l'eau consommée et les frais de gestion)	forfait journalier	0,67 €	
<b>LES INTERVENTIONS DES PERSONNELS DE L'EAU LORSQUE LEUR INTERVENTION EST RENDUE NÉCESSAIRE SUR UN DOMAINE PRIVÉ</b>				
... pour une intervention en urgence en dehors des heures ouvrées du service de l'Eau et de l'Assainissement	Mise à disposition d'une pelle avec chauffeur	heure	139,20 €	
	Mise à disposition d'une excavatrice avec chauffeur	heure	204,00 €	
... pour une intervention spécifique des agents du service de l'Eau et de l'Assainissement	Prélèvement et analyse bactériologique ; le traitement des résultats	forfait	204,00 €	
... pour un diagnostic rapide ou un contrôle sur le dysfonctionnement du réseau	Intervention d'un agent (déplacement et main-d'œuvre) pour une relève ponctuelle (en cas de déménagement par exemple...), pour un contrôle du branchement... Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	55,20 € 91,63 € 110,40 €	
	Intervention d'une équipe de 2 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	88,80 € 147,41 € 177,60 €	
	Intervention d'une équipe de 3 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	141,60 € 235,06 € 283,20 €	
	<b>COMBIEN COÛTE VOTRE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU ?</b>			
	Se raccorder au réseau public**	Tarif de participation du propriétaire aux frais d'étude et d'établissement d'un devis pour un branchement	forfait	136,80 €
	Tarif de participation du propriétaire aux frais administratifs, de contrôle, suivi de chantier et de travaux sur domaine public pour un branchement**		forfait	240,00 €
<b>COMPTEURS D'EAU</b>				
Difficulté de relève ou d'accès dans un regard	Inaccessibilité du compteur situé dans une fosse ou un regard, engageant la responsabilité de l'abonné (couvercle recouvert, enterré, détérioré, regard non conforme...), nécessitant de revenir sur site ultérieurement pour effectuer la relève visuelle du compteur ou toute intervention de maintenance sur le branchement. Le second déplacement, après règlement du désordre par l'abonné, est facturé.	forfait	108,60 €	
Contrôle des indications du compteur chez l'abonné (mise en place d'un compteur en série)	Sur demande de l'abonné, intervention d'une équipe de 2 agents pour vérifier contradictoirement les indications de consommation d'eau du compteur, par branchement d'un second compteur en série et comparaison immédiate des volumes d'eau consommés sur les 2 compteurs. Forfait incluant déplacement et main-d'œuvre.	forfait	127,20 €	
Tarif de participation du propriétaire pour remplacement de compteur sur branchement existant en cas de détérioration ou de gel	Lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée pour défaut d'entretien, vandalisme, absence de protection contre le gel... Remplacement complet du compteur, du module de radio-relève, des accessoires (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 280,20 € pour compteur DN 20	
Remplacement du module de radio-relève arraché ou détérioré	À condition que le compteur soit maintenu en place ; à défaut application du tarif «remplacement de compteur en cas de détérioration»	forfait	158,40 €	
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur principal sur branchement existant	Repose de compteur sur un branchement existant, suite à dépose préalable (chantier, démolition, reconstruction...) Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 181,20 € pour compteur DN 20	
Frais d'études et d'établissement d'un devis pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable pour un branchement		forfait	95,40 €	
Frais administratifs, de contrôle et suivi de chantier pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable sur un branchement		forfait	123,60 €	

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
<b>Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur secondaire sur branchement existant</b>	Pose d'un compteur secondaire sur un branchement existant (par exemple dans le cas d'un local à usage mixte habitation / commerce desservi par un branchement unique). Objectif d'un suivi de consommation séparé, sur 2 abonnements distincts. Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (té, coude, support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 213,00 € pour compteur DN 20
<b>Tarif de participation du propriétaire pour vérification du compteur d'eau</b>	En cas de contestation de l'abonné concernant la mesure de consommation d'eau faite par le compteur en place. Intervention d'une équipe de 2 agents pour démonter le compteur en place et le remplacer par un nouveau. Réalisation du contrôle du compteur incriminé par une société agréée. Prestation facturée à l'abonné si le compteur est dans la tolérance de mesure réglementaire. Forfait incluant : déplacement et main-d'œuvre pour dépose du compteur incriminé, montage d'un nouveau compteur - qui restera en place quel que soit le résultat de l'analyse du compteur déposé - frais d'expédition et frais de contrôle du compteur incriminé par une société agréée.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 303,60 € pour compteur DN 20

La totalité des tarifs pour la réalisation de branchement est contenue dans la délibération du 16 décembre 2022

\* donnée pour un volume <200000 m<sup>3</sup> et un compteur de diamètre nominal Ø32.

La totalité des tarifs de vente d'eau (toutes les communes, tous les diamètres et tous les volumes) est contenue dans la délibération du 16 décembre 2022

\*\* donnée pour les frais d'études d'un devis pour branchements de diamètres 25/32 ou 32/40.

Les tarifs ci-dessus sont valables pour les prestations réalisées sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim, périmètre d'exploitation du réseau d'eau en régie par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les 21 autres communes de l'Eurométropole, le réseau d'eau est exploité par le SDEA. S'adresser au 03 88 19 29 99 pour toute information concernant les tarifs pratiqués.



# PRESTATIONS ASSAINISSEMENT

(extrait de la délibération du 16 décembre 2022)

Les prestations assainissement ne supportent pas la TVA.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	TARIF (€ TTC)
<b>RACCORDEMENT AU RÉSEAU d'assainissement collectif communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Obershaeffolsheim, Oberhausbergen, Osthoffen, Strasbourg et Wolfisheim</b>		
<b>Frais d'instruction de dossier de raccordement au réseau public d'assainissement</b>	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles jusqu'à 3 logements : Tarif de base	350,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles collectifs de plus de 3 logements : - à partir du 4 <sup>e</sup> logement, en plus du tarif de base, plus-value par logement	27,00 €
	Pour la rénovation, la transformation ou une petite extension des sanitaires d'un immeuble existant (jusqu'à 3 logements) - Tarif de base : 1/2 tarif	175,00 €
	Frais d'information des notaires nécessitant un contrôle sur site, dans le cadre de la mutation d'une propriété bâtie	160,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles à usage tertiaire, artisanal et d'activités diverses : en plus du tarif de base, plus-value par bloc sanitaire	27,00 €
	Instruction de dossiers assimilés domestiques	403,00 €
	Instruction de dossiers non domestiques de nouveaux établissements	435,00 €
<b>TRAVAUX D'EXÉCUTION DE LA PARTIE PUBLIQUE DES BRANCHEMENTS</b> L'Eurométropole se fera rembourser par les propriétaires les dépenses entraînées par les travaux d'exécution de la partie, publique des branchements, au coût réel des travaux majoré de 9,92 % pour frais généraux, conformément aux dispositions de l'article L 1331-2 du code de la santé publique.		
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole</b>		
<b>Frais d'instruction et de contrôle pour l'Assainissement Non Collectif (ANC)</b>	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et de la mise en conformité d'installations existantes (Réhabilitation).	384,00 €
	Diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des dispositifs existants (Contrôle périodique)	108,00 €
	Contrôle en cas de vente	232,00 €
INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
<b>DÉBOUCHAGE</b> Intervention de débouchage d'une durée égale ou inférieure à 1 heure (hors vidange de séparateur à graisse). Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocreuseuse (1 véhicule et deux agents).		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1 h	280,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1 h	560,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1 h	464,80 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	96,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	192,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	159,36 €
<b>VIDANGE</b> Intervention de vidange d'un séparateur à graisse ou à féculés d'une capacité d'1/2m <sup>3</sup> . Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocreuseuse (1 véhicule et deux agents). En fonction du volume (m <sup>3</sup> ) de la fosse à vidanger. * À cette prestation se rajoute le retraitement en station d'épuration (voir rubrique : traitement des déchets).		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 m <sup>3</sup>	195,00 €*
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 m <sup>3</sup>	390,00 €*
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 m <sup>3</sup>	315,40 €*
Par 1/2 m <sup>3</sup> supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2m <sup>3</sup> / sup	107,00 €*
Par 1/2 m <sup>3</sup> supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2m <sup>3</sup> / sup	214,00 €*
Par 1/2 m <sup>3</sup> supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2m <sup>3</sup> / sup	177,62 €*

INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
<b>TRAITEMENT DES DÉCHETS (tarif à titre indicatif)</b>		
Traitement des graisses : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	32,05 €
Traitement des matières de vidange : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	19,94 €
Traitement des boues de curage : prestation facturée selon le tarif en vigueur via le marché en place - Prix à la tonne	Tonne	88,80 €
<b>INSPECTION TÉLÉVISÉE</b> Expertise d'une installation avec une inspection télévisée du branchement ou d'un collecteur d'une durée égale à 1 heure. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse et d'un véhicule léger . La 1 <sup>ère</sup> heure sera facturée au minimum à l'heure puis par tranche d'une ½ heure à chaque dépassement.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	375,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	750,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	622,50 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	35,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	70,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	58,10 €
<b>RECHERCHE D'OBJETS</b> Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	54,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	108,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	89,64 €
<b>INTERVENTION SPÉCIFIQUE</b> Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	52,41 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	104,82 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	87,00 €
<b>INTERVENTION SPÉCIFIQUE</b> Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	56,71 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	113,42 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	94,14 €
<b>MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m)</b> Installation d'un groupe de pompage (vidange, by-pass...) pour une durée égale ou inférieure à 1h.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	234,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	468,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	388,44 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	52,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	104,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	86,32 €
<b>FOURNITURE</b> Coût de la Fourniture en cas nécessité.		
Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de 11,37 % pour frais généraux.		Coût des fournitures au prix d'achat, majoré de 11,37 %
<b>LOCATION PLATEFORME DE FORMATION ( CATEC, PRAP,...).</b>		
Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des bouchers 67100 Strasbourg-Meinau, incluant une salle de réunion - Tarif journalier de 8h à 17h .	/ jour	483,00 €



# GÉRER

## LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les recettes et les dépenses du service de l'eau sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, comme l'exige la réglementation budgétaire.

## L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2022, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'eau potable ont atteint 44 739 K€. Elles comprennent :

- la consommation d'eau,
- les échanges d'eau avec le SDEA,
- la redevance pollution collectée pour le compte de l'Agence de l'eau,
- les abonnements dont le tarif varie selon le diamètre du compteur,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service.

### Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Ventes d'eau	2021	2022
Ventes d'eau - part proportionnelle Eurométropole	30 799	30 848
Échanges d'eau avec le SDEA	0	199
Redevance pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 140	10 171
Ventes d'eau - part fixe Eurométropole	1 792	1 783
Réalisations de branchements	951	697
Subventions reçues	428	368
Autres prestations de services	726	674
<b>Total</b>	<b>44 836</b>	<b>44 739</b>

Le recouvrement des ventes d'eau et des autres produits d'exploitation est assuré par le Centre de Gestion Comptable Strasbourg et Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2022 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2021 s'élève à 2,7 %.

En 2022, le conseil métropolitain a admis des créances eau potable en non valeurs pour un montant total de 27 K€ et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 32 K€.

### AUCUN ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'eau assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par les anciens syndicats d'eau intercommunaux (Ill Andlau, La Wantzenau-Kilstett) et ne comporte aucune dette envers l'Agence de l'eau.

En euros	Encours au 01/01/2022	Intérêts dus - 2022	Capital à rembourser - 2022
Établissements de crédit	249 900	7 640	19 600
Agence de l'eau	Néant	Néant	Néant

## LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022 ET PRÉVUS EN 2023

Les investissements réalisés en 2022 (12,3 millions d'euros) et budgétés en 2023 (22,5 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

### Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Eau potable	CA 2022	BP 2023
Schéma directeur de l'alimentation en eau potable	1 337	2 872
Travaux de déplacement du réseau d'eau - tram	84	2 000
Acquisitions de véhicules et d'engins	70	1 337
Sécurisation de réservoirs d'eau potable	-	-
Travaux sur bâtiments d'exploitation	653	238
Ouvrages et mesures	820	4 299
Projets informatiques eau-assainissement	118	262
Réseaux d'eau	5 948	5 121
Extension du réseau d'eau	17	350
Travaux d'eau potable connexes au schéma directeur d'asst	960	3 500
Projets espace public Strasbourg	-	-
Projets espace public Communes	-	-
Crédits annuels - autres investissements eau potable*	2 323	2 527
<b>Total</b>	<b>12 329</b>	<b>22 506</b>

\*dont productions immobilisées et remboursement cautions prises eau

## RÉSULTATS 2022 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros

		CA 2022
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>39 238</b>
Dépenses réelles	Reversements pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 680
	Redevance prélèvement Agence de l'eau Rhin-Meuse	1 946
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	4 415
	Exploitation SDEA & coûts 21 communes	1 169
	TRR sur facturations	197
	Exploitation (autres directions)	1 014
	Charges de personnel	8 140
	Reversements au budget principal	2 934
	Frais financiers emprunts en cours	10
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	8 543
	Autres dépenses d'ordre	190

En milliers d'euros

		CA 2022
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>65 338</b>
Recettes réelles	Consommation eau Eurométropole	30 848
	Abonnement eau Eurométropole	1 786
	Redevance pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 171
	Travaux	697
	Autres produits réels d'exploitation	852
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	661
	Production immobilisée	432
	Autres recettes d'ordre	-
	Excédents antérieurs reportés	19 891
<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>26 100</b>

Pour le budget annexe de l'eau potable, l'exercice 2022 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 de 26,1 millions d'euros.

En milliers d'euros

		CA 2022	
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>21 819</b>	
Dépenses réelles	Remboursements emprunts et avances en cours	23	
	Crédits annuels PE	-	
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	-	
	Crédits annuels EN - 12 communes	1 134	
	Crédits annuels EN - 21 communes	1 200	
	Schéma dir. eau Sud (planning AMO)	1 325	
	Schéma directeur eau PE (Nord)	11	
	Schéma directeur eau potable EN	-	
	Déviation tram (planning AMO)	84	
	AP véhicules	70	
	Réhabilitat°, sécurisat°,sectorisat° inst Product°	800	
	AP 204 ZAC 2 rives	17	
	Autres AP EN – Mat. de bureau et licences informatiques	118	
	AP PE – Entretien / amélioration réseaux d'adduction d'eau existant	6 908	
	AP DCPB – Bâtiments et installations complexes	903	
	Dépenses d'ordre	Quote-part subv. repr. résultat	661
		Production immobilisée	432
Autres dépenses d'ordre		951	
Déficits antérieurs reportés		7 182	

En milliers d'euros

		CA 2022
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>17 269</b>
Recettes réelles	Subventions (prévisions)	238
	Avances Agence Eau	-
	Autres recettes réelles	36
Recettes d'ordre	Autofinancement complémentaire	-
	Réserves	7 281
	Amortissements	8 543
	Aménagements urbains / budget M14	-
	Autres recettes d'ordre	1 171
	Excédents antérieurs reportés	-
<b>Solde section investissement</b>		<b>- 4550</b>

L'exécution de la section d'investissement s'est par ailleurs soldée par un déficit au 31/12/2022 de 4,5 millions d'euros.

## PPI 2022-2024

Le niveau du prix de l'eau doit permettre d'assurer, pour les années à venir, la capacité d'autofinancement du budget annexe, dont une partie sera par ailleurs contrainte (dotations aux amortissements des futures installations).

En milliers d'euros

	2021	2022	2023	2024
<b>PPI EAU POTABLE</b>	<b>14 898</b>	<b>13 002</b>	<b>19 520</b>	<b>20 409</b>
Crédits annuels EN - 12 communes	839	1 134	1 242	1 260
Crédits annuels EN - 21 communes	1 125	1 200	1 300	1 320
Production immobilisée	350	432	500	500
AP 83 Schéma directeur eau Sud - travaux	4 214	1 325	2 775	1 785
AP 83 Schéma dir. eau Sud - mes. compens.	226	-	-	500
AP 83 Schéma directeur eau Nord	15	11	97	75
AP 102 Déviation tram	-	84	2 000	2 000
AP 202 véhicules	418	70	1 337	950
AP 230 Réhabilitat°, sécurisat°, sectorisat° inst Product°	730	800	4 170	2 700
AP 204 ZAC 2 rives	11	17	350	
Autres AP EN	83	118	262	569
Autres AP PE - Entretien / amélioration réseaux d'adduction d'eau existant	5 990	6 908	5 120	8 750
Autres AP - Bâtiments et installations complexes	897	903	367	-

Source : BP 2023 et prospective tarifs de vente d'eau

L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement (épargne brute) avoisinant comme en 2021, 13,8 millions d'euros annuels devraient permettre un financement des projets d'investissements à moyen terme du budget annexe eau, en particulier la finalisation du champ captant de Plobsheim et ses mesures compensatoires (83 millions d'euros TTC), la cour d'Angleterre et la gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux, sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.

## LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à la réglementation budgétaire M49, les recettes et dépenses du service sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg.

## L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

En 2022, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'assainissement ont atteint 50 545 K€. Elles comprennent :

- les redevances assainissement de l'Eurométropole, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de l'exploitant de la station d'épuration, perçues sur les volumes rejetés dans le réseau d'assainissement (il s'agit, dans la plupart des cas, des volumes consommés en eau potable),
- les redevances d'assainissement non collectif (contrôle et entretien des installations),
- la contribution de l'Eurométropole (budget principal) pour le traitement des eaux pluviales,
- la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service,
- les subventions reçues.

### *Les recettes d'exploitation*

#### *En milliers d'euros*

Les recettes d'exploitation	2021	2022
Redevances collecte et épuration Eurométropole	19 899	19 762
Redevance exploitant de la station d'épuration	16 188	16 574
Redevance modernisation Agence de l'eau	6 885	6 985
Redevance assainissement non collectif	10	9
Contribution Eurométropole eaux pluviales	3 142	3 382
Prime d'épuration Agence de l'eau	1 692	1 455
Réalisation de branchements	1 386	1 618
Subventions reçues	428	83
Autres travaux et prestations de services	670	679
<b>Total</b>	<b>50 300</b>	<b>50 545</b>

Le recouvrement des redevances assainissement et des autres produits d'exploitation est assuré par le Centre de Gestion Comptable de Strasbourg et Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2022 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2021 s'élève à 2,2%.

En 2022, le conseil métropolitain a admis des créances assainissement en non valeurs pour un montant total de 20K€, et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 55 K€.

## L'ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'assainissement assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par le budget annexe assainissement de la communauté de communes des Châteaux.

En financement de la part « industrielle » de la mise aux normes de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a versé depuis 2008 des avances sans intérêts à l'Eurométropole de Strasbourg.

L'encours global de la dette s'élève en conséquence au 01/01/22 à 406 K€.

La durée d'extinction de la dette (encours de la dette / épargne brute) n'est pas significative (inférieure à 1 an).

En euros	Encours au 01/01/2023	Intérêts dus 2022	Capital à rembourser - 2022
Établissements de crédit	373 532	14 547	66 651
Agence de l'eau	15 080	néant	3 770
<b>Total</b>	<b>388 612</b>	<b>14 547</b>	<b>70 421</b>

## LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022 ET PRÉVUS EN 2023

Les investissements réalisés en 2022 (26,9 millions d'euros) et budgétés en 2023 (58,5 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

### Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Assainissement	CA 2022	BP 2023
Travaux de déplace.. conduites d'assain. (projet tramway)	-	1 000
Schéma directeur assainissement	15 142	40 715
Titres de participation BIOGENERE	-	2 742
Acquisitions de véhicules et d'engins	299	125
Travaux stations d'épuration	141	2 890
Projets informatiques eau-assainissement 2015-2020	13	346
Réseaux d'assainissement	9 097	8 000
Crédits annuels - autres investissements assainissement*	2 212	2 695
<b>Total</b>	<b>26 904</b>	<b>58 513</b>

\* dont productions immobilisées et opérations sur comptes de tiers

## RÉSULTATS 2022 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

Pour le budget annexe de l'assainissement, l'exercice 2022 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé de 34,2 millions d'euros.

*En milliers d'euros*

		CA 2022
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>48 583</b>
Dépenses réelles	Reversements fermier STEP	16 230
	Reversement modernisation Agence	6 850
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	4 752
	SDEA	1 779
	TRR sur facturations	314
	Exploitation (autres directions)	455
	Charges de personnel	6 614
	Reversements au budget principal	2 396
	Frais financiers emprunts en cours	15
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	9 055
	Autres dépenses d'ordre	123
	Autofinancement complémentaire	-

*En milliers d'euros*

		CA 2022
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>82 816</b>
Recettes réelles	Redevance collecte et épuration Eurométropole	19 762
	Redevance épuration fermier	16 574
	Redevance modernisation Agence eau	6 985
	Budget principal Eaux pluviales	3 382
	Prime d'épuration	1 455
	Travaux	2 072
	Autres produits réels d'exploitation	379
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	1 423
	Production immobilisée	-
	Autres recettes d'ordre	67
	Excédents antérieurs reportés	30 717

<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>	<b>34 233</b>
---------------------------------------	---------------

L'exécution de la section d'investissement s'est soldée par un excédent cumulé de 131 K€.

En milliers d'euros

		CA 2022
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>32 147</b>
Dépenses réelles Crédits annuels	Rembourst. avances en cours	4
	Rembourst. emprunts en cours	67
	Crédits annuels PE	2 212
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	-
	Crédits annuels EN	4
Dépenses réelles Autorisations de programmes	AP 84 Station d'épuration	-
	AP 127 schéma dir. (planning AMO)	14 732
	AP 101 Déviation tram (planning AMO)	409
	AP 204 Travaux STEP	140
	AP véhicules	299
	AP 231 Matériel informatique	13
	Autres AP PE (dont GP ouvrages & réseaux)	-
	AP 256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Strasbourg	1 081
	AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Strasbourg	4 245
	AP0256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Communes	3 046
Dépenses d'ordre	AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Communes	725
	AP DCPB	-
	Quote-part subv. repr. résultat	1 423
	PE: aménagements urbains / budget M57	-
	Production immobilisée	-
	Opérations d'ordre - transfert droits TVA	-
	Autres dépenses d'ordre	3 751
Déficits antérieurs reportés	-	

En milliers d'euros

		CA 2022
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>32 278</b>
Recettes réelles	Subventions SDA	4 113
	Autres subventions	176
	FCTVA (Collecte)	2 103
	Transferts droits TVA (versement)	-
	Autres recettes réelles	35
Recettes d'ordre	Réserves	-
	Transferts droits TVA (constatation)	-
	Amortissements	9 055
	Aménagements urbains / budget M57	-
	Autres recettes d'ordre	3 786
	Excédents antérieurs reportés	13 010
<b>Solde section investissement</b>		<b>131</b>

## PPI 2022-2024

En milliers d'euros

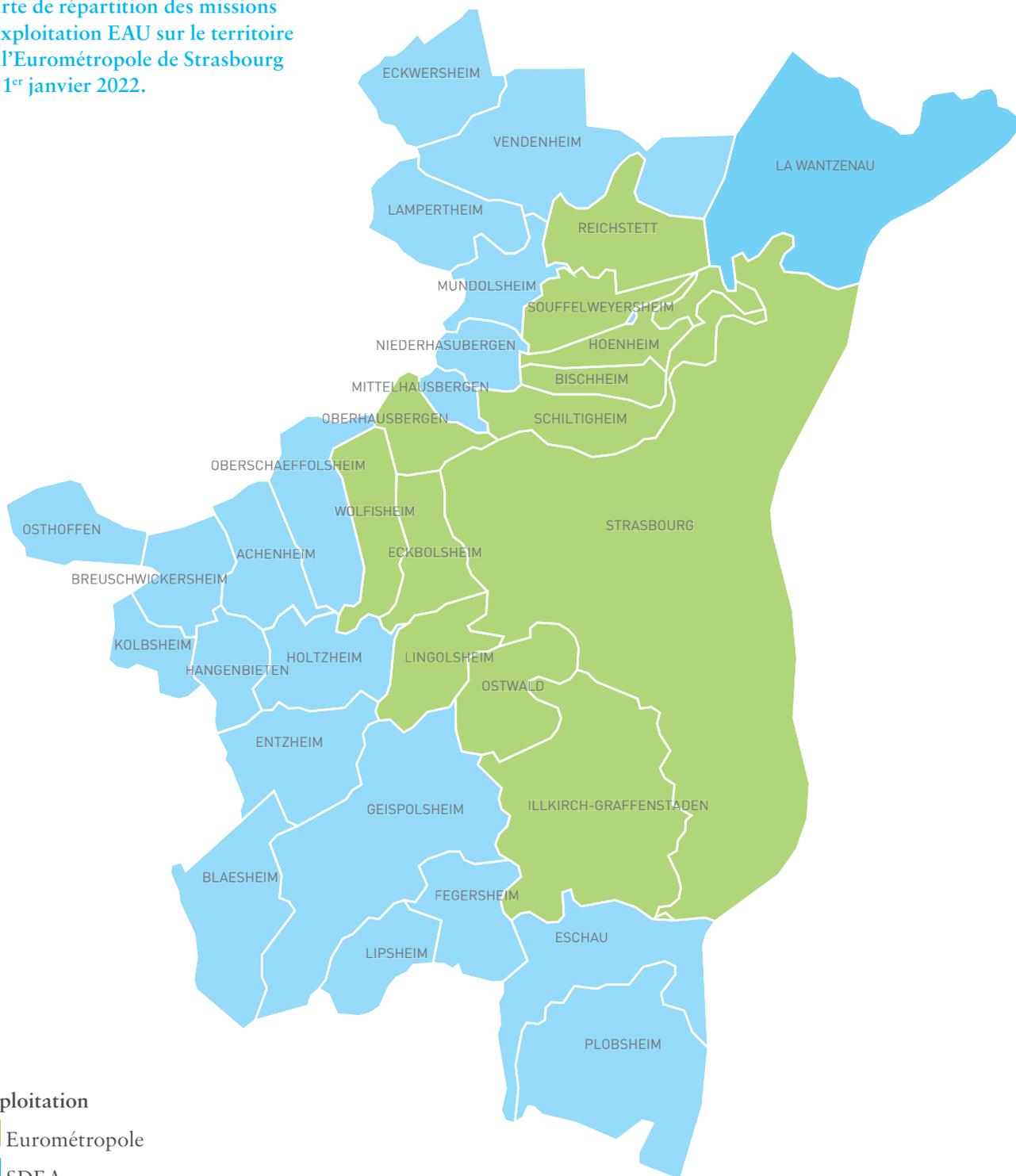
	2021	2022	2023	2024
<b>PPI ASSAINISSEMENT</b>	<b>19 500</b>	<b>26 903</b>	<b>53 843</b>	<b>54 011</b>
Crédits annuels EN	1 908	2 212	2 695	2 740
Production immobilisée	6	-	-	-
AP 127 schéma dir. (planning AMO)	8 788	14 733	34 615	32 292
AP 127 schéma SDA/étude milieux	783	409	1 430	30
AP0101 Déviation tram (planning AMO)	13	-	1 000	1 000
AP 204 Travaux STEP (step sud)	115	141	765	1 000
AP 204 - Incinération STEP la Wantzenau		-	2 125	7 000
AP – Titres de participation BIOGENERE			2 742	
AP 203 - véhicules	368	299	125	1 260
AP 231 Matériel informatique	32	13	346	569
AP 256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Strasbourg	2 041	1 081	-	-
AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Strasbourg	1 429	4 245	4 000	4 060
AP 256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Communes	2 156	3 046	4 000	4 060
AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Communes	1 861	725	-	-

Source : BP 2023 et prospective tarifs de vente d'eau

La baisse de 9,3 M€ des excédents globaux est induite par la réalisation du Schéma Directeur de l'Assainissement qui se poursuivra dans les prochaines années. De même devront être engagés la construction d'une nouvelle station d'épuration au Sud du territoire et le remplacement de la ligne de traitement des boues de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

# ANNEXES

Carte de répartition des missions d'exploitation EAU sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



## Urgences / Accueil technique

Guichet unique d'accueil

**03 68 98 51 75**

[eaussainissement@strasbourg.eu](mailto:eaussainissement@strasbourg.eu)

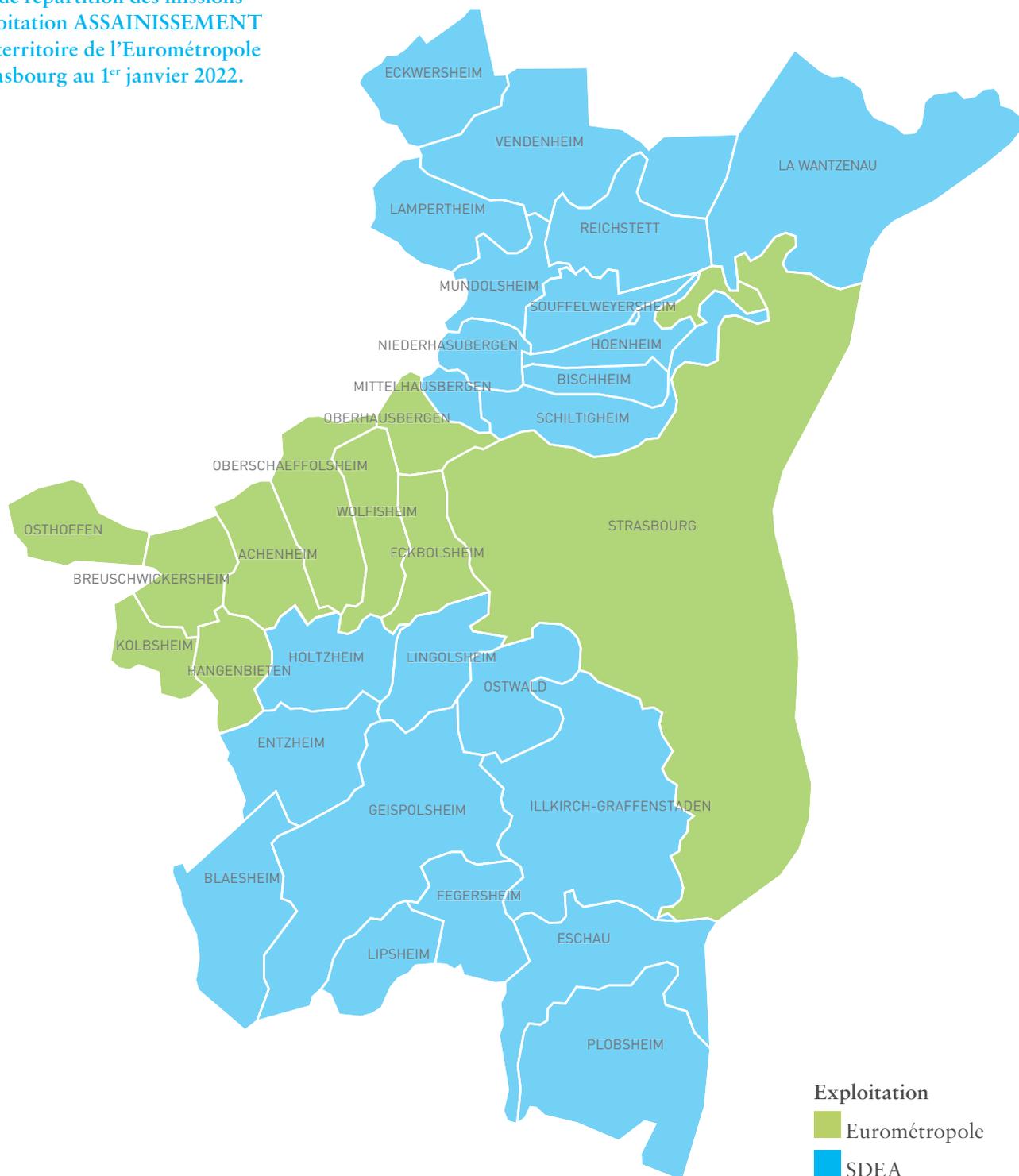
Pour les autres communes, contactez le SDEA :

**03 88 19 29 99**

[accueil.clients@sdea.fr](mailto:accueil.clients@sdea.fr)

L'Eurométropole et le SDEA interviennent 24h/24 et 7j/7 sur le territoire métropolitain.

Carte de répartition des missions d'exploitation ASSAINISSEMENT sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RÉFÉRENCES À RAPPELER

Adresse desservie :  
**5 B RUE DES CHAMPS**  
  
**67200 STRASBOURG**  
Point d'installation : 01705D  
Client : 212024

SIRET :  
N° engagement :  
Code service :  
Nom service :  
N° marché :

INFORMATIONS

Service de l'Eau et de l'Assainissement  
1, Parc de l'Etoile  
67076 STRASBOURG CEDEX  
SIRET : 24670048800033

**Accueil physique et téléphonique : 03 68 98 51 65**  
11, quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Courriel : eau@strasbourg.eu

L'évolution de votre consommation :  
date/relevé m3 consommés  
17/01/2016 \_\_\_\_\_ 40 m3

URGENCES

En cas d'urgence, contactez le service :  
Eau - 03 88 39 12 89  
Assainissement - 03 88 40 05 96

RÈGLEMENT

Trésorerie de Strasbourg Municipale et de l'Eurométropole  
1 Parc de l'Etoile CS 71022 67070 Strasbourg Cedex  
**Accueil téléphonique**: 03 68 98 51 98 du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00  
**Accueil physique** du lundi au jeudi de 8h15 à 12h15  
**Courriel** : t067058@dgfip.finances.gouv.fr  
Merci de régler cette facture dans les 15 jours à réception

FACTURE

EA / 2022 / 45 2120222400005 du 11/05/2022

Monsieur DUPOND Bernard  
Residence Pilote  
RUE DES CHAMPS  
B.P. 7012  
67200 STRASBOURG CEDEX 7

Facture simplifiée

(voir détail au dos)

Votre consommation :		120 m3
		Montant TTC
Distribution de l'eau		147,70
Collecte et traitement des eaux usées		125,18
Organismes publics (protection de l'environnement)		72,27
<b>Total de votre facture.....</b>		<b>345,15 €</b>
Coût de l'abonnement TTC		21,10 €
Prix du litre d'eau TTC (hors abonnement)		0,00270 €
(Montant total à payer - Abonnement) / m3 facturés / 1000		

**Somme total à payer 345,15 € TTC**

**Au verso de votre facture vous trouverez toutes les informations utiles pour effectuer votre règlement.**

**Propriétaire ou locataire : pensez à nous informer de tout déménagement, par courrier ou par courriel eau@strasbourg.eu**  
**A défaut, vous resterez redevable des factures émises.**

Pn° 1

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

Monsieur DUPOND Bernard  
Residence Pilote  
RUE DES CHAMPS  
B.P. 7012  
67200 STRASBOURG CEDEX 7

\*



DATE et LIEU SIGNATURE

TIPSEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA0670584170000212022240000522  
ICS : FR36EAU006831  
Référence : 2120222400005 Y Montant : 345,15 €  
Créancier : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500227 DUPOND BERNARD

941133000175 64230021202224000050670584984706 34515

N° de compteur      • Nouvelle lecture      • Ancienne lecture  
 Relevé le      Index      Relevé par      Relevé le      Index      Relevé par      M3 consommés      Code tarif

Votre facture détaillée		Tranche	Volume en m3	Prix unitaire	Montant hors taxes	Taux de TVA	Montant TVA	Montant € TTC
<b>Distribution de l'eau :</b>								
Abonnement diam. 20 mm (Eurométropole de Strasbourg)								<b>147,70</b>
nombre de jours			365	0,05479	20,00	5,50	1,10	21,10
Consommation d'eau (Eurométropole de Strasbourg)								
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	1,00000	120,00	5,50	6,60	126,60
<b>Collecte et traitement des eaux usées :</b>								
Collecte (Eurométropole de Strasbourg)								<b>125,18</b>
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	0,43040	51,65	0,00	0,00	51,65
Epurateur (Eurométropole de Strasbourg)								
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	0,15200	18,24	0,00	0,00	18,24
Epurateur (Valeaurhin)								
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	0,41880	50,26	10,00	5,03	55,29
<b>Organismes publics :</b>								
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)								<b>72,27</b>
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	0,35000	42,00	5,50	2,31	44,31
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)								
du 01/01/2022 au 31/12/2022			120	0,23300	27,96	0,00	0,00	27,96
<b>Montant total à payer :</b>					<b>330,11 €</b>		<b>15,04 €</b>	<b>345,15 €</b>
<p>La TVA facturée est acquittée sur les débits en application de l'instruction de la DGI n° 3A-5-93 du 19 mars 1993. N° de TVA intracommunautaire : FR7R246700488</p> <p>Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des Procédures Fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1817-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.</p>								
<p><b>Le règlement de votre facture peut s'effectuer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Par prélèvement automatique (formulaire à retirer au Service de l'Eau).</li> <li>* Par TIPSEPA : dater et signer le TIPSEPA dans le cadre prévu à cet effet, joindre un RIB à la première utilisation du TIPSEPA et l'adresser au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.</li> <li>* Par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC avec volet du TIPSEPA non signé, le tout adressé au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.</li> <li>* En espèces, dans la limite de 300 € (article 19, loi de finances rectificatives 2013) ou carte bancaire, muni de la présente facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite">www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite</a>).</li> <li>* Par virement bancaire sur le compte IBAN/BIC : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT en mentionnant le numéro de votre facture.</li> <li>* Par internet sur le site <a href="https://tipi.strasbourg.eu">https://tipi.strasbourg.eu</a> par carte bancaire ou prélèvement unique.</li> </ul>								

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RÉFÉRENCES À RAPPELER

Adresse desservie :  
5 B RUE DES CHAMPS

67200 STRASBOURG  
Point d'installation : 01705D  
Client : 212024

SIRET :  
N°engagement :  
Code service :  
Nom service :  
N° marché :

INFORMATIONS

Service de l'Eau et de l'Assainissement  
1, Parc de l'Etoile  
67076 STRASBOURG CEDEX  
SIRET : 24670048800033

Accueil physique et téléphonique : 03 68 98 51 65  
11, quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Courriel : eau@strasbourg.eu

L'évolution de votre consommation :  
date/relevé m3 consommés  
17/01/2016 \_\_\_\_\_ 40 m3

URGENCES

En cas d'urgence, contactez le service :  
Eau - 03 88 39 12 89  
Assainissement - 03 88 40 05 96

REGLÈMENT

SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE  
1 Parc de l'Etoile CS 71022 67070 Strasbourg Cedex  
Accueil téléphonique: 03 68 98 51 98 du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00  
Accueil physique du lundi au jeudi de 8h15 à 12h15  
Courriel : sgc.strasbourg-ems@dgifp.finances.gouv.fr  
Merci de régler cette facture dans les 15 jours à réception

FACTURE

EA / 2023 / 30 2120223300013 du 24/04/2023

Monsieur DUPOND Bernard  
Residence Pilote  
RUE DES CHAMPS  
B.P. 7012  
67200 STRASBOURG CEDEX 7

Facture simplifiée

(voir détail au dos)

Votre consommation :		120 m3
		Montant TTC
Distribution de l'eau		147.70
Collecte et traitement des eaux usées		132.08
Organismes publics (protection de l'environnement)		72.27
<b>Total de votre facture.....</b>		<b>352,05 €</b>
Coût de l'abonnement TTC		21,10 €
Prix du litre d'eau TTC (hors abonnement)		0,00276 €
(Montant total à payer - Abonnement) / m3 facturés / 1000		

**Somme total à payer 352,05 € TTC**

Au verso de votre facture vous trouverez toutes les informations utiles pour effectuer votre règlement.

Propriétaire ou locataire : pensez à nous informer de tout déménagement, par courrier ou par courriel eau@strasbourg.eu  
A défaut, vous resterez redevable des factures émises.

Pn° 1



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

Monsieur DUPOND Bernard  
Residence Pilote  
RUE DES CHAMPS  
B.P. 7012  
67200 STRASBOURG CEDEX 7

TIPSEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA0670584170000212022330001323  
ICS : FR36EAU006831  
Référence : 2120223300013 X Montant : 352,05 €  
Créancier : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500236 DUPOND BERNARD

941133000175 33220021202233000130670584977706

35205

<b>Distribution de l'eau :</b>						<b>147,70</b>
Abonnement diam. 20 mm (Eurométropole de Strasbourg)						
nombre de jours	365	0,05479	20,00	5,50	1,10	21,10
Consommation d'eau (Eurométropole de Strasbourg)						
du 01/01/2023 au 31/12/2023	120	1,00000	120,00	5,50	6,60	126,60
<b>Collecte et traitement des eaux usées :</b>						<b>132,08</b>
Collecte (Eurométropole de Strasbourg)						
du 01/01/2023 au 31/12/2023	120	0,43040	51,65	0,00	0,00	51,65
Epuration (Eurométropole de Strasbourg)						
du 01/01/2023 au 31/12/2023	120	0,15200	18,24	0,00	0,00	18,24
Epuration (Valeaurhin)						
du 01/01/2023 au 31/12/2023	120	0,47120	56,54	10,00	5,65	62,19
<b>Organismes publics :</b>						<b>72,27</b>
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)						
du 01/01/2023 au 31/12/2023	120	0,35000	42,00	5,50	2,31	44,31
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)						
du 01/01/2023 au 31/12/2023	120	0,23300	27,96	0,00	0,00	27,96
<b>Montant total à payer :</b>			<b>336,39 €</b>		<b>15,66 €</b>	<b>352,05 €</b>
<p><i>La TVA facturée est acquittée sur les débits en application de l'instruction de la DGI n° 3A-5-93 du 19 mars 1993. N° de TVA intracommunautaire : FR7R246700488</i></p> <p>Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des Procédures Fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.</p>						
<p><b>Le règlement de votre facture peut s'effectuer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Par prélèvement automatique (formulaire à retirer au Service de l'Eau).</li> <li>* Par TIPSEPA : dater et signer le TIPSEPA dans le cadre prévu à cet effet, joindre un RIB à la première utilisation du TIPSEPA et l'adresser au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.</li> <li>* Par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC avec volet du TIPSEPA non signé, le tout adressé au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.</li> <li>* En espèces, dans la limite de 300 € (article 19, loi de finances rectificatives 2013) ou carte bancaire, muni de la présente facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite">www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite</a>).</li> <li>* Par virement bancaire sur le compte IBAN/BIC : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT en mentionnant le numéro de votre facture.</li> <li>* Par internet sur le site <a href="https://tipi.strasbourg.eu">https://tipi.strasbourg.eu</a> par carte bancaire ou prélèvement unique.</li> </ul>						



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

**1 rue de Rome**  
**Espace Européen de l'Entreprise**  
Schiltigheim - CS10020  
67013 STRASBOURG CEDEX  
[www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)

**Une question sur votre abonnement/votre facture**

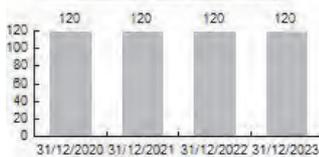
Contactez le SDEA du lundi au vendredi  
de 7h30 à 17h30 au : 03 88 19 29 99  
courriel : [accueil.clients@sdea.fr](mailto:accueil.clients@sdea.fr)

**Une question sur le paiement de votre facture**

Contactez le Service de Gestion Comptable  
Strasbourg et Eurométropole  
1 Parc de l'Etoile - CS 71022  
Centre administratif - 67070 Strasbourg cedex  
tel : 03 68 98 51 98  
courriel :  
[sgc.strasbourg-ems@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.strasbourg-ems@dgfip.finances.gouv.fr)

**Pour les urgences techniques 24h/24 - 7j/7**  
tel : 03 88 19 97 09

**Consommation relevée en m<sup>3</sup>**

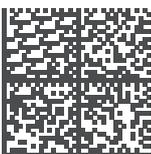


**Votre prochaine relève de compteur :** novembre 2023.

N° SIRET : 246 700 488 00017  
TVA Intracommunautaire : FR7R246700488  
Identifiant Chorus Pro : 6700100000861OMEGA23

En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. La liste est consultable sur le site

[www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)



###

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

**Joindre un relevé d'identité bancaire**

4 17110500236 ABCD EFGH

941133000175 35200067001000008610670584977706 35205

Réf à rappeler **N° du contrat/client : 34417405**  
**Occupant : M ABCD EFGH**

Lieu desservi : 555 RUE BOURGEND  
67204 ACHENHEIM

SDEA ALSACE MOSELLE - ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE  
SCHILTIGHEIM CS 10020  
67013 STRASBOURG CEDEX

M ABCD EFGH  
57 RUE DES ARTISANS  
67204 ACHENHEIM

**Facture n° 20231R6700100000861 du 31/12/2023**

Consommation du 31/12/2022 au 31/12/2023

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation facturée** **120 m<sup>3</sup>**  
Prix du litre TTC (hors abonnement) 0,00276 €

	<b>Montants</b>
Total eau + redevances Agence de l'Eau	219,97
Total assainissement + redevances Agence de l'Eau	132,08

**Total de la facture** **352,05**

**Facture à régler sous 15 jours à réception** **352,05 €**

M ABCD EFGH  
57 RUE DES ARTISANS  
67204 ACHENHEIM



**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0670584170000670010000086123  
ICS : FR36EAU006831  
Référence : 4 QA 23 006700100000861 V 105 93 **Montant : 352,05 €**  
Créancier : EUROMETROPOLE STRASBOUR

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
59885 LILLE CEDEX 9**

<b>18063</b>	TESTEMS	31/12/2023	E	720		840	120
	<b>Consommation totale</b>						<b>120</b>
	<b>Consommation facturée (m3)</b>						<b>120</b>
<b>Détail de votre facture</b>	<b>Prix au</b>	<b>Quantité</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2023	120	m3	1,00000	120,00	6,60 (5,50%)	126,60
<b>Total Part Proportionnelle</b>					<b>120,00</b>	<b>6,60</b>	<b>126,60</b>
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2023	1 x 365 j	365 jours	20,00000	20,00	1,10 (5,50%)	21,10
<b>Total Part Fixe</b>					<b>20,00</b>	<b>1,10</b>	<b>21,10</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>							
Collecte et Epuration (Eurométropole de Strasbourg)	01/01/2023	120	m3	1,10070	132,08	0,00 (0,00%)	132,08
<b>Total Part Proportionnelle</b>					<b>132,08</b>	<b>0,00</b>	<b>132,08</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>							
Lutte contre la pollution domestique	01/01/2023	120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
Modernisation des réseaux de collecte	01/01/2023	120	m3	0,23300	27,96	0,00 (0,00%)	27,96
<b>Total Agence de l'eau Rhin Meuse</b>					<b>69,96</b>	<b>2,31</b>	<b>72,27</b>
<b>TVA Taux</b>	<b>HT</b>	<b>Montant</b>	<b>Total de votre facture</b>		<b>342,04</b>	<b>10,01</b>	<b>352,05</b>
5,50%	182,00	10,01	<b>Montant total à payer</b>		<b>342,04</b>	<b>10,01</b>	<b>352,05</b>

**RAPPEL** : La colonne Type indique la nature du relevé pris en compte pour cette facture. R= Relevé Réel, E= Estimation de consommation et A=Relevé par l'Abonné

**Le règlement de cette facture peut s'effectuer :**

Par **CARTE BANCAIRE** sur notre site [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr), si votre Trésorerie le propose

Par **TIP**

En **ESPECES** (dans la limite de 300 € selon l'Article 19 de la Loi de finances rectificative 2013) ou par **CARTE BANCAIRE** muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé. La liste est consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Ou auprès des services du **Service de Gestion Comptable Strasbourg et Eurométropole et du Service de Gestion Comptable de Saverne**.

Par **CHEQUE BANCAIRE Français** libellé à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP non signé

Par **VIREMENT** sur le compte Banque de France suivant : **FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT** en précisant le numéro de la facture en objet du virement

Si vous souhaitez opter pour le **prélèvement automatique** de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

**EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE** en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

**VOIES DE RECOURS** : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code général des Collectivités locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le Tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE À LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2022

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce sont près de 275 paramètres qui sont régulièrement analysés dans les eaux destinées à la consommation humaine. L'Union Européenne et le Ministère de la santé ont demandé aux ARS fin 2020 de rechercher de nouvelles substances, parmi lesquelles les métabolites de pesticides pertinents.

Les résultats de ces analyses sur certains captages ont mis en évidence la présence de métabolites du chloridazone, un herbicide utilisé jusqu'en 2020 en agriculture et aujourd'hui interdit, à des concentrations supérieures à la limite de qualité réglementaire, mais inférieures aux valeurs sanitaires. Les résultats d'analyse sont consultables sur le site internet de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'ARS atteste aujourd'hui que ces concentrations ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs. **L'eau peut être consommée sans restriction par l'ensemble de la population.**

### Secteurs concernés :

#### Zone de distribution : Eurométropole – secteur Strasbourg-Sud

2 métabolites du chloridazone sont présents sur des points de surveillance du réseau d'eau de l'unité de distribution de Strasbourg Sud. Un plan d'action est programmé pour rétablir la qualité de l'eau sous les seuils réglementaires. Plusieurs solutions seront mises en œuvre pour diversifier les ressources et sécuriser l'alimentation en eau (interconnexions de réseau, maillage de l'alimentation...). D'ores et déjà, la production d'eau du captage de Holtzheim, qui présente les teneurs les plus importantes en métabolites de pesticides, a été réduite.

#### Zone de distribution Strasbourg

Des métabolites du chloridazone ont aussi été détectés au captage d'Oberhausbergen (unité de distribution de Strasbourg). La production d'eau de ce captage a été réduite. Les analyses effectuées au robinet du consommateur ne présentent aucun dépassement des seuils réglementaires.

Les autres zones de distribution ne sont pas concernées par des dépassements.

Au-delà des actions de court et moyen termes, l'Eurométropole de Strasbourg poursuit son engagement auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et du monde agricole pour mettre en œuvre des actions permettant de limiter l'usage des produits phytosanitaires et protéger la ressource en eau.

Si vous avez des questions, contactez le guichet du service de l'eau et de l'assainissement :

#### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et 13h30 à 17h.

• Ville et Eurométropole de Strasbourg  
• Service de l'eau et de l'assainissement



• 1, parc de l'Étoile - 67076 Strasbourg Cedex - France

• Tél : 03 68 98 51 75

• Courriel : EauAssainissement@strasbourg.eu • www.strasbourg.eu



## ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECT. KOCHERSBERG-CENTRE

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 93 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 333 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 11 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer et du manganèse, de décarbonation et de désinfection par chloration et rayonnements UV.

Votre réseau alimente 816 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG »

### Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 22/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **6**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **18**  
Valeur moyenne : **5,64 mg/L**  
Valeur maxi : **11 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**  
Nombre de mesures : **1,146**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0,041 microgramme/L**

#### FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **0,0883 mg/L**  
Valeur maxi : **0,15 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **18**  
Valeur moyenne : **14,6 °f**  
Valeur maxi : **20,3 °f**

#### SODIUM

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **44,5 mg/L**  
Valeur maxi : **87 mg/L**

#### CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **18**  
Valeur moyenne : **19,6 mg/L**  
Valeur maxi : **37 mg/L**



## ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). L'eau distribuée peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	<b>C</b> : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 692 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 295 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 14 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 437502 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG »

### Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 27/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>692</b> Conformité : <b>99 %</b> Valeur maxi : <b>4 n/100 ml</b>
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>67</b> Valeur moyenne : <b>10,3 mg/L</b> Valeur maxi : <b>26 mg/L</b>
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>C</b>	Dépassements réguliers de la limite réglementaire (cf. concl. sanit.)
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>139</b> Nombre de mesures : <b>13,197</b> Conformité : <b>95 %</b> Valeur maxi : <b>0,134 microgramme/L (chloridazone desphényl)</b> Substance(s) non conforme(s) : <b>chloridazone desphényl ; esa metolachlore ; métolachlor noa</b>
<b>FLUOR</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>67</b> Valeur moyenne : <b>0,084 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,18 mg/L</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>DURETÉ</b>	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>67</b> Valeur moyenne : <b>25,5 °f</b> Valeur maxi : <b>33 °f</b>
<b>SODIUM</b>		
		Nombre de prélèvements : <b>67</b> Valeur moyenne : <b>21,2 mg/L</b> Valeur maxi : <b>26 mg/L</b>
<b>CHLORURES</b>		
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>67</b> Valeur moyenne : <b>36,7 mg/L</b> Valeur maxi : <b>55 mg/L</b>



## ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR ILL ANDLAU

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 35 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 292 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 18287 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG »

### Quelques conseils



**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



**ENTRETIEN**  
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



**RÉSEAU PRIVÉ**  
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



**SÉCHERESSE**  
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>33</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>17,6 mg/L</b> Valeur maxi : <b>22 mg/L</b>
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>12</b> Nombre de mesures : <b>604</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,076 microgramme/L (chloridazone desphényl)</b>
<b>FLUOR</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0,0775 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,08 mg/L</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>DURETÉ</b>		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>29,5 °f</b> Valeur maxi : <b>32,4 °f</b>
<b>SODIUM</b>		
		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>12,8 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>
<b>CHLORURES</b>		
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>62,4 mg/L</b> Valeur maxi : <b>80 mg/L</b>



## ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR STRASBOURG-SUD

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). L'eau distribuée peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 65 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 289 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection.

Votre réseau alimente 23568 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>55</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>13,4 mg/L</b> Valeur maxi : <b>22 mg/L</b>
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>C</b>	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>21</b> Nombre de mesures : <b>671</b> Conformité : <b>38 %</b> Valeur maxi : <b>0,437 microgramme/L (chloridazone desphényl)</b> Substance(s) non conforme(s) : <b>chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; esa metolachlore ; total des pesticides analysés</b>
<b>FLUOR</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0,0631 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,11 mg/L</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>DURETÉ</b>		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>23,7 °f</b> Valeur maxi : <b>29,1 °f</b>
<b>SODIUM</b>		
		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>16,6 mg/L</b> Valeur maxi : <b>20 mg/L</b>
<b>CHLORURES</b>		
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>32,6 mg/L</b> Valeur maxi : <b>38 mg/L</b>

### Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 22/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR STRASBOURG-NORD

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 50 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 310 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 5 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de décarbonatation, d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection UV.

Votre réseau alimente 19218 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
---------------	---	--------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **46**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES	A	Bonne qualité
----------	---	---------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **9,58 mg/L**  
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
--------------------------------------	---	---------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**  
Nombre de mesures : **575**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0,041 microgramme/L**

FLUOR	A	Très bonne qualité
-------	---	--------------------

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **0,133 mg/L**  
Valeur maxi : **0,15 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
--------	------------------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **18,8 °f**  
Valeur maxi : **20,3 °f**

SODIUM	
--------	--

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **86 mg/L**  
Valeur maxi : **87 mg/L**

CHLORURES	
-----------	--

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **35,8 mg/L**  
Valeur maxi : **37 mg/L**

### Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 22/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR LA WANTZENAU

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</li> </ul>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 19 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 283 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 5881 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>19</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>1,38 mg/L</b> Valeur maxi : <b>1,5 mg/L</b>
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Nombre de mesures : <b>386</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,03 microgramme/L</b>
<b>FLUOR</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>0,075 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,08 mg/L</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>DURETÉ</b>		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>20,1 °f</b> Valeur maxi : <b>20,5 °f</b>
<b>SODIUM</b>		
		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>16 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>
<b>CHLORURES</b>		
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>32,6 mg/L</b> Valeur maxi : <b>34 mg/L</b>

### Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 22/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

**Édition mars 2023**  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m<sup>3</sup> (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

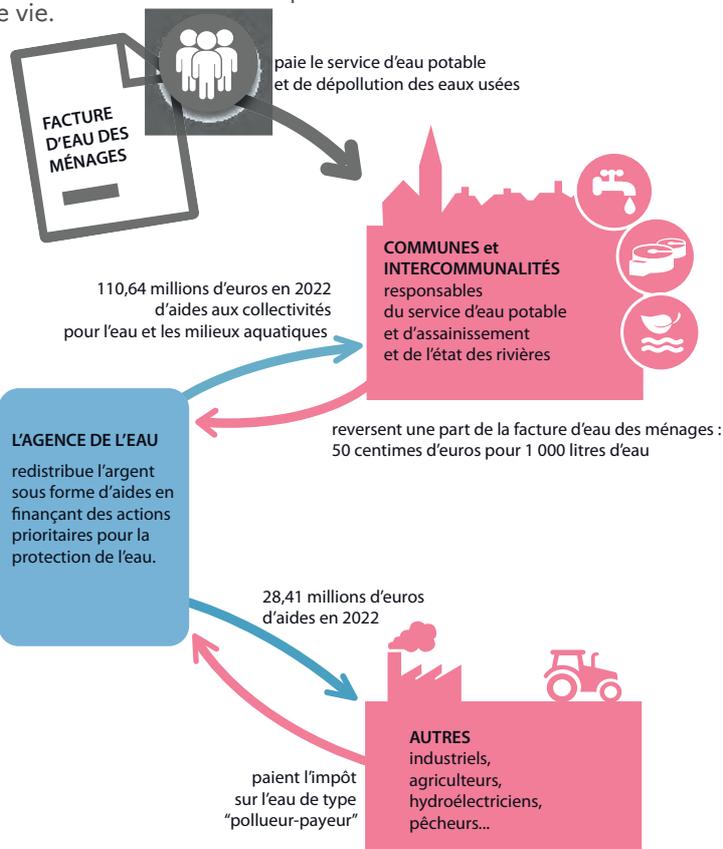
[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

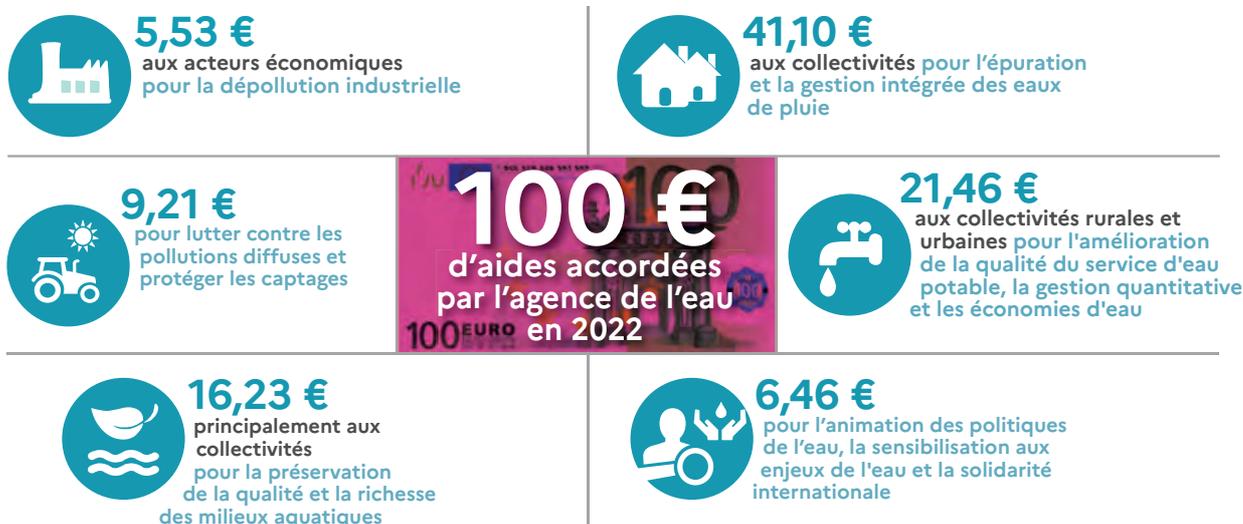


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.

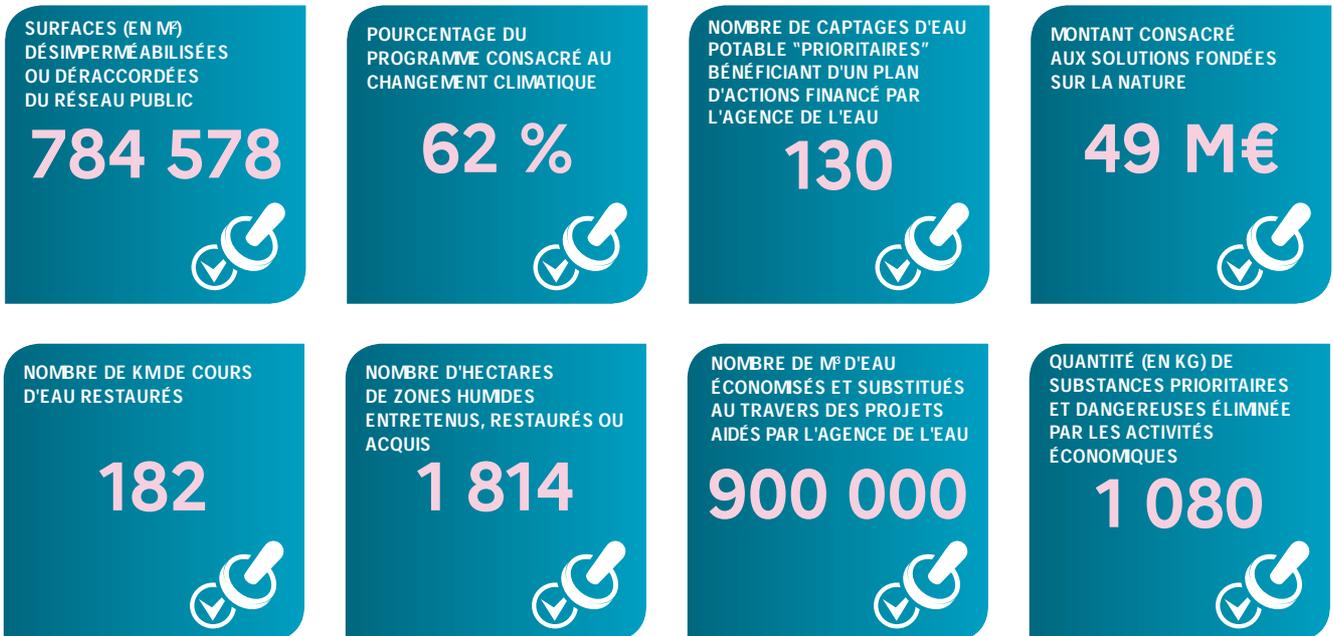


En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2022...



## CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

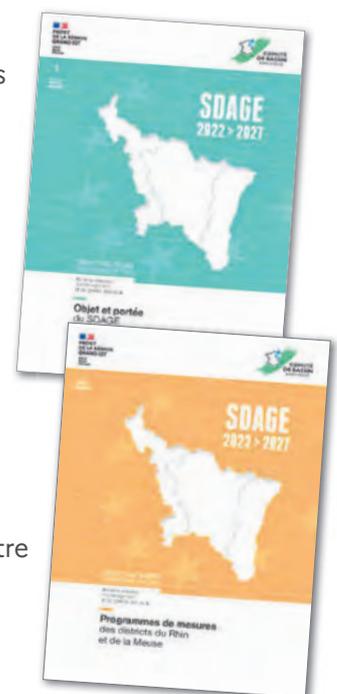
- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr) > documents de planification

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



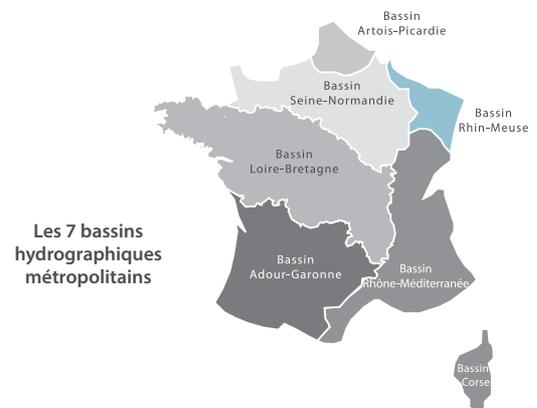
Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité       
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)



